

Guinée : Consultations de 2007 au titre de l'article IV, demande d'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande d'assistance intérimaire complémentaire au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés — Rapport des services du FMI; Déclaration et suppléments des services du FMI; Note d'information au public; Communiqué de presse et déclaration de l'Administrateur sur les délibérations du Conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, en général tous les ans, à des consultations bilatérales avec ses États membres. Dans le cadre conjoint des consultations de 2007 au titre de l'article IV avec la Guinée, de la demande d'un accord triennal au titre de la FRPC, et de la demande d'assistance intérimaire complémentaire au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI relatif aux consultations de 2007, à la demande d'un accord triennal au titre de la FRPC et à la demande d'assistance intérimaire complémentaire au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le **3 octobre 2007** avec les autorités guinéennes sur l'évolution et les politiques économiques. **La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 6 décembre 2007.** Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement au point de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Un supplément présenté par les services du FMI sur l'analyse conjointe FMI/Banque mondiale de viabilité de la dette.
- Un supplément présenté par les services du FMI sur les relations avec le FMI et la Banque mondiale, et sur les questions statistiques.
- Une déclaration des services du FMI du **21 décembre 2007** qui met à jour les informations sur l'évolution récente de l'économie.
- Une note d'information au public (NIP) et un communiqué de presse résumant le point de vue du Conseil d'administration tel qu'exprimé le 21 décembre 2007 lors de l'examen du rapport des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV et l'accord avec le FMI, respectivement.
- Une déclaration de l'Administrateur pour la Guinée.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités guinéennes au FMI*
Mémorandum de politique économique et financière des autorités guinéennes*
Protocole d'accord technique*
Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
Note d'évaluation conjointe du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
Document de la série des Questions générales et Annexe statistique

*Peut aussi figurer dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Afin d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs observations, qui peuvent être envoyées par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :
International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

GUINÉE

Rapport des services du FMI pour les consultations de 2007 au titre de l'article IV, demande d'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande d'assistance intérimaire complémentaire au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Jean A. P. Clément et Mark Plant

6 décembre 2007

Dates de mission : du 5 au 18 juillet et du 24 septembre au 3 octobre 2007.

Participants à la mission : J. Le Dem (chef de mission), C. Geiregat, M. Gorbanyov, N. Le et F. Nsengiyumva (tous du Département AFR) ; A. Benbrick (expert FAD) et A. Hilaire (Représentant résident). MM. Rutayisire et Bah (OED) ont pris part aux entretiens de politique générale. La mission a travaillé en étroite collaboration avec des missions concomitantes de la Banque mondiale.

Rencontres : la mission a rencontré le Président de la République, M. Lansana Conté, le Premier Ministre, M. Kouyaté, le Ministre de l'économie, des finances et du plan, M. Doré, le Gouverneur de la Banque centrale, M. Bangoura et d'autres ministres et hauts fonctionnaires, ainsi que des représentants de donateurs, du secteur privé et d'organisations de la société civile.

Relations avec le FMI : les dernières consultations au titre de l'article IV avaient été conclues le 23 décembre 2005.

Statut PPTE : la Guinée a atteint le point de décision de l'initiative PPTE en décembre 2000 mais elle n'a pas rempli les conditions requises pour activer les déclencheurs du point d'achèvement, notamment la mise en œuvre satisfaisante d'un accord FRPC.

Accord FRPC : dans la lettre ci-jointe en date du 4 décembre 2007, les autorités sollicitent une assistance financière dans le cadre d'un accord triennal au titre de la FRPC, pour un montant de 48,195 millions de DTS (soit 45 % de la quote-part) à l'appui d'un programme pour la période allant de juillet 2007 à juin 2010. Un mémorandum exposant les politiques économiques et financières prévues pour la première année de mise en œuvre du programme est joint à la lettre.

Régime de change : la Guinée a adopté un régime de flottement administré, sans trajectoire prédéterminée et a accepté les obligations de l'article VIII, paragraphes 2, 3 et 4 des Statuts du FMI. La Guinée continue de présenter des pratiques de taux de change multiples, découlant de l'absence de mécanisme de prévention d'écarts potentiels du taux de change que la Banque centrale applique à ses opérations de change par rapport aux taux qu'appliquent les banques commerciales dans les opérations avec leurs clients.

SOMMAIRE

PAGE

| | |
|--|----|
| Résumé analytique | 4 |
| I. Introduction | 5 |
| II. Contexte général..... | 5 |
| III. Évolution macroéconomique récente..... | 8 |
| A. Évolution observée en 2006 | 8 |
| B. Évolution observée en 2007 et perspectives pour le reste de l'année | 10 |
| IV. Compte-rendu des entretiens | 13 |
| A. Cadre macroéconomique à moyen terme et stratégie de réduction de la pauvreté | 13 |
| B. Stratégie budgétaire..... | 15 |
| C. Politiques monétaire et de change et réformes du secteur financier | 17 |
| V. Programme | 19 |
| A. Programme économique et financier pour 2007–08 | 21 |
| B. Caractéristiques, suivi, risques et dispositif de sauvegarde du programme | 26 |
| C. Assistance technique et questions d'ordre statistique | 27 |
| VI. Évaluation des services du FMI..... | 28 |
| Tableaux | |
| 1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2005–10 | 31 |
| 2. Opérations financières de l'État, 2005–10 | 32 |
| 3. Opérations financières de l'État, 2005–10 | 33 |
| 4. Situation monétaire, 2005–08 | 34 |
| 5. Balance des paiements, 2005–12 | 36 |
| 6. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2005–16 | 37 |
| 7. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015..... | 38 |
| 8. Besoins et sources de financement extérieur, 2005–10 | 39 |
| 9. Calendrier prévisionnel des décaissements au titre de l'accord FRPC, 2007–10 | 40 |
| Graphiques | |
| 1. Principaux indicateurs de gouvernance, 2002–06 | 7 |
| 2. Indicateurs du climat des affaires 2007: Guinée et Afrique subsaharienne..... | 7 |
| 3. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2003–07 | 9 |
| Encadrés | |
| 1. Mise à jour de l'évaluation du dispositif de sauvegardes de la BCRG..... | 12 |
| 2. Estimation du taux de change réel d'équilibre (TCRE)..... | 20 |
| Pièce jointes | |
| I. Lettre d'intention | 41 |
| II. Mémoire de politiques économiques et financières | 43 |

| | |
|---|----|
| III. Protocole d'accord technique..... | 66 |
| IV. Analyse de viabilité de la dette réalisée par les services du FMI et de la Banque mondiale..... | 73 |

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

En 2006, la dégradation de la situation économique et l'enlisement des réformes ont entraîné des grèves générales et des manifestations de masse. La monétisation du déficit budgétaire et les dépenses extrabudgétaires ont provoqué un gonflement de plus de 80 % de la masse monétaire. La croissance économique a ralenti, l'inflation s'est accélérée, atteignant le deuxième niveau le plus élevé en Afrique subsaharienne, tandis que le taux de couverture des réserves de change est tombé à moins d'un mois d'importations.

Au deuxième trimestre de 2007, un nouveau gouvernement a pris fonction avec pour mandat de mettre en œuvre de vastes réformes. Le gouvernement a engagé des actions de stabilisation et lancé une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté (SRP-II) axée sur une meilleure gouvernance, qui a recueilli un large appui national et international. Conjugué à un regain de confiance vis-à-vis de la monnaie, le resserrement des politiques budgétaire et monétaire a permis de réduire l'inflation de moitié en moins de six mois.

Les entretiens ont porté sur les questions suivantes :

- ***Les conditions de l'accélération de la croissance et de la réduction de la pauvreté.*** Le gouvernement doit consolider la stabilisation macroéconomique, améliorer le climat des affaires, adopter les meilleures pratiques internationales (en matière fiscale en particulier) pour valoriser le potentiel des industries extractives, remettre en état les services publics et renforcer les institutions économiques.
- ***La stratégie budgétaire à moyen terme.*** Il s'agit de renforcer le recouvrement des recettes publiques par des mesures portant sur l'administration fiscale, et d'alléger la dette publique pour créer l'espace budgétaire nécessaire à l'accroissement des dépenses sociales et d'infrastructure. La réforme budgétaire est fondamentale pour améliorer la gouvernance et la transparence et accroître l'efficacité des finances publiques.
- ***La politique de change.*** Les réformes du marché et l'accumulation des réserves de change devraient permettre à la Banque centrale de maintenir le taux de change flottant tout en lissant les fluctuations des taux au quotidien. Le taux de change réel paraît compatible avec la viabilité extérieure, sous réserve du maintien de l'aide extérieure, de l'allègement de la dette et de politiques macroéconomiques prudentes.

Les services du FMI sont favorables à la demande des autorités portant sur un accord triennal au titre de la FRPC. Le contenu du programme FRPC est conforme à la SRP-II et est adapté à la situation actuelle qui fait de la Guinée un pays fragile ; le but est de permettre de créer les conditions d'une croissance soutenue à moyen terme. La bonne exécution d'un ensemble conséquent de mesures préalables (de sauvegarde notamment), un degré élevé d'appropriation du programme et un large soutien des autorités et de la société civile guinéennes au programme FRPC aideront à atténuer les risques à court terme, même s'ils ne sont pas tous éliminés. De bons résultats dans la mise en œuvre du programme permettraient à la Guinée d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE et de bénéficier du dispositif de l'IADM, ramenant ainsi la charge de la dette à des niveaux viables.

I. INTRODUCTION

1. **Un nouveau gouvernement a été formé en mars 2007 avec un mandat explicite de réforme soutenu par l'opinion publique, à l'issue des protestations massives et violentes contre la montée de l'inflation et la mauvaise gouvernance du début 2007.** Le gouvernement a immédiatement pris des mesures pour rétablir le contrôle de la politique économique et a aussitôt engagé un programme de redressement à court terme dont les principaux objectifs étaient : le renforcement de l'unité nationale et la préservation de la paix ; le rétablissement de l'État de droit et la promotion de l'indépendance de la justice ; le rétablissement de l'équilibre macroéconomique ; la promotion de la bonne gouvernance et le renforcement des capacités administratives ; la mobilisation de ressources pour le développement des infrastructures et la fourniture des services de base.
2. **Le gouvernement a promptement engagé les discussions sur un programme de redressement.** Une mission du FMI s'est rendue à Conakry en avril-mai 2007 pour évaluer la situation économique et examiner les aspects économiques du programme de redressement. L'ampleur des mesures de stabilisation et l'engagement du Premier ministre, M. Lansana Kouyaté, à mener à bien les réformes, réaffirmé lors de sa visite à Washington en juin 2007, ont ouvert la voie à des entretiens sur un programme susceptible d'être appuyé par la FRPC.
3. **Une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté (SRP-II) pour la période 2007–10 a été achevée en août 2007¹.** Elle fait de la bonne gouvernance son axe principal. Le programme de redressement économique et la SRP-II ont reçu l'aval et l'appui financier de la communauté internationale lors d'une conférence des bailleurs de fonds tenue à Paris en juillet 2007, une partie des financements à moyen terme ayant été subordonnée à la conclusion d'un programme appuyé par le FMI.

II. CONTEXTE GÉNÉRAL

4. **Malgré d'abondantes richesses naturelles, la Guinée est l'un des pays les plus pauvres du monde.** Elle se situe en queue de classement de l'indice du développement humain et d'autres indicateurs de développement. La Guinée détient cependant environ un tiers des réserves de bauxite connus au monde² et dispose aussi d'abondantes réserves d'or, de diamant, de minerai de fer et d'uranium. Il lui reste encore à réaliser pleinement le potentiel économique de ses ressources agricoles, halieutiques et forestières.
5. **La fragilité de la Guinée a été exacerbée par les problèmes de gouvernance et des facteurs exogènes, notamment l'instabilité régionale.** Les indicateurs de gouvernance et du climat des affaires de la Guinée sont inférieurs à la moyenne des pays subsahariens

¹ Le texte de la SRP-II et de la Note consultative conjointe (NCC) des services du FMI et de la Banque mondiale est diffusé avec le rapport des services du FMI.

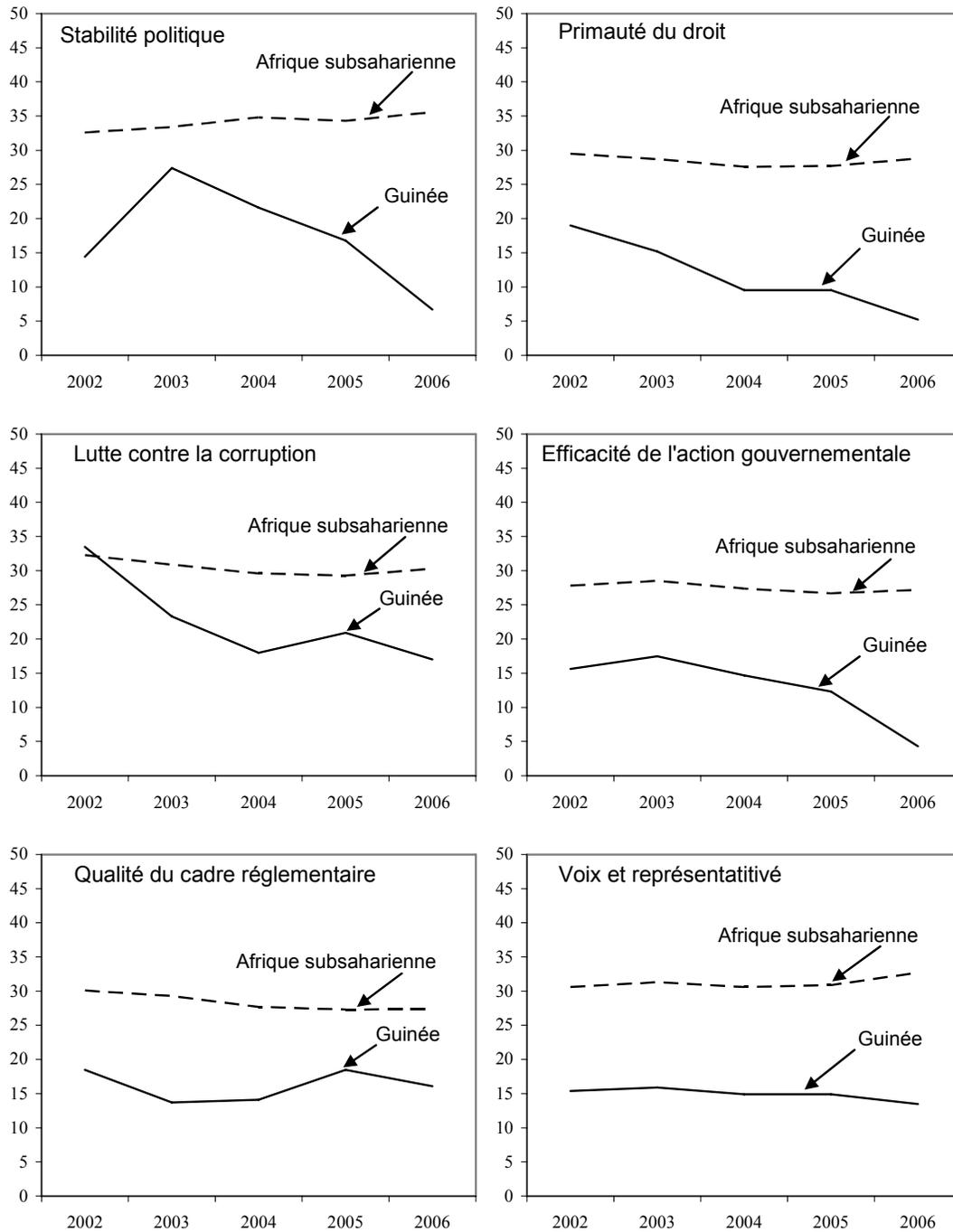
² Pour un examen détaillé du secteur, voir le document sur les Questions générales et l'Appendice statistique qui accompagnent le présent rapport.

(graphiques 1 et 2). L'évaluation *a posteriori* de 2004 et la récente évaluation de la SRP-I effectuée par les autorités ont signalé les déficiences structurelles et l'appui politique insuffisant comme les principaux obstacles qui empêchaient la Guinée de réaliser son potentiel. Parmi ces déficiences, il faut signaler un climat des affaires délétère engendré par une corruption endémique, le manque de protection juridique, les incertitudes des services publics et le manque d'infrastructure de base ; la capacité d'absorption limitée, s'agissant notamment des investissements financés sur ressources extérieures ; ainsi que l'insuffisance et l'inefficacité de la décentralisation. Les conflits dans les pays voisins et la détérioration tendancielle des termes de l'échange ont aussi contribué aux maux dont souffre le pays.

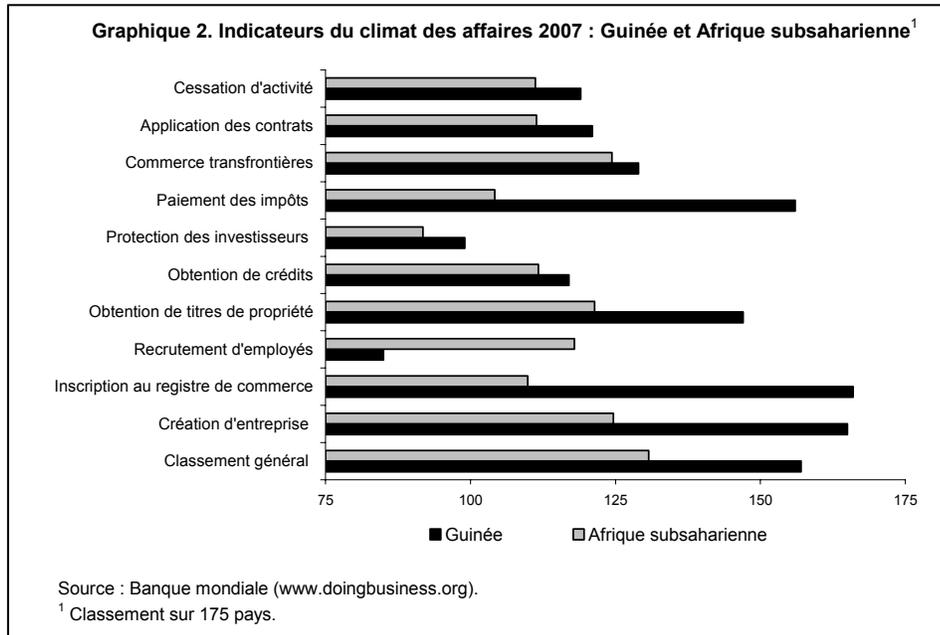
6. La pauvreté s'est accrue depuis 2000, pour partie, en raison de la médiocrité des résultats macroéconomiques. L'incidence de la pauvreté est passée de 49 % en 2002 à 54 % en 2005 et devrait continuer à s'aggraver. La qualité des prestations des services sociaux, en particulier éducation, santé et services publics, s'est aussi dégradée. Parmi les quelques points positifs, on peut citer l'amélioration, depuis 1999, des taux de scolarisation primaire et de couverture vaccinale des enfants, ainsi que le fait que jusqu'à présent, la Guinée ait été largement épargnée par la pandémie de VIH/SIDA qui ravage d'autres pays subsahariens. Les résultats d'ensemble décevants (comparés plus particulièrement aux pays subsahariens) sont dus en partie aux politiques macroéconomiques de «stop and go» qui ont entraîné des épisodes d'hyperinflation et par ricochet, une contraction des flux d'aide extérieure. Depuis 2000, le taux de croissance économique est inférieur au taux de croissance démographique.

7. Les résultats obtenus par la Guinée dans le cadre de la mise en œuvre du programme de référence d'avril 2005 à mars 2006 ont été satisfaisants mais la dynamique des réformes n'a pas pu être maintenue. Le resserrement des politiques budgétaire et monétaire a permis de réduire quelque peu l'inflation mais les dérapages constatés durant les derniers mois d'application du programme et le limogeage du gouvernement intervenu en avril 2006 ont ralenti la dynamique et paralysé la transition vers un programme appuyé par la FRPC.

Graphique 1. Guinée — Principaux indicateurs de gouvernance, 2002–06
(Rang en centile)



Source : Kaufman, Kraay et Mastruzzi (2007). "Questions de gouvernance V I: indicateurs pour la période 1996–2006" (disponible sur le site www.worldbank.org/wbi/governance).



III. ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE RÉCENTE

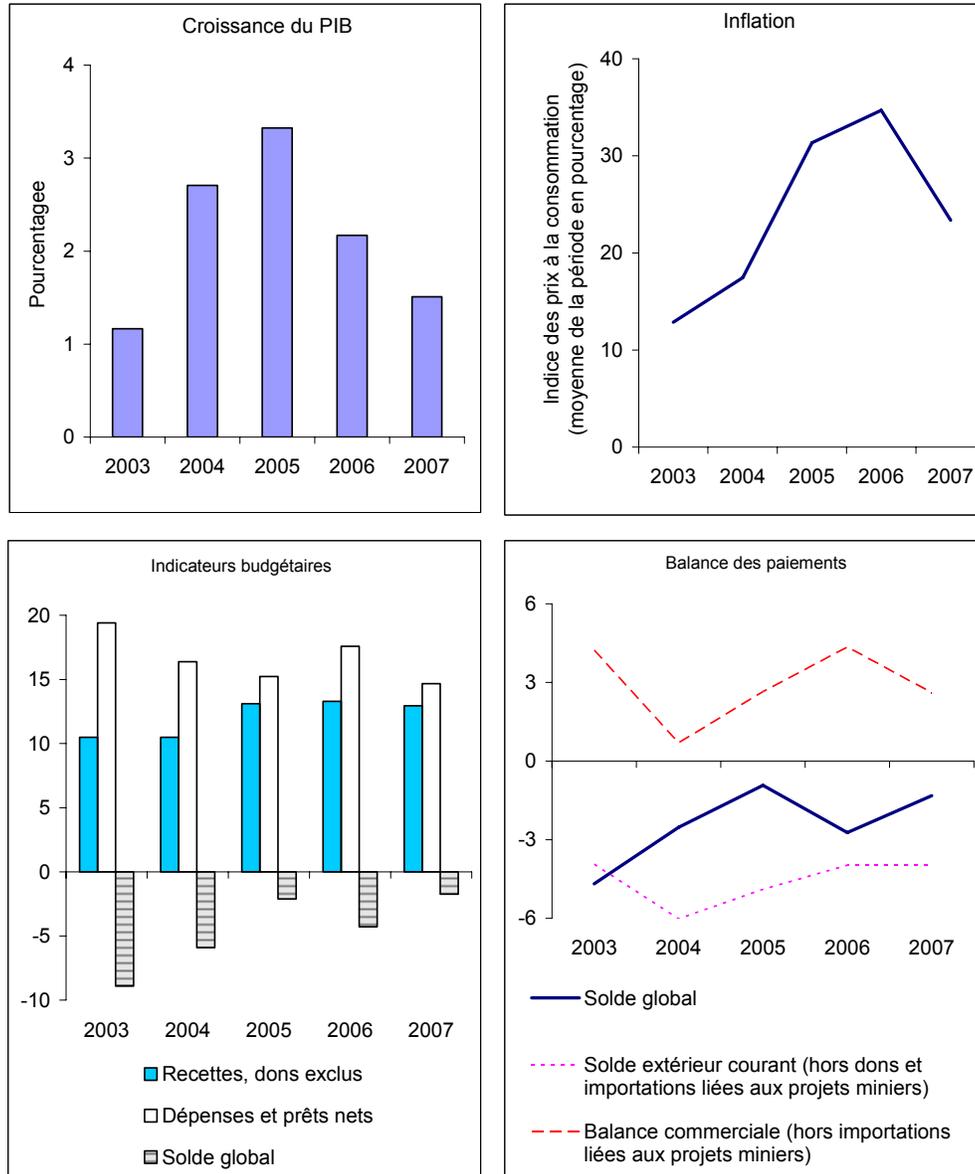
A. Évolution observée en 2006

8. **La détérioration de la situation politique s'est poursuivie en 2006** (graphique 3). La croissance du PIB a fléchi et l'inflation a atteint 39 % en fin d'année, soit le deuxième taux le plus élevé en Afrique subsaharienne. La montée de l'inflation s'est accompagnée d'une dépréciation accélérée du franc guinéen. Le renchérissement des importations de produits pétroliers a creusé le déficit extérieur courant malgré la hausse des prix des exportations de bauxite et d'alumine. Le solde global s'est dégradé, selon les estimations, de près de 2 % du PIB, du fait de l'augmentation des obligations au titre de la dette et des décaissements plus faibles que prévu pour les projets d'investissement financés sur ressources extérieures. Les réserves de change brutes de la Banque centrale (BCRG) ne représentaient qu'un demi mois d'importations à fin 2006 et les arriérés de paiement extérieurs ont commencé à s'accumuler au troisième trimestre de l'année.

| | 2005 Est. | 2006 Est. |
|--|----------------------------|--------------|
| | (variation en pourcentage) | |
| PIB réel | 3,3 | 2,2 |
| IPC (fin de période) | 29,7 | 39,1 |
| Base monétaire | 25,0 | 84,1 |
| Taux de change effectif nominal | -38,0 | -31,4 |
| | (pourcentage du PIB) | |
| Balance des paiements : solde global | -0,9 | -2,7 |
| Déficit budgétaire (base engagements) | -1,5 | -2,9 |
| Financement bancaire du déficit budgétaire | 1,1 | 3,8 |

Sources: autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

Graphique 3. Guinée — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2003–07
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)



Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

9. **Le relâchement des efforts budgétaires, conjugué à une politique monétaire laxiste, a été le principal facteur de détérioration de la situation économique.** Suite aux dépassements des dépenses de fonctionnement (y compris d'importants décaissements hors budget au titre de dépenses de «souveraineté»), le déficit budgétaire global (dons exclus) s'est dégradé de plus de 2 % du PIB. Le déficit a été essentiellement financé par la BCRG et, dans

une moindre mesure, par l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs et extérieurs. Ceci, ajouté au non respect des coefficients de réserves applicables aux dépôts bancaires, a entraîné une expansion rapide de la base monétaire, alimentant l'inflation et la dépréciation du taux de change.

B. Évolution observée en 2007 et perspectives pour le reste de l'année

10. **La grève générale du début de l'année 2007 et l'accord qui y a mis fin ont eu un coût économique considérable.** Plusieurs secteurs de l'économie, notamment les services, ont été paralysés sur quasiment les deux mois de grève. L'accord signé à la fin février par le précédent gouvernement, les syndicats et les organisations de la société civile prévoyait des mesures visant à amortir l'impact négatif des niveaux d'inflation antérieurs, notamment par la revalorisation des salaires des fonctionnaires. Il comportait aussi l'interdiction des exportations de produits agricoles, halieutiques et forestiers et une réduction des prix pétroliers à la pompe jusqu'à la fin de l'année 2007.

11. **L'activité économique devrait reprendre lentement.** Plusieurs secteurs pâtissent toujours de fréquentes coupures d'électricité et du bas niveau des dépenses publiques. La plupart des sociétés minières ont pu cependant fonctionner sans trop de perturbations. En raison des bonnes conditions climatiques, les perspectives de la production agricole restent bien orientées, malgré l'interdiction des exportations dans ce domaine.

12. **Au cours du semestre achevé en septembre 2007, les autorités ont procédé à un resserrement budgétaire et monétaire afin de stabiliser l'économie.** Malgré des besoins sociaux pressants, le gouvernement a décidé de maintenir strictement les dépenses dans les limites de l'enveloppe des recettes mensuelles. Cette politique de rigueur budgétaire, confirmée par la loi de finances en juillet 2007, devrait permettre une amélioration du solde budgétaire primaire de base (hors dépenses financées sur ressources extérieures) de 1,7 % du PIB en 2007. La stabilisation de la dette de l'État envers la BCRG a contribué à la maîtrise de la base monétaire.

| | 2006 Est. | 2007 Proj. |
|---|----------------------------|---------------|
| | (variation en pourcentage) | |
| PIB réel | 2,2 | 1,5 |
| IPC (fin de période) | 39,1 | 15,0 |
| Base monétaire) | 84,1 | 11,9 |
| | (pourcentage du PIB) | |
| Balance des paiements : solde global | -2,7 | -1,3 |
| Solde budgétaire primaire de base | 1,3 | 3,0 |
| Financement bancaire du déficit budgétaire | 3,8 | 0,2 |
| | (millions de dollars EU) | |
| Solde extérieur courant sous-jacent ¹ | -106,2 | -157,2 |
| Sources : autorités guinéennes et estimations des services du FMI. | | |
| ¹ Solde extérieur courant, hors importations liées aux grands projets miniers. | | |

13. **La gestion économique rigoureuse a contribué à une baisse rapide de l'inflation et à la forte appréciation de la monnaie nationale.** L'inflation en glissement annuel est tombée à 17 % en septembre et semble en bonne voie pour atteindre l'objectif de 15 % en fin d'année, malgré la hausse des prix des produits alimentaires. Le franc guinéen s'est apprécié de 40 % en termes nominaux sur le premier semestre de l'année, soutenu par la confiance envers la nouvelle équipe économique et la suppression des achats de la BCRG sur le marché des

devises³. Avec la reprise de l'activité économique et des importations, cette appréciation s'est partiellement érodée au troisième trimestre.

14. La situation extérieure demeure précaire ; les réserves de change sont faibles et les arriérés extérieurs s'accumulent. En 2007, le déficit extérieur courant sous-jacent (hors importations liées aux grands projets miniers) exprimé en dollars EU devrait s'accroître, en raison du renchérissement des importations de pétrole et de l'interdiction qui frappe les exportations agricoles. L'évolution de la balance des paiements a déjà entraîné une nouvelle contraction des réserves de change nettes, tombées à moins de deux semaines d'importations à fin septembre 2006 et une nouvelle accumulation d'arriérés extérieurs qui s'élevaient à 87,7 millions de dollars EU à fin septembre 2007, contre 60 millions de dollars à la fin 2006.

15. Le nouveau gouvernement a engagé des réformes de grande envergure afin d'améliorer la transparence, la gouvernance et la gestion des ressources publiques. Pour rétablir le contrôle financier, des plafonds de dépenses mensuelles ont été fixés aux ministères dépeniers, les débits automatiques des comptes du Trésor par la BCRG ont été suspendus et les dépenses extrabudgétaires interdites comme l'ont été les exonérations fiscales et douanières *ad hoc*. Le gouvernement a lancé des audits de la plupart des administrations, y compris la BCRG. Il a aussi demandé que soient revus plusieurs contrats miniers pour vérifier leur conformité aux meilleures pratiques internationales ainsi que la pertinence de la part des recettes minières qui revient à l'État, et il a appliqué des dispositions de l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE)⁴. Les mutations de hauts fonctionnaires demandées par le nouveau gouvernement pour améliorer l'efficacité et l'intégrité de l'administration publique n'ont pas encore eu lieu.

16. Les autorités ont fait avancer des réformes en attente de longue date à la BCRG. En réponse aux conclusions préliminaires d'un audit externe, la BCRG et le Trésor ont signé une convention relative au rapprochement de leurs créances croisées et fixant l'échéancier de remboursement du principal et des intérêts de leurs dettes. La BCRG a récemment révisé certains de ses comptes afin de les aligner sur les résultats d'un audit spécial des données monétaires. Elle prend aussi les premières mesures pour renforcer ses procédures comptables et de contrôle interne, suivant les recommandations de l'audit externe et de la récente mise à jour de l'évaluation de son dispositif de sauvegarde par le FMI (voir encadré 1). Le nouveau Gouverneur de la Banque centrale qui a pris fonction en mai 2007, a entrepris de faire avancer ces réformes et a sollicité une importante assistance technique du FMI.

³ En outre, la pénurie de billets de banque locaux durant les premiers mois de 2007 a ramené les billets de banque étrangers sur le marché des changes et a contribué à un renforcement passager du taux de change.

⁴ La Guinée a adhéré à l'ITIE en 2005. Le premier rapport ITIE sur l'audit des données des recettes publiques provenant de six compagnies minières pour 2005, a été publié en octobre 2007. Il a montré que les paiements déclarés par l'État et par ces entreprises sont concordants.

Encadré 1. Guinée — Mise à jour de l'évaluation du dispositif de sauvegardes de la BCRG

La mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de la BCRG achevée en octobre 2007 a confirmé l'existence de profondes vulnérabilités qui présentent un risque élevé pour la sauvegarde des ressources décaissées par le FMI. Les problèmes mis en évidence sont notamment les suivants :

- L'auditeur externe a exprimé une opinion défavorable sur les états financiers de la BCRG pour 2006, en indiquant que les comptes étaient inexacts et incomplets. Des informations essentielles n'ont pas été fournies à l'auditeur indépendant. La désignation d'un auditeur externe avait été recommandée dans le cadre de l'évaluation des sauvegardes effectuée en 2002.
- Des contrôles élémentaires font défaut, en particulier sur les opérations de gestion des réserves de change.
- Le Conseil d'administration de la BCRG n'a pas obtenu toute l'information nécessaire pour remplir sa fonction de supervision (les conclusions de l'audit externe et du Comité d'audit en particulier, ne lui ont pas été communiquées).
- La BCRG manque d'indépendance et n'a pas pu résister aux pressions de hautes autorités de l'État visant à contourner le système de contrôle pour des paiements et des crédits de l'État, entraînant des violations de la loi portant création de la BCRG et des paiements au titre de dépenses de souveraineté.

De vigoureuses mesures correctrices ont été recommandées par la mission d'évaluation des sauvegardes pour remédier aux défaillances systémiques du dispositif de contrôle afin d'atténuer les risques qui pourraient peser sur un futur programme appuyé par le FMI. Ces mesures sont destinées à renforcer la gouvernance de la BCRG et son dispositif de surveillance, à engager rapidement le processus de correction des anomalies signalées par l'auditeur externe et à établir les bases du calcul des données monétaires servant aux critères de réalisation quantitatifs. Parmi ces mesures immédiates, il faut citer :

- Le renforcement des contrôles budgétaires. La BCRG doit s'abstenir de tout paiement n'obéissant pas aux procédures budgétaires en vigueur. Elle devrait en particulier proscrire les paiements effectués pour le compte de l'État sans autorisation préalable du Ministre des finances, de l'économie et du plan, ou les paiements pour le compte de la Présidence, en dehors des procédures afférentes aux crédits votés.
- L'ouverture d'un compte distinct à la BRI pour gérer les décaissements à venir au titre de la FRPC.
- La publication des états financiers audités de 2006, avec l'opinion de l'auditeur externe.
- L'achèvement d'un audit spécial des données du programme monétaire jusqu'à la fin juin 2007.

L'audit spécial a d'ores et déjà permis de corriger sensiblement les soldes des comptes des correspondants étrangers et d'identifier d'autres écarts inexplicables de ces soldes. Le rapport d'audit a par exemple corrigé le montant des avoirs extérieurs nets dont le solde négatif a été porté de 25,9 milliards (selon les chiffres de la BCRG) à 82,9 milliards de francs guinéens, tout en précisant qu'il n'était pas possible de confirmer que tous les engagements extérieurs avaient été pris en compte.

IV. COMPTE-RENDU DES ENTRETIENS

17. **Plusieurs des recommandations faites à l'issue des consultations de 2005 au titre de l'article IV restent pertinentes dans le contexte économique actuel.** S'il est vrai que ces recommandations n'ont eu qu'un faible impact sur les politiques engagées jusqu'à présent, les nouvelles autorités n'ont pas tardé à lancer la mise en œuvre de certaines d'entre elles, notamment le resserrement des politiques monétaire et budgétaire et le renforcement de la gestion des finances publiques. Des progrès sont manifestes sur d'autres recommandations essentielles comme l'amélioration des administrations fiscale et douanière, le renforcement des capacités institutionnelles de la Banque centrale, l'intensification des réformes des services publics et l'assouplissement des prix des produits pétroliers à la pompe.

18. Les entretiens relatifs aux consultations de 2007 ont été centrés sur les défis majeurs de la Guinée qui sont : i) le cadre macroéconomique à moyen terme pour la réduction de la pauvreté ; ii) les contraintes et la stratégie budgétaires à court terme ; iii) les réformes de la politique monétaire et de change.

A. Cadre macroéconomique à moyen terme et stratégie de réduction de la pauvreté

19. **Les autorités et les services du FMI se sont accordés sur le fait que les objectifs à moyen terme consistent à poursuivre la stabilisation économique à travers la politique budgétaire et monétaire et à libérer le potentiel économique de la Guinée en favorisant l'initiative privée et en menant à bien les réformes structurelles.**

La croissance de la production réelle devrait être portée à plus de 5 % d'ici 2010, créant ainsi les bases de l'amélioration des conditions de vie et de la réduction de la pauvreté. En glissement annuel, l'inflation devrait tomber progressivement de 15 % en 2007 à 5 % environ en 2010.

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---|---|-------|-------|-------|
| | Projections | | | |
| | (Variation en pourcentage) | | | |
| PIB réel | 1,5 | 4,9 | 5,2 | 5,5 |
| IPC (fin de période) | 15,0 | 10,0 | 7,0 | 5,0 |
| Base monétaire | 11,9 | 14,5 | ... | ... |
| | (Pourcentage du PIB, sauf indication contraire) | | | |
| Recettes publiques | 12,9 | 14,3 | 14,9 | 15,5 |
| Dépenses publiques | 14,7 | 17,1 | 16,6 | 17,1 |
| Dépenses courantes primaires | 8,7 | 9,3 | 9,2 | 9,1 |
| Dépenses d'équipement | 3,9 | 5,5 | 5,9 | 6,6 |
| Solde budgétaire primaire de base | 3,0 | 3,3 | 3,8 | 4,1 |
| Solde extérieur courant | -9,5 | -12,8 | -11,2 | -12,5 |
| dont : Solde extérieur courant sous-jacent ¹ | -3,4 | -4,5 | -1,9 | -2,3 |
| Réserves officielles brutes (en mois d'importation) | 0,4 | 1,0 | 2,1 | 3,0 |

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Solde extérieur courant, hors importations liées aux grands projets miniers.

20. **Si les objectifs ambitieux d'inflation à moyen terme sont réalisables, les services du FMI ont néanmoins souligné qu'il est indispensable que le gouvernement continue de s'abstenir de tout nouveau financement du déficit budgétaire par la Banque centrale.**

L'orientation budgétaire prudente est ancrée sur la consolidation du solde budgétaire primaire de base qui devrait être porté à plus de 4 % du PIB d'ici 2010. La politique monétaire accompagnera l'orientation budgétaire en maintenant l'expansion de la base monétaire proche de la croissance du PIB nominal, ce qui permettra de dégager une marge de manœuvre suffisante pour augmenter le crédit au secteur privé.

21. **La consolidation des acquis vers la stabilisation macroéconomique contribuera au renforcement à moyen terme de la position extérieure de la Guinée.** Le déficit sous-jacent des transactions courantes devrait être porté à plus de 4 % du PIB en 2008, essentiellement en raison de l'augmentation des importations (stimulées par la croissance, la hausse des cours mondiaux du pétrole et des produits alimentaires, et par l'augmentation prévue des investissements publics financés sur ressources extérieures). Le déficit devrait toutefois se stabiliser autour de 2–3 % du PIB à moyen terme, grâce à l'application de politiques macroéconomiques strictes et à l'augmentation prévue des exportations minières et agricoles. Avec l'allègement de dette escompté, ceci devrait permettre de porter peu à peu le taux de couverture des réserves de change brutes à trois mois d'importations d'ici la fin de 2010.

22. **L'amélioration des institutions qui ont une incidence sur le secteur minier est impérative, pour que se matérialisent les perspectives de croissance.** Plusieurs projets miniers, en particulier ceux qui ont trait à la bauxite et à sa transformation en alumine, et au minerai de fer, sont parmi les plus importants en Afrique ; ils pourraient générer jusqu'à 27 milliards de dollars EU d'investissements directs étrangers (IDE) sur les huit années à venir et doper les perspectives d'exportations. Toutefois, pour que ceci se concrétise, le code minier doit être clarifié et modernisé. Avec le concours de partenaires au développement, les autorités ont entrepris de réviser le code minier de 1995 et d'élaborer un contrat-type conforme aux meilleures pratiques internationales, notamment en matière fiscale. Le contrat-type servira aussi de modèle pour la renégociation prévue des contrats en cours d'exécution ou à l'étude.

23. **Un meilleur accès aux prestations de service public et l'amélioration de leur qualité constituent des impératifs majeurs à moyen terme, s'agissant en particulier des fournitures d'électricité.** Dans l'édition 2006 de l'enquête de la Banque mondiale sur les entreprises, près des deux-tiers des sociétés — quasiment le double de la proportion moyenne en Afrique subsaharienne — indiquent que la précarité des fournitures d'électricité est leur

| | 2002 | Objectif | Année |
|---|-------|----------|-------|
| Électricité | 18,8% | 65,0% | 2010 |
| Eau | 62,3% | 92,8% | 2015 |
| Source : autorités guinéennes (SRP-II). | | | |

principale contrainte. Le programme de relance de l'économie a commencé à remédier aux goulots d'étranglement et la SRP-II a fixé un objectif ambitieux pour l'augmentation de l'accès à l'électricité. Les autorités s'emploient, avec des partenaires au développement, à tirer parti du potentiel hydroélectrique et à mettre à niveau les infrastructures pour améliorer l'exploitation d'*Électricité de Guinée* (EDG). Elles se sont aussi engagées à renforcer l'assise financière d'EDG en améliorant sa gestion et en adoptant des contrats de performance, à régler les factures d'électricité en temps voulu, à éliminer les dettes croisées et à adopter une

politique tarifaire appropriée⁵. Les autorités étudient un engagement de cette nature pour le secteur de l'eau.

24. **Les services du FMI ont soutenu que le contrôle des prix était un moyen coûteux et inefficace de maîtrise de l'inflation et qu'il y avait lieu de lever, à brève échéance, l'interdiction qui frappe les exportations.** La baisse des prix pétroliers à la pompe décidée au début 2007 a entraîné d'importants coûts d'opportunité insoutenables pour le budget de l'État (eu égard, en particulier, à la hausse des cours mondiaux du pétrole, ce qui a aussi incité à la réexportation illégale vers les pays voisins) et la balance des paiements⁶. L'interdiction des exportations de produits agricoles, halieutiques et forestiers n'a pas de retombées positives évidentes à court terme sur l'inflation ; elle détériore davantage la position extérieure de la Guinée et elle pourrait avoir un effet négatif sur le revenu des paysans, notamment les plus pauvres⁷. Ces secteurs recèlent un important potentiel de croissance et leur développement permettrait de diversifier les exportations et d'augmenter les possibilités d'emploi pour les plus démunis. De manière plus générale, les services du FMI ont insisté sur le fait que ces contrôles risquent de ne pas protéger les pauvres et que des subventions bien ciblées constitueraient, en revanche, des solutions plus efficaces et moins coûteuses.

25. **L'analyse de viabilité de la dette extérieure applicable aux pays à faible revenu (AVD – PAFR) confirme la non viabilité de la dette extérieure de la Guinée sans mise en œuvre de l'allègement au titre des initiatives PPTE et IADM** (voir Supplément AVD). À partir de la situation de la dette à fin 2006, l'AVD révèle que la Guinée est surendettée. Bien que la dette extérieure ait légèrement diminué en 2005–06, elle reste au-dessus de 100 % du PIB ; le service intégral de la dette aurait absorbé à lui seul 53 % des recettes publiques. En supposant que la Guinée atteigne le point d'achèvement de l'initiative PPTE à fin 2008, un allègement intégral réduirait la VAN de la dette de 60 % environ — la plaçant sous les seuils de référence — encore que ce résultat serait sensible aux chocs exogènes, ce qui plaide en faveur d'une stratégie d'endettement extérieur prudente fondée sur des financements sous forme de dons et prêts concessionnels.

B. Stratégie budgétaire

26. **Une plus forte mobilisation des recettes est cruciale pour que la Guinée atteigne ses objectifs de déficit budgétaire.** Les recettes devront atteindre 15,5 % du PIB d'ici 2010, soit une augmentation de plus de 2 points par rapport à 2007. Cet accroissement découlera en partie de l'expansion prévue de la production minière⁸ mais il proviendra surtout des recettes

⁵ Selon la Banque mondiale, les déperditions que subit EDG dans le transport et la distribution équivalent à peu près à 60 % de la production de 2004–05, et 25 % des factures environ sont impayées. Les pertes de recettes qui en découlent ont représenté 42 millions de dollars EU en 2004.

⁶ Un mécanisme de subvention des importations de riz a été provisoirement mis en place pour des raisons sociales en septembre-octobre 2007.

⁷ L'interdiction a déjà été levée sur certains produits qui ne sont pas consommés sur le marché local.

⁸ Les audits fiscaux prévus dans plusieurs sociétés minières pourraient générer un surcroît de recettes.

non minières. Ceci sera possible par une mise à niveau des ressources financières et humaines consacrées au recouvrement des recettes, par une responsabilisation accrue des directions des impôts et des douanes, par l'élargissement de la base d'imposition et le renforcement de l'application des textes, et notamment un contrôle plus strict des exonérations.

27. **L'allègement de la dette devrait dégager la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour financer les dépenses de lutte contre la pauvreté.** Selon les projections, le total des dépenses publiques devrait se stabiliser autour de 17 % du PIB, mais la part des paiements au titre des intérêts sur la dette extérieure diminuera au profit des dépenses d'équipement prioritaires. L'investissement public devrait augmenter de 3 % du PIB jusqu'à la fin 2010, ce qui serait conforme à l'objectif de la SRP-II visant à combler le manque d'infrastructures prioritaires de base et de promotion de la croissance.

28. **La volonté des autorités de mettre à niveau la dotation en effectifs et les salaires de la fonction publique est prise en compte par une légère augmentation à moyen terme des dépenses primaires de fonctionnement.** Signalant l'important besoin de recrutement dans les secteurs sociaux et le bas niveau des salaires de la fonction publique par rapport à la pratique dans les autres pays, les autorités ont préconisé une forte augmentation initiale des salaires et de la création d'emplois. Tout en convenant du bien-fondé de cet argument, les services du FMI ont précisé que de telles augmentations doivent s'inscrire dans des cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) sectoriels soigneusement établis et appréciés au regard des risques d'inflation et des contraintes budgétaires. Ils ont recommandé que la priorité soit donnée à la rémunération au mérite (pour renforcer la gestion du personnel) et que l'élimination des employés fictifs soit renforcée.

29. **La réforme de la gestion des finances publiques (GFP) constitue la pierre angulaire de la stratégie visant à améliorer la gouvernance, la transparence et l'efficacité de la politique budgétaire.** Les services du FMI ont salué l'intention des autorités d'établir un plan d'action pluriannuel global fondé sur la récente évaluation effectuée dans le cadre du Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière (PEFA) ainsi que des recommandations des missions d'assistance technique du FMI. Ce plan devrait porter sur : les procédures d'élaboration et de vote du budget (basées en partie sur le projet d'adoption de la nomenclature budgétaire fonctionnelle) ; les procédures d'exécution du budget ; les questions de décentralisation ; les contrôles en amont et en aval ; l'échange d'informations (en particulier entre la banque centrale et le gouvernement) ; les systèmes de gestion de la dette (y compris de suivi du stock de la dette intérieure, de validation des arriérés et d'élimination des dettes croisées) ; et la gestion de trésorerie (notamment le rétablissement d'un compte unique du Trésor). La mission du FMI a encouragé les autorités à adopter des CDMT sectoriels qui transposent les priorités du SRP-II en crédits budgétaires pour les principaux ministères. Ceci permettrait d'améliorer la programmation pluriannuelle des projets d'équipement et leur composante récurrente et aiderait à détecter et à éliminer les facteurs d'engorgement dans l'exécution des programmes.

C. Politiques monétaire et de change et réformes du secteur financier

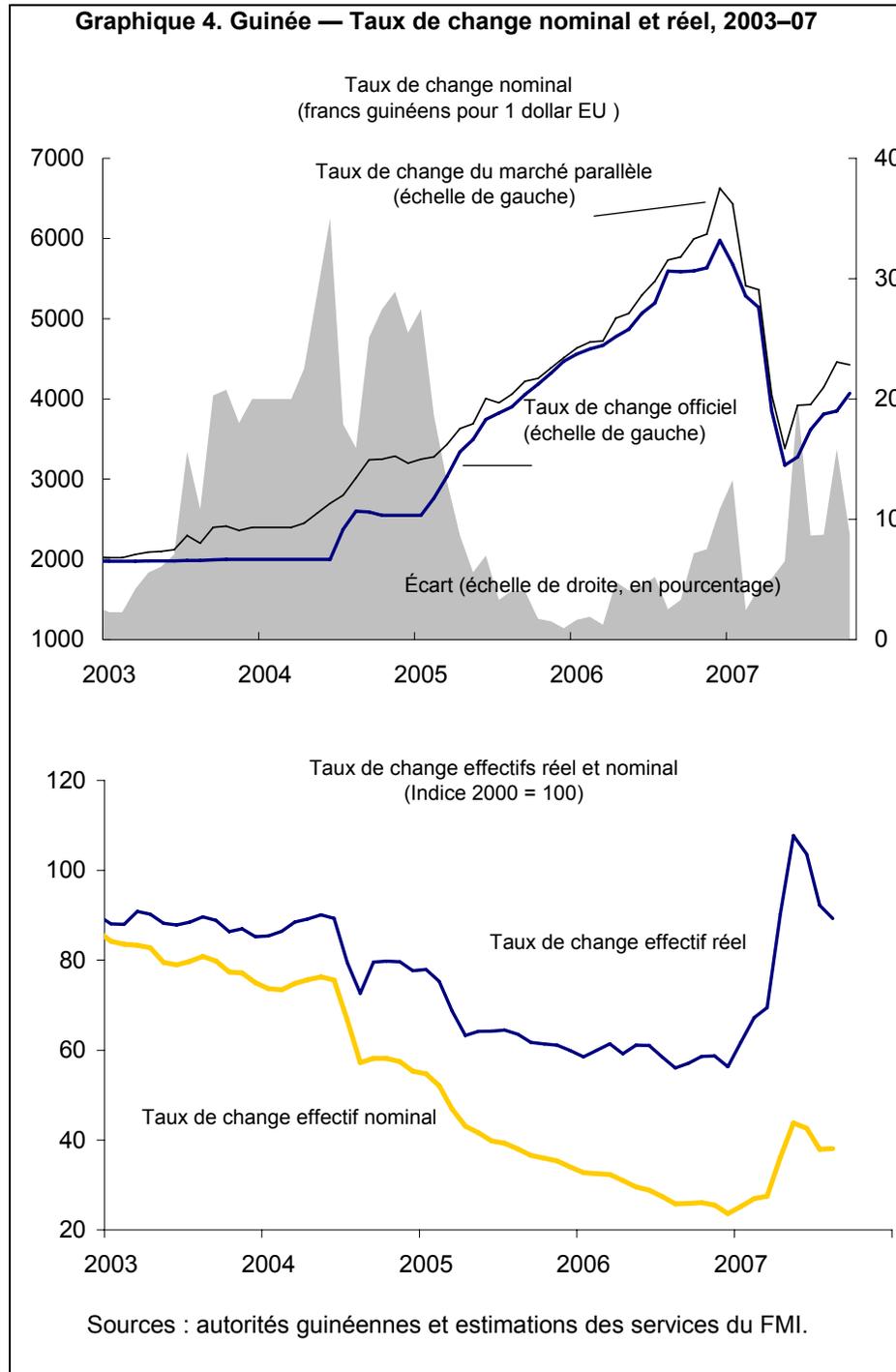
30. **Les autorités s'accordent à dire que les causes de l'inflation sont surtout monétaires et que, dans un contexte de taux de change flottant, la base monétaire devrait constituer l'ancrage nominal.** La base monétaire s'est accrue en moyenne de 31 % de 2000 à 2006 et de plus de 80 % en 2006. Cette expansion a favorisé le laxisme des politiques budgétaires au travers, notamment, d'achats non stérilisés de devises pour des opérations quasi-budgétaires qui ont porté préjudice à la valeur de la monnaie et alimenté l'inflation et la dollarisation. Au cours des dernières années, cette dollarisation a renforcé la répercussion automatique des hausses des prix internationaux sur les prix intérieurs⁹. Pour inverser ces tendances et ramener l'inflation en dessous de 10 % à moyen terme, la BCRG devra strictement aligner l'expansion de la base monétaire sur le taux de croissance du PIB nominal.

31. **Les services du FMI ont examiné la nature du régime de change qui est du type flottant administré, sans trajectoire prédéterminée.** La Guinée a adopté un régime de change flottant en 2005. Depuis lors, le taux de change a connu de larges fluctuations par rapport au dollar (graphique 4). Si la BCRG a parfois tenté de contrer les tensions à la baisse par des mesures administratives, la prime du marché parallèle a augmenté. Tout en reconnaissant que les fluctuations de grande amplitude sont préjudiciables à l'économie, les autorités conviennent que le régime de change flottant reste approprié, et que les progrès dans les réformes du marché des changes et le maintien de politiques macroéconomiques prudentes devraient contribuer à rétablir la capacité de la banque centrale à lisser les fluctuations journalières. À la suite de la décision de la BCRG d'abroger les mesures administratives, la prime du marché parallèle s'est réduite à 4 % environ à fin octobre 2007.

32. **Si la volatilité et les changements structurels en cours ne facilitent pas l'évaluation du niveau d'équilibre du taux de change, le niveau actuel du taux de change semble compatible avec la viabilité extérieure pour autant que les flux d'aide, l'allègement de la dette et l'application de politiques macroéconomiques prudentes se poursuivent.** Le taux de change réel a connu une dépréciation constante au cours des 25 dernières années. Bien que les approches économétriques classiques ne permettent pas de cerner avec précision les raisons fondamentales de la dépréciation tendancielle (encadré 2), celle-ci serait peut-être l'illustration d'un cercle vicieux enclenché par les blocages structurels (lacunes de la gouvernance, faiblesse des exportations, importations tirées par une demande globale non contrôlée par exemple) entraînant un épuisement des réserves officielles et une accumulation d'arriérés extérieurs, une perte de confiance vis-à-vis de la monnaie nationale et une dollarisation accrue. Tous ces facteurs ont accentué la dépréciation du taux de change et alourdi davantage la dette extérieure. Les efforts visant à rompre cette spirale, dans le cadre de l'initiative PPTE notamment, ont été dévoyés par des facteurs tant externes (conflits régionaux) qu'internes (instabilité politique). L'appréciation du taux de change effectif réel observée depuis le début

⁹ À paraître dans *The determinants of inflation in Guinea*, Document de travail du FMI par M. Gorbanyov.

de l'année 2007 constitue un écart important par rapport à cette tendance. Toutefois, plutôt qu'une inversion passagère par rapport à un taux de change d'équilibre incertain, elle pourrait être le signe que le marché mise de plus en plus sur la réussite du mouvement structurel en cours vers la stabilisation et les réformes, et la mobilisation des concours extérieurs, de l'allègement de la dette et de l'investissement direct étranger (IDE).



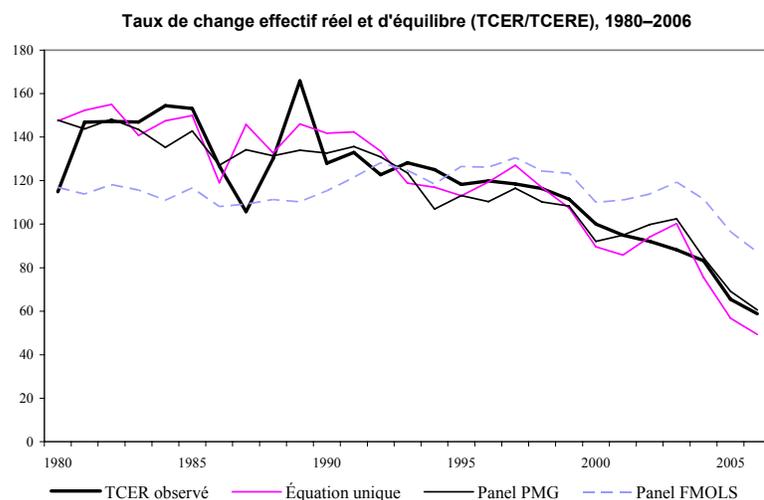
33. **Les services du FMI et les autorités s'accordent à dire que le secteur financier de la Guinée, bien qu'en bonne santé générale, est sous-développé et qu'il nécessitera une grande attention à moyen terme pour pouvoir contribuer davantage à la croissance.** Les banques semblent avoir bien résisté aux récents chocs macroéconomiques, y compris à la volatilité du taux de change : les banques commerciales continuent de respecter les ratios de fonds propres et leurs engagements extérieurs ont été maintenus dans les limites des ratios prudentiels. La BCRG devrait cependant faire appliquer plus fermement les autres règles prudentielles telles que celles qui ont trait à la concentration des prêts, en renforçant principalement les inspections sur place. La BCRG envisage par ailleurs de renforcer la supervision des établissements de microfinance pour veiller plus particulièrement à leur conformité à la loi sur la microfinance adopté en novembre 2005. En dehors des questions de stabilité, les autorités entendent élaborer une stratégie de réforme à moyen terme du secteur financier, afin de se dégager d'une économie reposant largement sur les opérations au comptant, résoudre les questions liées à la dollarisation et offrir au secteur privé d'autres instruments financiers que ceux des opérations relatives au commerce extérieur. La participation de la Guinée au programme d'évaluation du secteur financier (PESF), auquel les autorités viennent de se porter volontaires, fournirait des informations utiles à l'élaboration de la nouvelle stratégie.

V. PROGRAMME

34. **Le programme vise à : i) consolider la stabilisation macroéconomique ; et ii) renforcer les institutions et les politiques mises en œuvre afin de créer les conditions propices à une croissance forte et à une réduction significative de la pauvreté.** Le programme appuyé par la FRPC est conforme à la SRP-II et adapté à la situation d'État fragile qui est celle de la Guinée. L'objectif visé pour la première année de mise en œuvre est la stabilisation de l'économie au moyen de politiques monétaire et budgétaire appropriées, tout en mettant en place les structures de gouvernance essentielles et en créant les conditions d'une croissance tirée par le secteur privé. Le programme vise en outre à contribuer à un renforcement rapide de la position extérieure grâce à des appuis extérieurs et à l'allègement de la dette. Une fois les contrôles de base établis, l'accent sera mis sur l'approfondissement des réformes afin d'améliorer en particulier la qualité des services publics et des politiques mises en œuvre, et de favoriser le bon fonctionnement des marchés. La teneur exacte du programme pour les années suivantes dépendra de l'assistance technique du FMI, notamment en matière d'administration fiscale, de gestion des finances publiques et de réforme du secteur financier.

Encadré 2. Estimation du taux de change réel d'équilibre (TCRE)

Sur la base de trois modèles de TCRE, le taux de change effectif réel (TCER) est en équilibre relatif en 2006, la dépréciation progressive observée de 1980 à 2006 semblant refléter l'évolution des fondamentaux¹. Toutefois, l'estimation du TCER pour 2006 (et partant, le signe et l'ampleur de l'écart du TCER par rapport à l'équilibre) est l'objet d'une forte incertitude². **Dans un modèle au moins de TCRE, le TCER semble sous-évalué à la fin 2006, ce qui indiquerait que l'appréciation observée à partir de la fin 2006 n'entraînerait pas une surévaluation.**



Source : estimations des services du FMI et Chudik et Mongardini (2007). PMG renvoie à la méthode de l'estimateur des données de panel *Pooled Mean Group* et *Fully Modified OLS* (FMOLS) à l'estimateur des données de panel fondée sur les moindres carrés FMOLS.

Plus fondamentalement, l'appréciation du TCER peut révéler que le marché anticipe une inversion de régime dont ne rend pas compte la méthodologie de calcul du TCRE basée sur l'extrapolation des tendances du passé. La forte appréciation du taux de change nominal et du taux de change réel au premier semestre 2007 était due en partie à l'«effet d'annonce» qui a suivi les grèves et qui s'est partiellement inversé depuis lors. Cependant, la crédibilité accrue des changements structurels apportés aux politiques dans le cadre d'un programme, l'anticipation d'allègement de la dette et d'amélioration des relations avec les créanciers, ainsi que les perspectives d'accroissement des exportations de produits miniers induits par les investissements de grande ampleur sont autant de facteurs qui pourraient avoir contribué à une appréciation plus forte du taux de change.

¹ La méthodologie repose sur les formules d'équation simple et de données de panel décrites par Chudik et Mongardini (WP/07/90). Pour l'estimation de l'équation simple, les variations du TCER observée sur la période semblent dues principalement à l'augmentation de la consommation de l'administration centrale (en pourcentage du PIB) par rapport à la moyenne pondérée en fonction des partenaires commerciaux. Cette augmentation reflèterait semble-t-il une réorientation sur la consommation de biens marchands, ce qui entraînerait une dépréciation du TCRE. La contribution à la baisse du TCERE d'autres variables types comme les termes de l'échange, la productivité relative ou le service de la dette (en pourcentage des exportations) est négligeable ou insignifiante.

² Par exemple, mesuré par une estimation du TCRE par équation simple, le TCER de 2006 a été surévalué de 19,4 %, alors qu'il est apparu sous-évalué de 32 % dans le cas d'une estimation par panel FMOLS.

A. Programme économique et financier pour 2007–08

Politique budgétaire

35. **Le resserrement de la politique budgétaire se maintiendra pour le second semestre 2007.** L'objectif de déficit est conforme au budget de l'ensemble de l'année. En dépit des effets négatifs que les grèves de janvier-février 2007 et le manque à gagner fiscal issu de l'abaissement des prix des produits pétroliers ont eus sur les recettes publiques, les autorités ne prévoient qu'une contraction de 0,4 % des recettes totales, soit l'équivalent de 12,9 % du PIB en 2007. Les résultats de recettes des 9 premiers mois de l'année indiquent que l'objectif peut être atteint¹⁰. Les dépenses augmentent par rapport au premier semestre, avec le retour à la normale des activités gouvernementales. Toutefois, pour l'année entière, les dépenses (à l'exception de celles financées sur ressources extérieures) devraient diminuer fortement en pourcentage du PIB, pour éviter tout nouveau financement par la BCRG et maintenir les autres financements bancaires autour de 0,5 % du PIB.

36. **Le budget 2008 est aligné sur les objectifs de consolidation de la stabilité économique et de traitement des besoins de développement urgents.** Contrairement aux usages du passé, la présentation du projet de loi de finances au Parlement a respecté le calendrier prévu à cet effet. Ceci témoigne de la volonté du gouvernement de renforcer le débat démocratique et le contrôle de l'action gouvernementale. Le projet de budget conserve une orientation prudente en excluant tout financement de la BCRG et en prévoyant un relèvement du solde primaire de base porté à 3,3 % du PIB. Les recettes publiques devraient atteindre 14,3 % du PIB en provenant surtout des secteurs non miniers. Les objectifs de recettes ambitieux dénotent un retour au recouvrement normal

des recettes publiques après les turbulences des premiers mois de 2007, y compris le rétablissement progressif du mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers (MPEF, paragraphe 47 et critère de réalisation)¹¹. Ils s'appuient en outre sur les efforts visant à élargir la base d'imposition et améliorer le recouvrement (le budget affecte une

Tableau 6 (texte). Opérations financières de l'État, 2006–08

| | 2006 | 2007 | 2008 |
|---------------------------------------|----------------------|-------------|------|
| | Est. | Projections | |
| | (Pourcentage du PIB) | | |
| Recettes | 13,3 | 12,9 | 14,3 |
| <i>dont : secteur non minier</i> | 9,2 | 9,5 | 10,7 |
| Dépenses totales | 17,6 | 14,7 | 17,1 |
| <i>dont : traitements et salaires</i> | 2,7 | 3,2 | 3,7 |
| <i>dépenses d'équipement</i> | 4,1 | 3,9 | 5,5 |
| Solde budgétaire primaire de base | 1,3 | 3,0 | 3,3 |
| Solde global, base engagements | -2,9 | 0,3 | -1,2 |
| Financement | 2,9 | 0,1 | -5,4 |
| Financement intérieur, <i>dont :</i> | 3,6 | 0,5 | -0,7 |
| Banque centrale | 5,6 | -0,3 | -0,4 |
| Banques commerciales | -1,8 | 0,5 | 0,8 |
| Financement extérieur | -0,7 | -0,5 | -4,7 |
| Besoin de financement | | 0,0 | 6,6 |
| Financement possible identifié | | 0,0 | 6,0 |

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹⁰ À fin septembre 2007, le niveau des recettes publiques était supérieur aux projections, en raison de la bonne tenue des recettes non minières. Ceci indiquerait un retour à la normale de l'activité économique.

¹¹ Cette mesure vise à accroître les recettes fiscales d'environ ¼ de point de PIB en 2008.

enveloppe substantielle aux organes de collecte des recettes). Du côté des dépenses, les investissements en matière d'infrastructures de base devraient connaître une forte augmentation. Celle de la masse salariale est liée aux nouveaux recrutements, surtout dans le secteur de l'éducation ; à une revalorisation générale de 10 % des salaires de base, et à des incitations salariales ciblées. De façon générale, les dépenses sont axées sur les secteurs prioritaires.

37. **Côté recettes, l'accent sera mis sur la modernisation des directions des impôts et des douanes, et sur la réduction des exonérations**¹². La modernisation des deux régies financières sera accélérée, en partie par la signature et l'application de contrats de performance pour les dirigeants et l'instauration d'une collaboration mutuelle, y compris l'échange de données. Les textes qui régissent les exonérations fiscales et douanières seront suivis et strictement appliqués ; dans l'intervalle, ils feront l'objet d'un examen critique, en particulier ceux qui ont trait au code des investissements. Les recettes minières pourraient aussi s'accroître, mais cela dépendra des conclusions des audits des sociétés minières qui sont prévus, de l'adoption du nouveau contrat-type, de la renégociation en cours de plusieurs contrats existants et des progrès de l'élaboration des grands projets. Eu égard toutefois aux incertitudes inhérentes à ces facteurs d'évolution, les services du FMI s'accordent à penser avec les autorités, que les prévisions de recettes minières devraient être modérées et que l'évolution de la situation devrait être réexaminée lors des prochaines revues.

38. **Les autorités achèveront la mise au point d'une stratégie et d'un plan d'action triennal de gestion des finances publiques avant 2008 et mettront en place un comité de pilotage pour en assurer le suivi et permettre de rendre compte de ses résultats.** Cette stratégie et le plan d'action y afférent reposeront sur les recommandations des récentes missions d'assistance technique du FMI. Les mesures prévues pour la première année de mise en œuvre du programme sont notamment les suivantes¹³:

- **Élaboration du budget** : révision de la nomenclature budgétaire afin de permettre le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté, et prompte mise en place des principaux CMDT sectoriels (pour la santé et l'éducation en particulier) et d'un cadre budgétaire à moyen terme pour veiller à ce que les crédits budgétaires de l'exercice 2009 soient alignés sur les objectifs de la SRP-II. Ces mesures contribueraient en outre au renforcement progressif de la capacité de la Guinée à absorber les investissements financés sur ressources extérieures.
- **Exécution du budget** : proscription maintenue des dépenses extrabudgétaires ; publication d'une liste limitative des dépenses pouvant faire l'objet de procédures budgétaires exceptionnelles ; élimination des comptes d'entités publiques dans les banques commerciales ; rapprochement des registres du personnel et de la solde.

¹² Voir détails dans le MPEF, paragraphes 24, 29 et encadré 1.

¹³ Voir détails dans le MPEF, paragraphes 30 à 34 et encadré 2.

- **Comptabilité, audit et information financière** : adoption de normes de comptabilité publique améliorées ; rapprochement périodique des soldes du compte du Trésor avec les données des livres de la BCRG.
- **Révision du cadre légal et réglementaire** (y compris la loi de finances organique) de manière à refléter les réformes prévues.

Politiques monétaire et de change

39. **Une orientation de politique monétaire prudente complétera les efforts de stabilisation de l'économie et d'amélioration des réserves de change**¹⁴. Pour la fin 2007, le programme prévoit de limiter le taux d'expansion de la base monétaire à 12 % environ, soit bien en-deçà du taux de croissance du PIB nominal, pour contenir les tensions inflationnistes et compenser l'excès de liquidité accumulé en 2006. Pour 2008, l'expansion de la base monétaire sera limitée à environ 15 %, soit un chiffre globalement conforme au taux de croissance du PIB nominal. Dans le même temps, la BCRG prévoit de porter la couverture de ses réserves de change à un mois d'importations. Ainsi, le coefficient de réserves obligatoires applicable aux dépôts des banques sera strictement appliqué et la gestion de la liquidité renforcée en rendant les activités du comité de suivi de la liquidité plus efficaces (MPEF, para. 36).

40. **Le régime de change flottant sera maintenu, assorti d'interventions appropriées de la BCRG**. La poursuite des efforts de stabilisation et l'amélioration de la gestion sont nécessaires pour redonner à la BCRG, la capacité de lissage des fluctuations journalières irrégulières du taux de change observées ces derniers mois. Toute intervention de la BCRG sur le marché des changes sera effectuée de manière totalement transparente et conduite exclusivement par l'intermédiaire des banques commerciales.

41. **La mise en place du marché interbancaire de devises et le renforcement de la capacité de la BCRG à gérer les devises et les réserves sont cruciaux pour la réalisation des objectifs du programme**. La BCRG alignera la gestion et le contrôle interne des opérations de change sur les normes internationales (comme le recommande la mise à jour de l'évaluation des sauvegardes), en instaurant notamment des mécanismes de supervision et en respectant la séparation des responsabilités en matière de gestion des réserves de change. Elle précisera en outre la réglementation des changes et veillera à son application, notamment en ce qui concerne le rapatriement du produit des exportations de même qu'elle réorganisera et modernisera sa direction chargée des opérations de change, en commençant par la définition des procédures d'intervention sur le marché interbancaire des changes.

42. **Les services du FMI ont examiné avec les autorités les moyens d'éliminer les pratiques actuelles de taux de change multiples**. Les autorités ont proposé de faire du taux

¹⁴ Les données monétaires sur lesquelles repose le programme tiennent compte des révisions effectuées à la fin juin 2007 suivant les recommandations de l'audit externe.

de change officiel le taux du marché interbancaire lorsqu'il sera créé, ce qui éliminerait les pratiques de taux de change multiples. Dans l'intervalle, la BCRG entend n'utiliser le taux de change officiel qu'à des fins comptables et effectuer toutes ses opérations sur devises au taux appliqué la veille dans les transactions des banques commerciales pour le compte de leur clientèle (MPEF, para. 39). Si cette mesure est susceptible d'accroître la transparence de la détermination du taux de change utilisé par la BCRG, les services du FMI considèrent qu'elle ne permettra pas d'éliminer les pratiques de taux de change multiples, à moins que le calcul du taux qui prévaut sur le marché ne soit basé sur les taux du jour, ce que la banque centrale a estimé techniquement difficile à réaliser.

Autres réformes structurelles

43. Le gouvernement s'emploie à améliorer le climat des affaires en Guinée en veillant à promouvoir la transparence et la bonne gouvernance, en appliquant les réformes structurelles des services publics et en améliorant le cadre de l'investissement dans le secteur minier. Les principales mesures prévues sont notamment les suivantes¹⁵ :

- Application la loi contre le blanchiment d'argent votée par le Parlement en 2006 et publication du rapport moral de l'agence nationale de lutte contre la corruption ;
- Présentation du projet de loi anti-corruption imposant aux hauts fonctionnaires de déposer une déclaration de patrimoine ;
- Levée de l'interdiction frappant les exportations de produits agricoles, forestiers et halieutiques (critère de réalisation structurel) ;
- Relance du programme de privatisation ;
- Adoption de repères pour améliorer les résultats des sociétés d'électricité et d'eau (notamment pour les résultats opérationnels et les pertes techniques et commerciales) et réalisation d'une étude tarifaire¹⁶ ;
- Achèvement du projet de contrat minier type et étude des modalités d'alignement des contrats miniers en vigueur sur le contrat type.

¹⁵ Pour plus de détails, voir MPEF, paragraphes 43 à 48.

¹⁶ Si besoin est, des ajustements tarifaires seront effectués d'urgence au début 2008 afin d'atténuer le risque de pertes quasi-budgétaires de ces sociétés (MEFP, paragraphe 44).

Secteur extérieur

44. **Le programme table sur le traitement de tous les arriérés extérieurs.** À l'heure actuelle, la Guinée est à jour au titre de ses obligations envers tous les créanciers multilatéraux sauf un ; elle a obtenu des assurances de financement de la Commission européenne en ce qui concerne le reliquat d'arriérés sur le prêt du FED géré par la Banque européenne d'investissement. Les créanciers du Club de Paris ont récemment donné des assurances de financement dans la perspective du programme FRPC à venir et indiqué leur disponibilité à renégocier l'ensemble des arriérés de paiements actuels. Le gouvernement a aussi proposé par écrit aux créanciers de renégocier l'intégralité des arriérés de paiements dans le cadre du prochain programme.

45. **Les autorités entendent éviter de recourir à des prêts non concessionnels pendant la durée du programme**¹⁷. Le gouvernement a conclu deux prêts pour un montant total de 28,5 millions de dollars EU à des conditions quasi-concessionnelles pour améliorer les transports publics et reconstruire le réseau électrique, et a accordé sa garantie pour une ligne de crédit à court terme de 25 millions d'euros pour l'équipement et la remise en état de la société d'électricité. Les autorités ont indiqué qu'elles étaient tenues de trouver des financements d'urgence face à la détérioration de la situation sociale ; le gouvernement a décidé de s'abstenir de contracter des prêts non concessionnels à court terme à l'approche de la conclusion d'un accord au titre de la FRPC.

46. **Un nouvel accord FRPC avec le FMI aiderait la Guinée à surmonter ses difficultés persistantes de balance des paiements et permettrait de débloquer une assistance intérimaire PPTE tout en ouvrant la voie à l'allègement de sa dette.** Les décaissements aideraient à améliorer la situation précaire des réserves de change et à renforcer la capacité du pays à rembourser sa dette (y compris envers le FMI) pendant que les politiques structurelles se mettent en place. L'accord FRPC servirait de catalyseur, étant donné que l'assistance intérimaire au titre de l'initiative PPTE provenant du FMI et d'autres bailleurs de fonds peut reprendre dès la mise en place du nouvel accord FRPC. Les autorités ont demandé le décaissement de la troisième tranche de l'assistance intérimaire PPTE d'un montant de 4,848 millions de DTS soit l'équivalent de 20 % du montant total promis par le FMI. L'assistance intérimaire PPTE couvrira le service de la dette admissible vis-à-vis du FMI, arrivant à échéance durant les 12 prochains mois. Au total, ces opérations élimineraient la majeure partie du besoin de financement de la balance des paiements en 2008. Si par ailleurs les résultats de la mise en œuvre du nouvel accord FRPC sont satisfaisants, la Guinée pourrait

¹⁷ Le degré minimum de concessionnalité est de 35 % dans le cadre du programme.

atteindre le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE et bénéficier de l'IADM dès la fin 2008¹⁸.

B. Caractéristiques, suivi, risques et dispositif de sauvegarde du programme

47. **Les autorités ont demandé à conclure un accord triennal au titre de la FRPC.** Les nouveaux décaissements équivaldraient à 45 % de la quote-part, conformément à la situation de pays accédant aux ressources de la FRPC pour la troisième fois. Cet accès est justifié par les besoins de balance des paiements à moyen terme de la Guinée et la vigueur de son programme ; il est compatible avec les projections afférentes à sa capacité à rembourser le FMI (tableau 6). Les décaissements seraient répartis en tranches semestrielles d'égal montant, une fois les revues achevées (tableau 9). La première revue porterait sur l'évaluation du respect des critères de réalisation fixés à fin 2007. Le programme serait suivi au regard des critères de réalisation quantitatifs concernant le solde budgétaire primaire de base, les avoirs intérieurs nets et les réserves de change nettes de la Banque centrale, les prêts non concessionnels, la dette extérieure à court terme et les arriérés de paiements extérieurs.

48. **Les mesures préalables et la conditionnalité structurelle proposées relèvent de la sphère de compétences du FMI et sont essentielles à la réalisation des objectifs économiques et à l'atténuation des risques du programme.** La majeure partie des conditions structurelles est liée à la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des sauvegardes. Le reste de la conditionnalité a trait aux mesures visant à rétablir les contrôles budgétaires et à permettre d'atteindre les objectifs de recettes publiques et de réserves officielles pour 2008.

49. **Une évolution négative de la situation extérieure, la résistance de groupes d'intérêt particuliers aux réformes et l'environnement social fragile sont les principaux risques qui pèsent sur le programme.** La poursuite du renchérissement du pétrole, une baisse des cours mondiaux de l'aluminium et de l'or, et l'insécurité dans la région figurent parmi les risques extérieurs. Un changement de gouvernement à l'issue des prochaines élections législatives (dont le calendrier reste à établir) et une reprise des mouvements de protestation, au sein de l'armée en particulier, peuvent accroître le risque de dérapage budgétaire et de ralentissement des réformes.

50. **L'aboutissement effectif de l'importante série de mesures préalables¹⁹, une forte appropriation du programme et un large appui des autorités et de la société civile guinéennes à l'accord FRPC permettraient d'atténuer les risques à court terme.** La prompte mise en œuvre des mesures préalables a fourni une indication de la détermination à

¹⁸ D'après une évaluation préliminaire, la Guinée devrait respecter les trois déclencheurs restant pour atteindre le point d'achèvement. Le gouvernement devrait mettre en œuvre la SRP-II avec succès pendant un an au moins ; avoir à son actif six mois de bons antécédents de mise en œuvre du programme FRPC et satisfaire à la condition afférente à l'audit des grands marchés publics et de la publication de leurs résultats.

¹⁹ Voir tableau 1 du MPEF.

mener le programme à bien. Nombre des mesures structurelles et financières inscrites au programme l'ont été à l'initiative des autorités, ce qui témoigne d'une réelle appropriation. Les plus hautes autorités, y compris le Président de la République et le Premier ministre, ainsi que des dirigeants de la société civile ont marqué publiquement leur appui aux objectifs du programme.

51. **La BCRG continuera à donner suite aux recommandations des récents audits et de la mise à jour de l'évaluation des sauvegardes²⁰.** La BCRG prend des mesures pour améliorer la gouvernance financière et renforcer les procédures comptables et de contrôle interne (encadré 1), notamment par la reconstitution des registres comptables suivant les conclusions de l'audit externe des états financiers de l'exercice 2006. Un projet de loi portant modification des statuts de la BCRG sera également soumis au Parlement à la fin juin 2008, afin de renforcer son indépendance et de limiter le financement du budget par l'institut d'émission (critère de réalisation structurel). L'observation des critères de réalisation quantitatifs relatifs aux réserves internationales nettes et aux avoirs intérieurs nets de la BCRG sera validée par un auditeur externe indépendant, jusqu'à ce que les services du FMI établissent l'adéquation du dispositif de contrôle interne. De même, la BCRG logera les décaissements FRPC sur un compte ouvert à la Banque des règlements internationaux (BRI) dont l'utilisation sera soumise à une procédure d'approbation interne stricte et à une vérification externe indépendante. La Guinée continuera à conserver un montant suffisant sur son compte en DTS pour couvrir ses obligations futures envers le FMI.

C. Assistance technique et questions d'ordre statistique

52. **Un programme pluriannuel d'assistance technique du FMI est en place pour soutenir la mise en œuvre du programme dans de bonnes conditions.** Cette assistance vise à accompagner la BCRG dans divers domaines, allant de la comptabilité, du contrôle et de l'audit interne à la politique monétaire et aux réformes du marché des changes. Le FMI fournira aussi une assistance technique en matière d'administration fiscale, de réforme de la gestion des finances publiques et de statistique. Le FMI coordonne ses interventions avec la Banque mondiale et d'autres fournisseurs d'assistance technique dans divers domaines comme la réforme de la banque centrale, la gestion des finances publiques et la fiscalité minière.

53. **Les données économiques permettent d'effectuer la mission de surveillance et le suivi du programme mais d'importantes améliorations doivent y être apportées.** Les autorités ont entrepris des mesures pour rendre les statistiques macroéconomiques plus fiables. Sur les recommandations du FMI, les données de comptabilité nationale sont révisées à partir de celles de 2003²¹. Les données monétaires ont été modifiées pour refléter les révisions du bilan de la BCRG recommandées par les récents audits externes. Les statistiques budgétaires,

²⁰ Pour plus de précisions, voir MPEF, paragraphe 42 et tableaux 1 et 2.

²¹ Les comptes nationaux révisés devraient être examinés avec les services du FMI puis intégrés au cadre macroéconomique lors de la première revue du programme.

notamment le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté devraient être bientôt améliorées, une fois adoptée la classification fonctionnelle des dépenses budgétaires comme prévu. Avec l'assistance technique du FMI, il est prévu que les autorités redoublent d'efforts pour améliorer les données de balance des paiements.

VI. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

54. **Après de bons mais éphémères antécédents de mise en œuvre des politiques, les autorités ont perdu le contrôle de la situation économique en 2006, la gouvernance s'étant affaiblie sur la plupart des fronts**. Le volume important de dépenses extrabudgétaires directement financées par la BCRG a alimenté l'expansion de la masse monétaire. De ce fait, le taux de change s'est effondré, l'inflation est devenue la deuxième la plus élevée en Afrique, la BCRG a perdu l'essentiel de ses réserves de change et les arriérés de paiement se sont accumulés. Les vives réactions de la population contre ces politiques, qui ont abouti, début 2007, à des grèves et des manifestations, ont provoqué l'avènement d'un gouvernement réformiste.

55. **Durant les huit derniers mois, les autorités ont procédé à un impressionnant recadrage de la politique gouvernementale sur la stabilisation macroéconomique, la transparence et la bonne gouvernance**. Le rétablissement d'un contrôle strict de l'exécution budgétaire et l'élimination du financement du déficit par la banque centrale ont freiné l'expansion de la masse monétaire. Conjuguées au regain de confiance vis-à-vis de la monnaie, ces politiques ont permis de réduire l'inflation de moitié en moins de six mois. Dans le même temps, les nouvelles autorités ont amorcé l'amélioration de la gouvernance, notamment à la BCRG et dans le secteur minier ; elles ont engagé les audits du secteur public et lancé un programme d'urgence qui a reçu un large appui international.

56. **La nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté établit les priorités nécessaires, notamment en matière de gouvernance**. Comme le précise toutefois la NCC, la réussite de sa mise en œuvre exige l'élaboration de plans d'action convenablement hiérarchisés dans les domaines essentiels ainsi qu'un suivi et une évaluation précis.

57. **L'application résolue et continue de politiques saines serait de nature à stimuler le potentiel de croissance de la Guinée et contribuerait fortement à la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté fixés par les autorités**. La réalisation des objectifs de croissance suppose : i) la consolidation de la stabilisation macroéconomique ; ii) l'amélioration du climat des affaires (en commençant par la stricte application des lois et règlements, et la remise en état des services publics) ; iii) l'adoption des meilleures pratiques internationales pour réaliser le potentiel de développement prometteur des industries extractives (nouveau régime fiscal, révision du code minier, contrat type et poursuite de la mise en œuvre de l'ITIE) ; iv) un ciblage précis de l'investissement d'infrastructure publique et des projets visant à éliminer les contraintes de capacité.

58. **Le rétablissement de la position extérieure de la Guinée —priorité majeure à court terme — dépendra du maintien de la rigueur des politiques budgétaire et monétaire.** La BCRG devrait reconstituer ses réserves de change pour être à même d'absorber les chocs extérieurs, de lisser les fluctuations journalières du taux de change volatile et d'épauler le lancement du marché des changes interbancaire qui fait défaut. Le gouvernement se doit d'y contribuer en menant à bien les réductions ciblées du déficit budgétaire. Une gestion de trésorerie active axée sur les taux d'intérêt en étroite coordination avec le Trésor sera aussi nécessaire pour contenir l'expansion monétaire dans les limites du programme.

59. **Le renforcement de la gestion des régies financières et le retour à des procédures budgétaires normales sont essentiels pour permettre à la Guinée d'atteindre ses ambitieux objectifs de recettes et de maîtriser les dépenses publiques.** L'élargissement de l'assiette fiscale (en particulier la réduction des exonérations fiscales et douanières) ainsi que des contrôles fiscaux et des efforts de recouvrement de l'impôt bien ciblés ne seront pas possibles sans une augmentation des capacités. Les pouvoirs publics doivent aussi restreindre le recours aux dépenses et aux passations de marché exceptionnelles tout en améliorant le suivi et la comptabilisation des dépenses, notamment les dépenses de lutte contre la pauvreté, ainsi que leur maîtrise.

60. **Il sera également essentiel de remédier aux vulnérabilités résiduelles du système de sauvegardes de la BCRG, lesquelles font peser des risques non négligeables pour l'intégrité des décaissements du FMI.** Les audits externes et la mise à jour de l'évaluation des sauvegardes ont révélé un effondrement des garde-fous imputable à l'inobservation généralisée des contrôles et procédures en vigueur, ainsi qu'aux déficiences des méthodes comptables de base. De manière générale, il faut rétablir d'urgence et maintenir à la BCRG un solide dispositif de contrôle interne, de gouvernance financière et de responsabilisation. En réponse à ces conclusions, la banque centrale a pris de strictes mesures correctrices à court terme et a adopté un plan d'action, première étape d'une solution à long terme. Toutefois, la mise en œuvre du plan d'action exige de redoubler d'efforts en faisant notamment le meilleur usage possible du programme d'assistance technique du FMI.

61. **En supposant que les politiques convenues sont appliquées comme prévu, la fourniture de l'allègement de dette dont la Guinée est admise à bénéficier au titre des initiatives PPTE et IADM, une fois le point d'achèvement franchi, peut ramener la dette extérieure à des niveaux viables, éventuellement avant 2009.** Les autorités doivent aussi poursuivre leurs efforts de dialogue avec tous leurs créanciers extérieurs et chercher à obtenir des créanciers multilatéraux et des créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris, un allègement de dette aux conditions PPTE. Bien qu'il puisse s'expliquer par les fortes pressions que subit le gouvernement pour améliorer sans tarder les dures conditions de vie de la population, le récent recours à un financement non concessionnel est regrettable ; les services du FMI se félicitent donc de l'intention des autorités d'y mettre fin, dans la perspective d'un programme.

62. **Conscients de l'allègement de dette à venir et du vaste potentiel non exploité de croissance des exportations et de la productivité, les services du FMI considèrent le niveau actuel du taux de change réel approprié.** La récente et forte appréciation de la monnaie est peut-être le signe que le marché mise de plus en plus sur les réformes de politique économique, la reprise de l'aide au titre d'un programme et un allègement rapide de la dette. L'impulsion attendue des exportations de produits agricoles vers les pays voisins (une fois levée l'interdiction imposée en début d'année) et l'imminence du lancement de plusieurs projets miniers financés par l'IDE indiquent également que le taux de change actuel est viable, pour autant que la stabilisation économique et les réformes structurelles se poursuivent. Il faudra cependant que le taux de change tendancier soit suivi attentivement, eu égard aux changements économiques rapides qui sont attendus.

63. **Les autorités doivent continuer à rendre plus transparente la détermination du taux de change et à éliminer les pratiques de taux de change multiples existantes.** Ceci contribuerait au rétablissement de la confiance vis-à-vis du franc guinéen et permettrait de créer les conditions de la réussite de la réforme du marché des changes.

64. **Les statistiques de balance des paiements et de comptabilité nationale sont les domaines dans lesquels des améliorations doivent intervenir en priorité,** même si les vérifications et révisions prévues des comptes de la BCRG et de l'État doivent aussi aboutir à des données budgétaires et monétaires plus fiables et donc faciliter le suivi du programme.

65. **Compte tenu de la rigueur des politiques arrêtées par le nouveau gouvernement depuis avril 2007 et de sa détermination à promouvoir des réformes endogènes, les services du FMI recommandent l'approbation de la demande des autorités d'un accord au titre de FRPC et d'une assistance intérimaire dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée.**

66. **Les prochaines consultations visées à l'article IV se dérouleront selon le dispositif de la décision du 15 juillet 2002 relative aux cycles de consultations.**

Tableau 1. Guinée — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2005–10

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--|--------|---------|---------|-------------|---------|---------|
| | | Est. | | Projections | | |
| (Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire) | | | | | | |
| Revenu | | | | | | |
| PIB en prix constants | 3,3 | 2,2 | 1,5 | 4,9 | 5,2 | 5,5 |
| PIB aux prix courants | 32,9 | 37,6 | 21,6 | 18,6 | 12,4 | 10,0 |
| Déflateur du PIB | 28,6 | 34,7 | 19,8 | 13,1 | 6,8 | 4,3 |
| Prix à la consommation | | | | | | |
| Moyenne | 31,4 | 34,7 | 23,4 | 13,8 | 8,4 | 5,9 |
| Fin de période | 29,7 | 39,1 | 15,0 | 10,0 | 7,0 | 5,0 |
| Secteur extérieur | | | | | | |
| Exportations, f.à.b. (en dollars EU) | 12,4 | 20,2 | 6,8 | 6,2 | 9,3 | 4,3 |
| Importations, f.à.b. (en dollars EU) | 4,7 | 24,8 | 27,0 | 14,2 | 5,1 | 9,7 |
| Termes de l'échange | | | | | | |
| Pourcentage de variation | -6,8 | 5,0 | -6,1 | -11,3 | 5,5 | -0,7 |
| Taux de change effectifs moyens (dépréciation -) | | | | | | |
| Indice nominal | -38,0 | -31,4 | ... | ... | ... | ... |
| Indice réel | -21,3 | -10,1 | ... | ... | ... | ... |
| Monnaie et crédit | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets ¹ | 5,2 | 10,4 | 0,7 | 3,6 | ... | ... |
| Avoirs intérieurs nets ¹ | 32,0 | 49,0 | 5,1 | 10,1 | ... | ... |
| Créances nettes sur l'État ¹ | 7,9 | 42,7 | 5,6 | 2,9 | ... | ... |
| Crédit au secteur hors administrations publiques ¹ | 15,2 | 12,8 | 3,3 | 4,7 | ... | ... |
| Masse monétaire au sens large | 37,2 | 59,4 | 5,8 | 13,7 | ... | ... |
| Base monétaire | 25,0 | 84,1 | 11,9 | 14,5 | ... | ... |
| Taux des bons du Trésor (fin de période) | 23,4 | 22,0 | ... | ... | ... | ... |
| (Pourcentage du PIB) | | | | | | |
| Finances publiques | | | | | | |
| Total des recettes et dons | 13,7 | 14,7 | 14,9 | 15,9 | 52,5 | 16,9 |
| Recettes | 13,1 | 13,3 | 12,9 | 14,3 | 14,9 | 15,5 |
| dont : recettes non minières | 9,9 | 9,2 | 9,5 | 10,7 | 11,2 | 11,7 |
| Dons ² | 0,6 | 1,4 | 2,0 | 1,6 | 37,7 | 1,4 |
| Dépenses courantes | 11,0 | 13,4 | 10,8 | 11,6 | 10,7 | 10,5 |
| dont : paiements d'intérêts | 2,8 | 3,3 | 2,1 | 2,3 | 1,5 | 1,3 |
| Dépenses d'équipement et prêts nets ³ | 4,3 | 4,2 | 3,9 | 5,6 | 5,9 | 6,6 |
| Solde budgétaire global | | | | | | |
| Dons inclus (engagements) ² | -1,5 | -2,9 | 0,3 | -1,2 | 36,0 | -0,2 |
| Hors dons (engagements) | -2,1 | -4,3 | -1,7 | -2,8 | -1,7 | -1,6 |
| Solde budgétaire primaire de base | 3,2 | 1,3 | 3,0 | 3,3 | 3,8 | 4,1 |
| Investissement brut | 14,1 | 13,7 | 15,0 | 20,3 | 22,5 | 25,2 |
| Administrations publiques (formation de capital fixe) | 3,4 | 3,3 | 3,1 | 4,4 | 4,9 | 5,5 |
| Hors administrations publiques | 10,7 | 10,4 | 11,9 | 15,9 | 17,6 | 19,8 |
| Épargne intérieure | 10,9 | 9,1 | 6,1 | 8,2 | 11,4 | 12,7 |
| Administrations publiques | 4,7 | 3,4 | 4,2 | 4,7 | 5,5 | 6,0 |
| Hors administrations publiques | 6,2 | 5,7 | 1,9 | 3,6 | 5,9 | 6,7 |
| Solde extérieur courant | | | | | | |
| Transferts officiels compris | -4,5 | -5,9 | -9,5 | -12,8 | -11,2 | -12,5 |
| Hors transferts officiels | -4,9 | -6,5 | -10,0 | -13,1 | -11,3 | -12,6 |
| Balance globale des paiements | -0,9 | -2,7 | -1,3 | -1,7 | 2,2 | 1,4 |
| (Millions de dollars EU, sauf indication contraire) | | | | | | |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | |
| Exportation, f.à.b. | 841,4 | 1.011,1 | 1.079,5 | 1.146,4 | 1.253,0 | 1.306,7 |
| Importations, f.à.b. | 754,9 | 942,0 | 1.195,8 | 1.365,8 | 1.435,0 | 1.574,4 |
| Solde extérieur courant (transferts officiels compris) | -146,6 | -184,7 | -431,6 | -580,0 | -537,6 | -642,5 |
| Balance globale des paiements | -30,2 | -85,6 | -60,2 | -79,1 | 106,0 | 74,1 |
| Avoirs extérieurs nets (banque centrale) ⁴ | -38,0 | -31,4 | -22,2 | 28,8 | 181,3 | 292,9 |
| Réserves officielles brutes (mois d'importations) ⁵ | 0,5 | 0,6 | 0,4 | 1,0 | 2,1 | 3,0 |
| Réserves internationales nettes ⁶ | -94,7 | -113,0 | -69,4 | -7,8 | 142,7 | 252,1 |
| Dettes extérieures publiques ⁷ | 346,1 | 290,6 | 249,9 | 223,7 | 58,8 | 48,7 |
| PIB nominal (milliards de francs guinéens) | 11.869 | 16.330 | 19.852 | 23.552 | 26.467 | 29.115 |

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections établies par les services du FMI.

¹ Pourcentage de la masse monétaire large en début de période.² En supposant que la Guinée atteigne le point d'achèvement PPTE à fin décembre 2008 et la comptabilisation des opérations d'allègement de la dette au début 2009. L'allègement est présenté comme une réduction du stock de la dette.³ Y compris les dépenses de restructuration.⁴ Avoirs extérieurs bruts moins engagements libellés en devises de la banque centrale.⁵ Hors importations liées aux grands projets miniers et aux projets financées sur prêts des bailleurs de fonds.⁶ Avoirs de réserve de la banque centrale (c-à-d. avoirs extérieurs immédiatement disponibles et sous son contrôle), moins ses engagements extérieurs et intérieurs libellés en devises (dépôts en devises des banques locales compris).⁷ Pourcentage des exportations de biens et services non facteurs.

Tableau 2. Guinée — Opérations financières de l'Etat, 2005–10
(Milliards de francs guinéens)

| | 2005 | 2006 | 2007 ¹ | | | | 2008 | 2009 | 2010 |
|---|--------|--------|-------------------|-----------|-------------|------------|-------------|---------|--------|
| | Est. | Est. | Mars Est. | Juin Est. | Sept. Prél. | Déc. Proj. | Projections | | |
| Recettes et dons | 1.631 | 2.398 | 563 | 1.262 | 1.984 | 2.967 | 3.748 | 13.908 | 4.916 |
| Recettes | 1.557 | 2.172 | 500 | 1.147 | 1.809 | 2.569 | 3.362 | 3.942 | 4.510 |
| Secteur minier | 381 | 675 | 155 | 270 | 433 | 674 | 848 | 984 | 1.114 |
| Secteur non minier | 1.176 | 1.497 | 345 | 877 | 1.375 | 1.895 | 2.514 | 2.959 | 3.396 |
| Impôts directs | 181 | 280 | 50 | 219 | 329 | 368 | 444 | 511 | 562 |
| Impôts indirects | 872 | 1.057 | 260 | 594 | 955 | 1.397 | 1.864 | 2.216 | 2.579 |
| Biens et services | 554 | 620 | 164 | 380 | 619 | 879 | 1.150 | 1.366 | 1.502 |
| Commerce extérieur | 318 | 436 | 96 | 214 | 336 | 519 | 714 | 850 | 1.076 |
| Recettes non fiscales | 123 | 161 | 35 | 64 | 91 | 130 | 206 | 232 | 255 |
| Dons | 75 | 225 | 63 | 115 | 175 | 397 | 386 | 9.966 | 406 |
| Projets | 28 | 129 | 50 | 75 | 119 | 291 | 321 | 347 | 375 |
| Programmes | 4 | 10 | 8 | 8 | 17 | 34 | 25 | 28 | 31 |
| Assistance multilatérale PPTE | 44 | 86 | 4 | 32 | 39 | 72 | 40 | 0 | 0 |
| Assistance PPTE/IADM au point d'achèvement ² | | | | | | | | 9.590 | |
| Total des dépenses et prêts nets | 1.808 | 2.871 | 557 | 1.133 | 1.897 | 2.914 | 4.030 | 4.388 | 4.967 |
| Dépenses courantes | 1.304 | 2.188 | 423 | 870 | 1.398 | 2.139 | 2.724 | 2.834 | 3.052 |
| Dépenses courantes primaires | 975 | 1.652 | 344 | 646 | 1.093 | 1.718 | 2.183 | 2.436 | 2.660 |
| Traitements et salaires | 333 | 444 | 139 | 281 | 437 | 643 | 869 | 977 | 1.074 |
| Biens et services | 396 | 810 | 110 | 173 | 350 | 665 | 888 | 998 | 1.098 |
| dont : dépenses électorales sur financement extérieur | | | | | | 58 | | | |
| Transferts et subventions | 247 | 397 | 95 | 193 | 306 | 410 | 426 | 461 | 489 |
| Intérêts sur la dette | 329 | 536 | 79 | 223 | 305 | 420 | 541 | 398 | 392 |
| Dette intérieure | 161 | 263 | 34 | 128 | 162 | 203 | 301 | 310 | 316 |
| Dette extérieure | 168 | 274 | 45 | 95 | 143 | 218 | 240 | 88 | 76 |
| Dépenses d'investissement | 500 | 672 | 132 | 262 | 495 | 769 | 1.298 | 1.543 | 1.905 |
| Financées sur ressources intérieures | 199 | 295 | 3 | 67 | 196 | 297 | 401 | 490 | 637 |
| Financées sur ressources extérieures | 301 | 377 | 129 | 194 | 299 | 472 | 897 | 1.054 | 1.268 |
| Prêts nets | 3 | 11 | 1 | 1 | 4 | 6 | 8 | 11 | 9 |
| Solde budgétaire primaire de base ³ | 379 | 214 | 152 | 432 | 515 | 605 | 771 | 1.006 | 1.203 |
| Solde global, base engagements | | | | | | | | | |
| Dons exclus | -251 | -699 | -57 | 14 | -88 | -345 | -668 | -446 | -457 |
| Dons inclus | -176 | -474 | 6 | 129 | 87 | 52 | -281 | 9.520 | -51 |
| Financement | 176 | 474 | 8 | -73 | -106 | 12 | -1.272 | -9.761 | -165 |
| Financement intérieur | 134 | 586 | -31 | -70 | -119 | 106 | -159 | -357 | -517 |
| Financement bancaire | 135 | 617 | -29 | -125 | -160 | 32 | 101 | -144 | -144 |
| Banque centrale | -21 | 916 | -18 | -102 | -234 | -68 | -95 | -94 | -94 |
| dont : compte PPTE | -25 | 74 | -1 | -34 | -29 | 0 | -5 | 0 | 0 |
| Banques commerciales | 156 | -300 | -11 | -23 | 74 | 100 | 196 | -50 | -50 |
| Financement non bancaire | -1 | -31 | -2 | 55 | 41 | 75 | -260 | -213 | -373 |
| Produits des privatisations | 88 | 285 | 11 | 115 | 127 | 177 | 125 | 3 | 3 |
| Amortissement de la dette intérieure | -83 | -241 | -30 | -60 | -187 | -240 | -288 | -216 | -376 |
| Variation des arriérés | 0 | 0 | 8 | 1 | 77 | 76 | -102 | 0 | 0 |
| Variation des instances de paiement ⁴ | -35 | -92 | 16 | 11 | 38 | 27 | 5 | 0 | 0 |
| Autres | 29 | 17 | -7 | -12 | -14 | 35 | 0 | 0 | 0 |
| Financement extérieur | 42 | -112 | 39 | -3 | 12 | -94 | -1.113 | -9.404 | 352 |
| Tirages | 273 | 248 | 79 | 120 | 180 | 239 | 576 | 707 | 893 |
| Amortissement échu ² | -433 | -831 | -163 | -286 | -426 | -633 | -625 | -10.111 | -542 |
| Rééchelonnement de la dette et assistance PPTE ⁵ | 143 | 103 | 17 | 23 | 42 | 47 | 193 | 0 | 0 |
| Variation des arriérés (= réduction) | 58 | 368 | 106 | 141 | 217 | 253 | -1.257 | 0 | 0 |
| Erreurs et omissions ⁴ | ... | ... | -14 | -56 | 19 | -65 | 0 | 0 | 0 |
| Besoin de financement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1.553 | 241 | 216 |
| Financement possible identifié ⁶ | | | | | | | 1.414 | | |
| Besoin de financement résiduel | | | | | | 0 | 139 | 241 | 216 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | | |
| Dépenses des secteurs prioritaires ⁷ | 416 | 586 | 102 | 258 | 513 | 740 | 1.057 | ... | ... |
| PIB nominal | 11.869 | 16.330 | 19.852 | 19.852 | 19.852 | 19.852 | 23.552 | 26.467 | 29.115 |

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections établies par les services du FMI.

¹ Montants cumulés.

² En partant de l'hypothèse que la Guinée atteigne le point d'achèvement PPTE à fin décembre 2008 et que les opérations d'allègement sont comptabilisées au début 2009. L'allègement figure en réduction du stock de la dette.

³ Recettes moins dépenses hors paiements d'intérêts et dépenses financées sur ressources extérieures.

⁴ Pour 2005–06, les erreurs et omissions sont incluses dans les variations des impayés.

⁵ Allègement de dette promis.

⁶ En supposant une reprise de l'assistance intérimaire PPTE et le rééchelonnement de l'encours des arriérés extérieurs.

⁷ Voir définition dans le protocole d'accord technique (PAT).

Tableau 3. Guinée — Opérations financières de l'État, 2005–10

(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---|--------|--------|-------------|--------|--------|--------|
| | Est. | Est. | Projections | | | |
| Recettes et dons | 13,7 | 14,7 | 14,9 | 15,9 | 52,5 | 16,9 |
| Recettes | 13,1 | 13,3 | 12,9 | 14,3 | 14,9 | 15,5 |
| Secteur minier | 3,2 | 4,1 | 3,4 | 3,6 | 3,7 | 3,8 |
| Secteur non minier | 9,9 | 9,2 | 9,5 | 10,7 | 11,2 | 11,7 |
| Impôts directs | 1,5 | 1,7 | 1,9 | 1,9 | 1,9 | 1,9 |
| Impôts indirects | 7,3 | 6,5 | 7,0 | 7,9 | 8,4 | 8,9 |
| Biens et services | 4,7 | 3,8 | 4,4 | 4,9 | 5,2 | 5,2 |
| Commerce extérieur | 2,7 | 2,7 | 2,6 | 3,0 | 3,2 | 3,7 |
| Recettes non fiscales | 1,0 | 1,0 | 0,7 | 0,9 | 0,9 | 0,9 |
| Dons | 0,6 | 1,4 | 2,0 | 1,6 | 37,7 | 1,4 |
| Projets | 0,2 | 0,8 | 1,5 | 1,4 | 1,3 | 1,3 |
| Programmes | 0,0 | 0,1 | 0,2 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| Assistance multilatérale PPTE | 0,4 | 0,5 | 0,4 | 0,2 | 0,0 | 0,0 |
| Assistance PPTE/IADM au point d'achèvement ¹ | | | | | 36,2 | |
| Total des dépenses et prêts nets | 15,2 | 17,6 | 14,7 | 17,1 | 16,6 | 17,1 |
| Dépenses courantes | 11,0 | 13,4 | 10,8 | 11,6 | 10,7 | 10,5 |
| Dépenses courantes primaires | 8,2 | 10,1 | 8,7 | 9,3 | 9,2 | 9,1 |
| Traitements et salaires | 2,8 | 2,7 | 3,2 | 3,7 | 3,7 | 3,7 |
| Biens et services | 3,3 | 5,0 | 3,3 | 3,8 | 3,8 | 3,8 |
| dont : dépenses électorales sur financement extérieur | | | 0,3 | | | |
| Transferts et subventions | 2,1 | 2,4 | 2,1 | 1,8 | 1,7 | 1,7 |
| Intérêts sur la dette | 2,8 | 3,3 | 2,1 | 2,3 | 1,5 | 1,3 |
| Dette intérieure | 1,4 | 1,6 | 1,0 | 1,3 | 1,2 | 1,1 |
| Dette extérieure | 1,4 | 1,7 | 1,1 | 1,0 | 0,3 | 0,3 |
| Dépenses d'investissement | 4,2 | 4,1 | 3,9 | 5,5 | 5,8 | 6,5 |
| Financées sur ressources intérieures | 1,7 | 1,8 | 1,5 | 1,7 | 1,8 | 2,2 |
| Financées sur ressources extérieures | 2,5 | 2,3 | 2,4 | 3,8 | 4,0 | 4,4 |
| Prêts nets | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Solde budgétaire primaire de base ² | 3,2 | 1,3 | 3,0 | 3,3 | 3,8 | 4,1 |
| Solde global, base engagements | | | | | | |
| Dons exclus | -2,1 | -4,3 | -1,7 | -2,8 | -1,7 | -1,6 |
| Dons inclus | -1,5 | -2,9 | 0,3 | -1,2 | 36,0 | -0,2 |
| Financement | 1,5 | 2,9 | 0,1 | -5,4 | -36,9 | -0,6 |
| Financement intérieur | 1,1 | 3,6 | 0,5 | -0,7 | -1,3 | -1,8 |
| Financement bancaire | 1,1 | 3,8 | 0,2 | 0,4 | -0,5 | -0,5 |
| Banque centrale | -0,2 | 5,6 | -0,3 | -0,4 | -0,4 | -0,3 |
| dont : compte PPTE | -0,2 | 0,5 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Banques commerciales | 1,3 | -1,8 | 0,5 | 0,8 | -0,2 | -0,2 |
| Financement non bancaire | 0,0 | -0,2 | 0,4 | -1,1 | -0,8 | -1,3 |
| Produits des privatisations | 0,7 | 1,7 | 0,9 | 0,5 | 0,0 | 0,0 |
| Amortissement de la dette intérieure | -0,7 | -1,5 | -1,2 | -1,2 | -0,8 | -1,3 |
| Variation des arriérés | 0,0 | 0,0 | 0,4 | -0,4 | 0,0 | 0,0 |
| Variation des instances de paiement ³ | -0,3 | -0,6 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres | 0,2 | 0,1 | 0,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Financement extérieur | 0,4 | -0,7 | -0,5 | -4,7 | -35,5 | 1,2 |
| Tirages | 2,3 | 1,5 | 1,2 | 2,4 | 2,7 | 3,1 |
| Amortissement échu ¹ | -3,6 | -5,1 | -3,2 | -2,7 | -38,2 | -1,9 |
| Rééchelonnement de la dette et assistance PPTE ⁴ | 1,2 | 0,6 | 0,2 | 0,8 | 0,0 | 0,0 |
| Variation des arriérés (= réduction) | 0,5 | 2,3 | 1,3 | -5,3 | 0,0 | 0,0 |
| Erreurs et omissions ³ | ... | ... | -0,3 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Besoin de financement | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 6,6 | 0,9 | 0,7 |
| Financement possible identifié ⁵ | | | | 6,0 | | |
| Besoin de financement résiduel | | | 0,0 | 0,6 | 0,9 | 0,7 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | |
| Dépenses des secteurs prioritaires ⁶ | 3,5 | 3,6 | 3,7 | 4,5 | ... | ... |
| PIB nominal | 11.869 | 16.330 | 19.852 | 23.552 | 26.467 | 29.115 |

Sources: Guinean authorities and IMF staff estimations and projections.

¹ En partant de l'hypothèse que la Guinée atteint le point d'achèvement PPTE à fin décembre 2008 et que les opérations d'allègement sont comptabilisées au début 2009. L'allègement est inscrit en déduction du stock de la dette.² Recettes moins dépenses hors paiements d'intérêts et dépenses financées sur ressources extérieures.³ Pour 2005–06, les erreurs et omissions sont incluses dans les variations des impayés.⁴ Allègement de dette promis.⁵ En supposant une reprise de l'assistance intérimaire PPTE et le rééchelonnement de l'encours des arriérés extérieurs.⁶ Voir définition dans le protocole d'accord technique (PAT).

Tableau 4. Guinée — Situation monétaire, 2005–08

| | 2005 | | | 2006 | | | 2007 | | | 2008 | | |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------|-------|-------|-------------|
| | 2005 | 2006 | 2007 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | | | | | |
| | | | | | | | Prél. | Proj. | Projections | | | |
| | 2005 | 2006 | 2007 | 2005 | 2006 | 2007 | Prél. | Proj. | Projections | Prél. | Proj. | Projections |
| (Milliards de francs guinéens, sauf indication contraire) | | | | | | | | | | | | |
| Banque centrale | | | | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets ² | -171 | -177 | -83 | -74 | -75 | -75 | -62 | 21 | 104 | 97 | | |
| (Millions de dollars EU) | -38 | -31 | -25 | -22 | -22 | -22 | -18 | 6 | 31 | 29 | | |
| dont : réserves internationales nettes ³ | -261 | -639 | -303 | -289 | -233 | -233 | -213 | -123 | -33 | -26 | | |
| (Millions de dollars EU) | -58 | -113 | -90 | -86 | -69 | -69 | -63 | -37 | -10 | -8 | | |
| Avoirs intérieurs nets | -58 | -113 | 2.085 | 1.964 | 2.040 | 2.040 | 2.107 | 2.102 | 2.110 | 2.154 | | |
| Crédit intérieur | 813 | 1.764 | 1.915 | 1.751 | 1.893 | 1.893 | 1.942 | 1.880 | 1.826 | 1.851 | | |
| État, net | 685 | 1.854 | 1.920 | 1.769 | 1.935 | 1.935 | 1.917 | 1.850 | 1.809 | 1.840 | | |
| dont : crédit au Trésor (PNT1) | ... | 2.050 | 1.948 | 1.832 | 1.982 | 1.982 | 1.954 | 1.877 | 1.855 | 1.887 | | |
| Entreprises publiques | 5 | 1 | 0 | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | | |
| Secteur privé | 131 | 168 | 94 | 103 | 106 | 106 | 101 | 96 | 91 | 86 | | |
| Engagements envers les banques créatrices de monnaie (-) | -8 | -259 | -100 | -125 | -149 | -149 | -78 | -68 | -74 | -76 | | |
| dont : bons de stérilisation (-) | -23 | -273 | -103 | -140 | -163 | -163 | -92 | -82 | -89 | -90 | | |
| Autres postes, net (avoirs +) | 313 | 170 | 170 | 213 | 147 | 147 | 165 | 222 | 284 | 303 | | |
| Base monétaire | 954 | 1.757 | 2.002 | 1.889 | 1.965 | 1.965 | 2.045 | 2.123 | 2.215 | 2.250 | | |
| Circulation fiduciaire | 786 | 1.307 | 1.541 | 1.340 | 1.636 | 1.636 | 1.706 | 1.773 | 1.853 | 1.880 | | |
| Réserves des banques | 160 | 444 | 455 | 534 | 326 | 326 | 337 | 347 | 360 | 369 | | |
| Dépôts | 131 | 405 | 377 | 410 | 282 | 282 | 292 | 302 | 314 | 322 | | |
| Réserves obligatoires | 40 | 94 | 163 | 183 | 198 | 198 | 206 | 214 | 224 | 230 | | |
| Réserves excédentaires | 91 | 311 | 214 | 227 | 84 | 84 | 86 | 88 | 90 | 92 | | |
| dont : devises | 90 | 296 | 130 | 131 | 84 | 84 | 86 | 88 | 90 | 85 | | |
| Encaisses des banques créatrices de monnaie | 29 | 39 | 78 | 123 | 44 | 44 | 45 | 45 | 46 | 47 | | |
| Dépôts du secteur privé | 8 | 7 | 6 | 16 | 3,3 | 3,3 | 3 | 2 | 2 | 1 | | |
| Banques créatrices de monnaie | | | | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 277 | 496 | 542 | 491 | 417 | 417 | 423 | 395 | 403 | 368 | | |
| Réserves des banques | 160 | 444 | 455 | 534 | 326 | 326 | 337 | 347 | 360 | 369 | | |
| Dépôts à la banque centrale | 131 | 405 | 377 | 410 | 282 | 282 | 292 | 302 | 314 | 322 | | |
| Encaisses des banques créatrices de monnaie | 29 | 39 | 78 | 123 | 44 | 44 | 45 | 45 | 46 | 47 | | |
| Créances sur la banque centrale | 8 | 259 | 87 | 125 | 149 | 149 | 78 | 68 | 74 | 76 | | |
| dont : bons de stérilisation | 23 | 273 | 103 | 140 | 163 | 163 | 92 | 82 | 89 | 90 | | |
| Crédit intérieur | 1.013 | 941 | 925 | 939 | 1.210 | 1.210 | 1.346 | 1.487 | 1.433 | 1.586 | | |
| Crédit à l'État | 444 | 145 | 122 | 218 | 245 | 245 | 343 | 441 | 441 | 441 | | |
| Créances | 533 | 325 | 220 | 316 | 352 | 352 | 453 | 554 | 556 | 559 | | |
| Dépôts | 88 | 181 | 98 | 98 | 108 | 108 | 110 | 113 | 116 | 118 | | |
| Créances sur les entreprises publiques | 0 | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | | |
| Créances sur le secteur privé | 568 | 793 | 803 | 720 | 963 | 963 | 1.001 | 1.044 | 991 | 1.144 | | |
| Autres postes, net (avoirs +) | -216 | -205 | -292 | -264 | -305 | -305 | -319 | -369 | -265 | -373 | | |
| Engagements envers le secteur privé (dépôts) | 1.242 | 1.934 | 1.717 | 1.825 | 1.797 | 1.797 | 1.864 | 1.928 | 2.005 | 2.026 | | |

Tableau 4. Guinée — Situation monétaire, 2005–08 (fin)

| | 2005 | | | 2006 | | | 2007 | | | 2008 | | |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------|-------|-------|-------------|-------|-------|
| | | | | | | | Projections | | | Projections | | |
| | 2005 | 2006 | 2007 | 2007 | 2008 | 2008 | 2008 | 2008 | 2008 | 2008 | 2008 | 2008 |
| | 106 | 318 | 459 | 417 | 342 | 361 | 416 | 342 | 361 | 416 | 361 | 416 |
| Situation monétaire | 1.930 | 2.929 | 2.805 | 2.764 | 3.094 | 3.211 | 3.287 | 3.094 | 3.211 | 3.287 | 3.211 | 3.287 |
| Avoirs extérieurs nets | 1.834 | 2.964 | 2.940 | 2.815 | 3.252 | 3.365 | 3.434 | 3.252 | 3.365 | 3.434 | 3.365 | 3.434 |
| Avoirs intérieurs nets | 1.129 | 1.999 | 2.042 | 1.988 | 2.180 | 2.260 | 2.291 | 2.180 | 2.260 | 2.291 | 2.260 | 2.291 |
| Crédit à l'État | 5 | 4 | 1 | 5 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Créances sur les entreprises publiques | 700 | 961 | 897 | 823 | 1.069 | 1.102 | 1.140 | 1.069 | 1.102 | 1.140 | 1.102 | 1.082 |
| Créances sur le secteur privé | 96 | -35 | -135 | -51 | -158 | -154 | -147 | -158 | -154 | -147 | -154 | 19 |
| Autres postes, net (avoirs +) | 2.037 | 3.247 | 3.264 | 3.180 | 3.436 | 3.572 | 3.703 | 3.436 | 3.572 | 3.703 | 3.572 | 3.860 |
| Masse monétaire large (M2) | 786 | 1.307 | 1.541 | 1.340 | 1.636 | 1.706 | 1.773 | 1.636 | 1.706 | 1.773 | 1.706 | 1.853 |
| Circulation fiduciaire | 1.250 | 1.941 | 1.723 | 1.841 | 1.800 | 1.866 | 1.930 | 1.800 | 1.866 | 1.930 | 1.866 | 2.007 |
| Dépôts | 557 | 1.045 | 738 | 735 | 585 | 594 | 601 | 585 | 594 | 601 | 594 | 612 |
| dont : dépôts en devises | | | | | | | | | | | | |
| (Milliards de francs guinéens, sauf indication contraire) | | | | | | | | | | | | |
| (Variation sur 12 mois, en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période, sauf indication contraire) | | | | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 5,2 | 10,4 | 4,1 | 0,5 | 0,7 | 0,4 | -1,3 | 0,7 | 0,4 | -1,3 | 0,4 | 2,8 |
| dont : banque centrale | -1,1 | -0,3 | 0,5 | 0,5 | 3,2 | -0,9 | 3,2 | 3,2 | -0,9 | 3,2 | -0,9 | 5,6 |
| Avoirs intérieurs nets | 32,0 | 49,0 | 4,6 | 1,0 | 5,1 | 8,7 | 14,8 | 5,1 | 8,7 | 14,8 | 8,7 | 18,5 |
| dont : banque centrale | 13,9 | 39,7 | 44,6 | 31,9 | 66,3 | 2,9 | 0,5 | 31,9 | 2,9 | 0,5 | 2,9 | 4,6 |
| Crédit intérieur | 23,2 | 55,5 | 47,1 | 26,1 | 8,9 | 10,8 | 15,2 | 8,9 | 10,8 | 15,2 | 10,8 | 16,3 |
| Créances nettes sur l'État | 7,9 | 42,7 | 37,9 | 29,0 | 5,6 | 6,1 | 7,6 | 5,6 | 6,1 | 7,6 | 6,1 | 8,2 |
| Crédit au secteur non gouvernemental | 15,2 | 12,8 | 9,2 | -2,9 | 3,3 | 4,7 | 7,5 | 3,3 | 4,7 | 7,5 | 4,7 | 8,1 |
| Masse monétaire large | 37,2 | 59,4 | ... | ... | 5,8 | 9,1 | 13,5 | 5,8 | 9,1 | 13,5 | 9,1 | 21,4 |
| Vitesse de circulation (PIB/moyenne de M2) | 6,7 | 6,2 | ... | ... | 5,9 | ... | ... | 5,9 | ... | ... | ... | ... |
| Crédit des banques commerciales au secteur privé (pourcentage de variation annuelle) | 48,2 | 39,5 | 44,6 | -2,4 | 21,5 | 20,1 | 30,1 | -2,4 | 20,1 | 30,1 | 20,1 | 37,6 |
| Base monétaire (pourcentage de variation annuelle) | 25,0 | 84,1 | ... | ... | 11,9 | 3,4 | 6,0 | 11,9 | 3,4 | 6,0 | 3,4 | 17,2 |
| Multiplicateur (M2/base monétaire) | 2,1 | 1,8 | 1,6 | 1,7 | 1,7 | 1,7 | 1,7 | 1,7 | 1,7 | 1,7 | 1,7 | 1,7 |
| Dollarisation des dépôts, pourcentage | 44,5 | 53,8 | 42,8 | 39,9 | 32,5 | 31,8 | 31,1 | 39,9 | 31,8 | 31,1 | 31,8 | 30,5 |
| Taux de change, francs guinéens pour 1 dollar EU ⁴ | 4500 | 5650 | 3360 | 3360 | 3360 | 3360 | 3360 | 3360 | 3360 | 3360 | 3360 | 3360 |

Sources : BCRG; estimations et projections des services du FMI.

¹ À partir de juin 2007, les données monétaires tiennent compte des révisions recommandées par l'audit externe.

² Avoirs extérieurs bruts moins engagements libellés en devises de la banque centrale.

³ Avoirs de réserve de la banque centrale (c-à-d. avoirs extérieurs immédiatement disponibles et sous le contrôle de la BCRG) moins ses engagements extérieurs et intérieurs en devises (y compris les dépôts en devises des banques locales à la banque centrale).

⁴ Taux de change du programme à partir de juin 2007.

Tableau 5. Guinée — Balance des paiements, 2005–12

(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---|-------|-------|-------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | | Est. | Projections | | | | | |
| Balance du commerce de marchandises | 86 | 69 | -116 | -219 | -182 | -268 | -400 | -416 |
| Exportations, f.à.b., dont : | 841 | 1.011 | 1.079 | 1.146 | 1.253 | 1.307 | 1.368 | 1.478 |
| Produits miniers | 761 | 909 | 1.037 | 1.069 | 1.149 | 1.198 | 1.254 | 1.357 |
| Produits agricoles et halieutiques | 67 | 96 | 39 | 72 | 99 | 102 | 107 | 113 |
| Importations, f.à.b. | -755 | -942 | -1.196 | -1.366 | -1.435 | -1.574 | -1.768 | -1.893 |
| Produits alimentaires | -131 | -147 | -156 | -163 | -173 | -189 | -202 | -211 |
| Autres produits de consommation | -106 | -111 | -120 | -124 | -134 | -149 | -166 | -182 |
| Produits pétroliers | -162 | -199 | -232 | -281 | -256 | -274 | -288 | -311 |
| Produits intermédiaires et biens d'équipement | -356 | -485 | -688 | -797 | -872 | -962 | -1.112 | -1.190 |
| dont : Importations liées aux grands projets miniers | | -67 | -236 | -324 | -382 | -448 | -572 | -617 |
| Balance du commerce des services | -189 | -215 | -287 | -327 | -352 | -376 | -431 | -477 |
| Exportations de services | 83 | 86 | 90 | 97 | 104 | 128 | 134 | 140 |
| dont : Transports | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 12 | 13 | 14 |
| Importations de services, dont : | -271 | -301 | -377 | -424 | -456 | -504 | -564 | -617 |
| Transports | -97 | -121 | -183 | -209 | -219 | -241 | -270 | -289 |
| Importations liées aux grands projets miniers | | -11 | -39 | -53 | -63 | -74 | -94 | -101 |
| Balance des revenus | -39,9 | -42 | -36 | -31 | 0 | 3 | 2 | 1 |
| dont : Intérêts au titre de la dette publique ¹ | -46,1 | -53 | -50 | -46 | -16 | -13 | -14 | -16 |
| Transferts, dont : | -4,7 | 3 | 8 | -3 | -3 | -2 | -3 | -1 |
| Transferts privés nets | -17,7 | -16 | -16 | -15 | -8 | -7 | -9 | -8 |
| Transferts officiels | 1,0 | 2 | 8 | 5 | 5 | 6 | 6 | 6 |
| Assistance PPTE (multilatérale) | 12,0 | 17 | 17 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Solde courant | -147 | -185 | -432 | -580 | -538 | -642 | -831 | -892 |
| Transferts officiels inclus | -147 | -185 | -432 | -580 | -538 | -642 | -831 | -892 |
| Hors importations liées aux grands projets miniers | -147 | -106 | -157 | -203 | -93 | -120 | -165 | -174 |
| Transferts officiels exclus | -160 | -203 | -456 | -593 | -543 | -648 | -837 | -899 |
| Compte de capital | 7,6 | 25 | 67 | 62 | 1.873 | 66 | 67 | 67 |
| Transferts publics (dons au titre de projets) | 7,6 | 25 | 67 | 62 | 63 | 66 | 67 | 67 |
| Point d'achèvement PPTE et allègement au titre de l'IADM ² | 0,0 | 0 | 0 | 0 | 1.810 | 0 | 0 | 0 |
| Compte d'opérations financières | 52 | 27 | 304 | 439 | -1.230 | 651 | 773 | 830 |
| Secteur public (moyen et long terme) | -43 | -111 | -77 | -9 | -1.742 | 62 | 34 | 32 |
| Prêts-projets | 75 | 48 | 55 | 111 | 128 | 157 | 137 | 143 |
| Financement du programme | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Amortisation due ³ | -118 | -159 | -132 | -120 | -95 | -95 | -103 | -111 |
| Point d'achèvement PPTE et allègement au titre de l'IADM ² | 0 | 0 | 0 | 0 | -1.776 | 0 | 0 | 0 |
| Secteur public (court terme) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Investissement direct et autres investissements privés (net) | 74 | 160 | 386 | 455 | 516 | 589 | 738 | 795 |
| dont : grands projets miniers | 0 | 79 | 297 | 408 | 481 | 565 | 720 | 776 |
| Privé (court terme) | 22 | -23 | -5 | -7 | -3 | 0 | 2 | 3 |
| Erreurs et omissions | 57 | 48 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Balance globale | -30 | -86 | -60 | -79 | 106 | 74 | 10 | 5 |
| Financement | 30 | 86 | 49 | -284 | -174 | -133 | -45 | -38 |
| Variation des avoirs extérieurs nets, dont : | -23 | -7 | -21 | -80 | -174 | -133 | -45 | -38 |
| Règlement d'obligations financières envers le FMI ⁴ | -26 | -19 | -21 | -18 | -34 | 0 | 0 | 0 |
| Variation des réserves officielles brutes | 5 | 3 | 3 | -61 | -140 | -133 | -45 | -38 |
| Variations des arriérés | 16 | 71 | 58 | -242 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| dont : Service de la dette suspendu vis-à-vis du Club de Paris | 27 | 26 | 29 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Allègement et rééchelonnement de dette engagé | 37 | 22 | 12 | 37 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Besoin de financement | 0 | 0 | 12 | 363 | 68 | 59 | 35 | 32 |
| Rééchelonnement et/ou annulation des arriérés extérieurs | 0 | 0 | 0 | 242 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Reprise de l'allègement PPTE (FMI exclu) | 0 | 0 | 0 | 37 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Décaissements FRPC et assistance intérimaire PPTE versée par le FMI | 0 | 0 | 12 | 29 | 21 | 21 | 0 | 0 |
| Financements extérieurs non identifiés | 0 | 0 | 0 | 56 | 46 | 37 | 35 | 32 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | |
| Ratio solde courant/PIB (pourcentage) | | | | | | | | |
| Transferts officiels inclus | -4,5 | -5,9 | -9,5 | -12,8 | -11,2 | -12,5 | -15,0 | -14,9 |
| Hors importations liées aux grands projets miniers | -4,5 | -3,4 | -3,4 | -4,5 | -1,9 | -2,3 | -3,0 | -2,9 |
| Transferts officiels exclus | -4,9 | -6,5 | -10,0 | -13,1 | -11,3 | -12,6 | -15,1 | -15,1 |
| Balance globale (pourcentage du PIB) | -0,9 | -2,7 | -1,3 | -1,7 | 2,2 | 1,4 | 0,2 | 0,1 |
| Ratio exportations/PIB (pourcentage) | 28,3 | 34,9 | 25,6 | 27,5 | 28,2 | 28,0 | 27,1 | 27,1 |
| Ratio importations/PIB (pourcentage) | -31,5 | -39,6 | -34,5 | -39,5 | -39,4 | -40,5 | -42,1 | -42,0 |
| Dette publique extérieure à moyen et long terme | 3.199 | 3.188 | 2.923 | 2.781 | 798 | 698 | 666 | 630 |
| Pourcentage du PIB | 98,1 | 101,5 | 64,0 | 61,4 | 16,6 | 13,6 | 12,0 | 10,6 |
| Ratio du service de la dette, avant allègement intérimaire ⁴ | 20,7 | 21,1 | 17,4 | 14,9 | 8,2 | 7,7 | 7,9 | 7,9 |
| Réserves brutes | 53,7 | 51,0 | 48,4 | 128,1 | 249,4 | 382,3 | 427,2 | 465,1 |
| Mois d'importations de l'année suivante ⁵ | 0,5 | 0,6 | 0,4 | 1,0 | 2,1 | 3,0 | 3,1 | 3,1 |
| PIB nominal GDP (millions de dollars EU) | 3.261 | 3.140 | 4.564 | 4.529 | 4.805 | 5.132 | 5.537 | 5.971 |

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Paiements au titre du service de la dette publique et de la dette garantie par l'Etat.² En partant de l'hypothèse que la Guinée atteint le point d'achèvement PPTE à fin décembre 2008 et que les opérations d'allègement sont comptabilisées au début 2009. L'allègement est inscrit en déduction du stock de la dette.³ Pour 2009, comprend le point d'achèvement PPTE et l'allègement au titre de l'IADM.⁴ En pourcentage des exportations de biens et de services hors revenus des facteurs, non compris les importations liées aux grands projets miniers et celles concernant les projets financés sur prêts des donateurs.

Tableau 7. Guinée — Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015¹

| | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 | 2005 | 2010 | 2015 |
|--|------|------|--------|--------|--------------------------|--------|-------------------|
| | | | | | Afrique subsaharienne | SRP | Cibles OMD |
| Objectif 1 : Éradiquer la pauvreté extrême et la faim | | | | | | | Réduire de moitié |
| Part des revenus des 20 % les plus pauvres (%) | .. | .. | .. | 7,0 | .. | ... | ... |
| Prévalence de la malnutrition infantile, poids/âge (% des moins de 5 ans) | 26,8 | .. | 32,7 | .. | 29,6 | ... | 13,4 |
| Indice d'écart de la pauvreté à 1 dollar EU/jour (PPA) (%) | .. | .. | .. | .. | .. | ... | ... |
| Nombre de personnes vivant avec 1 dollar EU par jour (PPA) (%) | .. | .. | .. | .. | 41,1 | ... | ... |
| Nombre de personnes vivant au seuil national de pauvreté (%) | .. | 40,0 | .. | .. | .. | ... | ... |
| Prévalence de la sous-alimentation (%) | 39 | 31 | .. | 24 | 30 | ... | 19,5 |
| <i>Incidence de la pauvreté</i> | .. | .. | 49,2 | 53,6 | .. | 49,7 | ... |
| Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous | | | | | | | 100 |
| Taux d'alphabétisation des jeunes, total (% des 15–24 ans) | 44 | .. | .. | 47 | 73 | .. | 100 |
| Pourcentage de la cohorte qui atteint la fin du primaire | 59 | .. | .. | 76 | .. | .. | 100 |
| Taux d'achèvement du primaire, total (% du groupe d'âge pertinent) | 19 | 20 | 33 | 55 | 58 | 79 | 100 |
| Taux de scolarisation primaire (% net) | 27 | .. | 47 | 67 | 66 | 90 | 100 |
| <i>Part des dépenses courantes d'éducation dans les ressources publiques allouées</i> | .. | .. | .. | 14,2 | .. | 18,9 | ... |
| Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes | | | | | | | 100 |
| Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national (%) | .. | 7 | 19/114 | 22/114 | 16 | 50/114 | 100 |
| Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%) | 45 | .. | 63 | 74 | 86 | 92 | 100 |
| Ratio d'alphabétisation jeunes femmes/hommes (% 15-24 ans) | 43 | .. | .. | 57 | 88 | .. | ... |
| Proportions de femmes employées dans les secteurs non agricoles (% du total des emplois non agricoles) | 30,3 | .. | .. | .. | .. | .. | ... |
| Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile | | | | | | | Réduction >75% |
| Vaccination contre la rougeole (% des enfants de 12 à 23 mois) | 35 | 61 | 42 | 71 | 64 | 80 | ... |
| Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes) | 139 | 124 | 110 | 91 | 96 | 70 | ... |
| Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1.000) | 234 | 209 | 183 | 163 | 163 | 130 | 78 |
| Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle | | | | | | | Réduction >75% |
| Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (% du total) | 31 | .. | 35 | 38 | 45 | 40 | ... |
| Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances viv) | .. | .. | 740 | 980 | .. | 700 | stopper/inverser |
| Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies | | | | | | | stopper/inverser |
| Taux de prévalence des contraceptifs (% des femmes âgées de 15 à 49 ans) | 2 | .. | 6 | 7 | 23 | .. | ... |
| Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes) | 130 | 158 | 193 | 236 | 348 | .. | stopper/inverser |
| Prévalence du VIH chez les femmes (% des 15-24) | .. | .. | .. | 1,4 | .. | .. | stopper/inverser |
| Prévalence du VIH chez les femmes enceintes, (% des 15-49 ans) | .. | .. | 2,8 | .. | .. | < 2,8% | stopper/inverser |
| Cas de tuberculose observés directement (%) | .. | 43 | 54 | 56 | 49 | .. | stopper/inverser |
| Objectif 7 : Assurer un environnement durable | | | | | | | 57 |
| Émissions de CO ₂ (tonnes métriques par habitant) | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,1 | 0,8 | .. | ... |
| Zones forestières (% de la superficie totale des terres) | 30 | .. | 28 | 27 | 27 | .. | ... |
| PIB par unité d'énergie utilisée (PPA en dollars EU constant de 2000 par kg d'équ) | .. | .. | .. | .. | 2,8 | .. | ... |
| Équipements d'assainissement améliorés (% de la population y ayant accès) | 14 | .. | .. | 18 | 37 | .. | 57 |
| Sources d'eau améliorées (% de la population y ayant accès) | 44 | .. | .. | 50 | 56 | .. | 72 |
| Zones protégées (% de la superficie totale des terres) | .. | .. | .. | 6,4 | 11,3 | .. | ... |
| Proportion de la population ayant accès à un réseau d'assainissement amélioré (t) | .. | .. | .. | 70,1 | ... | .. | ... |
| Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement | | | | | | | À augmenter |
| Aide par habitant (dollars EU courants) | 47 | 55 | 18 | 19 | 44 | .. | ... |
| Service de la dette (PPG et FMI uniquement, % des export. hors envois de fonds) | 19,6 | 24,3 | 14,2 | 11,3 | 7,4 | 10 | ... |
| Abonnés à une ligne de téléphone fixe et mobile (pour 1.000 personnes) | 2 | 2 | 8 | 20 | 142 | .. | ... |
| Utilisateurs du réseau Internet (pour 1.000 personnes) | 0 | 0 | 1 | 5 | 29 | .. | ... |
| Ordinateurs personnels (pour 1.000 personnes) | .. | 1 | 3 | 5 | 15 | .. | ... |
| Total du service de la dette (% des exportations de biens et services, et des rever) | 20,0 | 25,0 | 20,4 | 19,9 | 8,8 | .. | ... |
| Chômage des jeunes femmes (% de la pop. active féminine de 15-24 ans) | .. | .. | .. | .. | .. | .. | ... |
| Chômage des jeunes hommes (% de la pop. active masculine de 15-24) | .. | .. | .. | .. | .. | .. | ... |
| Chômage total des jeunes (% de la pop. active de 15-24 ans) | .. | .. | .. | .. | .. | .. | ... |
| Autres objectifs et indicateurs | | | | | | | 50 |
| Taux de fécondité, total (naissances par femme) | 6,5 | 6,3 | 5,6 | 5,6 | 5,3 | .. | ... |
| PIB par habitant, méthode Atlas (dollars EU courants) | 430 | 490 | 400 | 420 | 746 | .. | ... |
| PIB, méthode Atlas (dollars EU courants) | 2,6 | 3,7 | 3,4 | 3,9 | 554,4 | .. | ... |
| Formation brute de capital (% du PIB) | 17,5 | 16,6 | 22,0 | 12,0 | 19,4 | .. | ... |
| Espérance de vie à la naissance, total (en années) | 47 | 51 | 53 | 54 | 47 | .. | ... |
| Taux d'alphabétisation des adultes (% de personnes âgées de 15 ans et plus) | 27 | .. | .. | 29 | 61 | 50 | ... |
| Population, total (en millions) | 6,2 | 7,5 | 8,4 | 9,4 | 743,1 | .. | ... |
| Échanges commerciaux (% du PIB) | 61,5 | 45,3 | 52,3 | 55,7 | 67,3 | .. | ... |

Source : base de données des Indicateurs du développement dans le monde, avril 2007; autorités guinéennes, SRP-II, août 2007.

¹ Les chiffres en italiques renvoient à des périodes autres que celles indiquées.

Tableau 8. Guinée — Besoins et sources de financement extérieur, 2005–10
(Millions de dollars EU)

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---|------|------|------|-------------|-------|------|
| | | Est. | | Projections | | |
| 1. Besoin de financement brut | 285 | 298 | 551 | 1.034 | 2.587 | 876 |
| Déficit extérieur courant ¹ | 160 | 203 | 456 | 593 | 543 | 648 |
| Amortissement de la dette, ² dont : | 147 | 168 | 155 | 138 | 1.905 | 95 |
| Remboursement au FMI ⁴ | 26 | 19 | 21 | 18 | 34 | 0 |
| Point d'achèvement PPTE et allègement IADM ³ | 0 | 0 | 0 | 0 | 1.776 | 0 |
| Variation des arriérés, net | -16 | -71 | -58 | 242 | 0 | 0 |
| Accumulation de réserves brutes ⁴ | -5 | -3 | -3 | 61 | 140 | 133 |
| 2. Financement disponible | 285 | 298 | 551 | 977 | 2.541 | 839 |
| Investissement direct étranger, net | 96 | 138 | 381 | 448 | 513 | 589 |
| Décaissements identifiés | 84 | 74 | 140 | 198 | 218 | 250 |
| Dons | 9 | 27 | 75 | 67 | 68 | 72 |
| Projets | 8 | 25 | 67 | 62 | 63 | 66 |
| Programmes | 1 | 2 | 8 | 5 | 5 | 6 |
| Prêts | 75 | 48 | 66 | 132 | 150 | 179 |
| Projets | 75 | 48 | 55 | 111 | 128 | 157 |
| Programmes | 0 | 0 | 10 | 21 | 21 | 21 |
| dont : Nouveaux décaissements au titre de la FRPC | 0 | 0 | 10 | 21 | 21 | 21 |
| Autres flux ⁵ | 57 | 48 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Allègement et rééchelonnement de la dette | 49 | 38 | 29 | 331 | 1.810 | 0 |
| Rééchelonnement de la dette et allègement PPTE ³ | 49 | 38 | 28 | 82 | 0 | 0 |
| Rééchelonnement et annulation d'arriérés | 0 | 0 | 0 | 242 | 0 | 0 |
| Point d'achèvement PPTE et allègement IADM ³ | 0 | 0 | 0 | 0 | 1.776 | 0 |
| Allègement PPTE et IADM fourni par le FMI ⁴ | 0 | 0 | 1 | 7 | 34 | 0 |
| 3. Besoin de financement résiduel | 0 | 0 | 0 | 56 | 46 | 37 |

Sources : autorités guinéennes, estimations et projections établies par les services du FMI.

¹ Transferts officiels exclus.

² Y compris les variations des engagements extérieurs de la Banque centrale.

³ Hors FMI.

⁴ Pour 2009, comprend l'allègement au point d'achèvement PPTE et IADM.

⁵ Erreurs et omissions.

Tableau 9. Guinée — Calendrier prévisionnel des décaissements au titre de l'accord FRPC, 2007–10
(Millions de DTS)

| Date | Montant | Condition de décaissement |
|--------------------------------------|---------|--|
| 21 décembre 2007 | 6,885 | Approbation de l'accord |
| Mai 2008 | 6,885 | Première revue et critères de réalisation à fin décembre 2007 |
| Novembre 2008 | 6,885 | Deuxième revue et critères de réalisation à fin juin 2008 |
| Mai 2009 | 6,885 | Troisième revue et critères de réalisation à fin décembre 2008 |
| Novembre 2009 | 6,885 | Quatrième revue et critères de réalisation à fin juin 2009 |
| Mai 2010 | 6,885 | Cinquième revue et critères de réalisation à fin décembre 2009 |
| Novembre 2010 | 6,885 | Sixième revue et critères de réalisation à fin juin 2010 |
| Total des décaissements ¹ | 48,195 | |

Source : FMI.

¹ Le total des décaissements équivaut à 45 % de la quote-part de la Guinée.

PIÈCE JOINTE I. LETTRE D'INTENTION

Conakry, le 4 décembre 2007

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
U.S.A.

Monsieur le Directeur général,

Le gouvernement guinéen a mis en œuvre, depuis sa constitution le 28 mars 2007, un programme économique destiné à restaurer le contrôle des finances publiques, à stabiliser l'économie, à améliorer la gouvernance, et à lancer un chantier important de réformes structurelles. Le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint expose les politiques que le gouvernement guinéen entend appliquer dans le cadre d'un programme à moyen terme (sur la période allant de juillet 2007 à juin 2010) pour consolider la stabilisation macroéconomique, promouvoir la croissance et réaliser les objectifs définis dans notre deuxième document de stratégie de réduction de la pauvreté. Le MPEF établit également les objectifs macroéconomiques, les mesures structurelles, et les indicateurs de suivi pour la première année du programme. Un comité composé de hauts cadres, y compris du Ministère des finances, de l'économie et du plan et de la Banque centrale, a été créé pour assurer le suivi du programme.

Pour contribuer à la réalisation des objectifs ci-dessus et faciliter la mise en œuvre des politiques y afférentes, le gouvernement demande par la présente, un accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), d'un montant équivalent à 48,195 millions de DTS (45 % de la quote-part de la Guinée). Le gouvernement demande par cette même occasion la reprise de l'assistance intérimaire accordée par le FMI dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, précisément, la troisième tranche de l'assistance intérimaire PPTE pour un montant de 4,848 millions de DTS.

Le gouvernement s'engage à fournir au FMI toute information nécessaire au suivi de l'application des mesures prévues et de la réalisation des objectifs programmés. Le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint expose les critères de réalisation, objectifs indicatifs et repères structurels du programme, définit les variables économiques pertinentes ainsi que la nature des données à communiquer au FMI (voir PAT, Tableau 1). La première revue des réalisations de la Guinée dans le cadre de cet accord sera effectuée au plus tard à fin avril 2008, et la deuxième avant la fin octobre 2008.

Le gouvernement est convaincu que les politiques et mesures exposées dans le MPEF ci-joint permettront d'atteindre les objectifs du programme. Il se tient prêt à prendre, en cas de

besoin, toutes les mesures complémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires à cette fin. Le gouvernement consultera le FMI au sujet de l'adoption de ces mesures préalablement à toute révision des politiques décrites dans le MPEF, en conformité avec les politiques du FMI dans ce domaine.

Au cours de la période d'application du programme, après cette période et tant que la Guinée aura des obligations financières découlant des prêts décaissés dans le cadre de cet accord envers le FMI, le gouvernement consultera le Directeur général à sa propre initiative ou à la demande de ce dernier, au sujet des politiques économiques et financières de la Guinée.

Le gouvernement consent à la publication de la présente lettre, du MPEF, du PAT et du rapport établi par les services du FMI relatif à la demande de conclusion de l'accord au titre de la FRPC.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre haute considération.

/s/
Daouda Bangoura
Gouverneur de la BCRG

/s/
Ousmane Doré
Ministre de l'économie, des finances et
du plan

Pièces jointes : – Mémoire de politiques économiques et financières
– Protocole d'accord technique

**PIÈCE JOINTE II. GUINÉE : MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
POUR LA PÉRIODE ALLANT DE JUILLET 2007 À JUIN 2008**

I. INTRODUCTION

1. **Le gouvernement entend tirer les leçons du passé et s'engager dans un nouveau programme de moyen terme pour retrouver le chemin du développement économique et social.** La première Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP-1) adoptée en 2002 n'a pas atteint tous les résultats escomptés. L'incidence de la pauvreté a augmenté de 49 % en 2002 à 54 % en 2005. La croissance économique a fléchi, de 4,9 % en moyenne dans la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix à 2,9 % en moyenne sur la période 2000–06, tandis que l'inflation s'accélérait, atteignant environ 39 % (en glissement annuel) à fin 2006 ; les réserves de change sont tombées à moins d'un mois d'importations. Ces résultats peuvent s'expliquer en partie par l'insécurité accrue dans la région (ce qui a nécessité l'augmentation de nos dépenses militaires) et la dégradation des termes de l'échange subie par notre pays durant cette période, mais aussi par le manque de rigueur des politiques économiques et l'aggravation des problèmes de gouvernance, rapidement sanctionnés par l'interruption de l'aide extérieure et de l'allègement de la dette (la Guinée a atteint le point de décision de l'initiative PPTE en 2000). Jusqu'à maintenant, les efforts de stabilisation économique et de réforme, y compris la mise en œuvre du programme de référence d'avril 2005 à mars 2006 n'ont été que des tentatives sans lendemain.

2. **Depuis son installation à fin mars 2007, le gouvernement a adopté d'importantes mesures destinées à stabiliser la situation macroéconomique et à ramener le pays sur la voie des réformes.** Nous avons agi rapidement et résolument pour restaurer la discipline budgétaire, reprendre le contrôle de la politique monétaire et améliorer la transparence et la gouvernance. Nous avons également décidé en mai 2007 d'un programme d'urgence comprenant une série d'actions prioritaires pour la stabilisation économique, politique et sociale à réaliser d'ici la fin 2007. D'ores et déjà, les pressions inflationnistes se sont affaiblies et la confiance dans la monnaie nationale s'est raffermie.

3. **Notre deuxième stratégie de réduction de la pauvreté (SRP-2) qui couvre la période 2007–10 vise à inverser la tendance à la hausse de la pauvreté enregistrée depuis 2002 par l'élargissement et l'approfondissement des actions prioritaires du programme d'urgence.** Cette stratégie est axée sur : i) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités ; ii) l'accélération d'une croissance économique durable et profitable à tous ; et iii) le développement des services publics de base. Les politiques de croissance seront fondées sur la mise en place d'une gestion macroéconomique saine et l'accélération des réformes structurelles visant à promouvoir le développement du secteur privé. En vue d'assurer une mise en œuvre des volets macroéconomique et financier de la SRP-2 et de faciliter la mobilisation des ressources extérieures et l'allègement de la dette nécessaires à son succès, nous avons élaboré un programme sur trois ans, couvrant la période

juillet 2007–juin 2010, pour lequel nous demandons le soutien du FMI dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). L'objectif de ce mémorandum est de décrire les grandes lignes de ce programme et les actions qui seront entreprises durant la première année.

II. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉFORMES : DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

4. **Le nouveau gouvernement hérite d'une situation économique et sociale difficile.**

En 2006, les indicateurs économiques ont continué à se dégrader suite à la détérioration de la gouvernance, en particulier à l'absence de maîtrise budgétaire et à une politique monétaire laxiste. L'inflation s'est accélérée pour atteindre près de 39 % en glissement à la fin de l'année, la croissance du PIB a ralenti à 2,2 %, les réserves de change officielles se sont encore réduites et les arriérés extérieurs ont recommencé à augmenter dès la mi-2006. Le déficit budgétaire global qui a continué de se détériorer pour atteindre environ 2,9 % du PIB, a été financé par une très forte expansion du crédit de la Banque centrale à l'État. En conséquence, les agrégats monétaires ont augmenté rapidement et accentué la pression sur les prix et le taux de change, favorisant la poursuite de la dollarisation des dépôts et des transactions.

5. **Certaines mesures accordées dans le premier trimestre de 2007 pour rétablir la paix sociale ont un coût économique et budgétaire important.** À partir de janvier 2007, le dérapage inflationniste et le niveau de corruption jugé de plus en plus intolérable au sein de la population ont déclenché des grèves syndicales et des troubles sociaux qui ont paralysé l'activité économique et le fonctionnement des administrations pendant plusieurs semaines. Un accord tripartite a mis fin aux grèves en février 2007, mais au prix de baisses d'impôts (sur les produits pétroliers et le riz) et de hausses de salaires qui viennent dégrader un peu plus les perspectives budgétaires. De plus, des mesures temporaires d'interdiction d'exportation de produits vivriers et forestiers ont dû être adoptées dans l'espoir de contenir leur prix, avec des effets négatifs sur la balance des paiements et le revenu des exploitants agricoles, parmi lesquels se trouve la plus grande proportion de pauvres.

6. **Dès avril 2007, le nouveau gouvernement a pris des mesures énergiques pour stabiliser l'environnement macroéconomique, restaurer la discipline budgétaire et resserrer la politique monétaire.** Au niveau des finances publiques, les avances de la Banque centrale à l'État ont été stabilisées dans le cadre de l'application stricte d'un plan mensuel de trésorerie à partir du mois d'avril ; les dépenses extrabudgétaires et les exemptions fiscales ad-hoc ont été interdites ; et les dépenses non-prioritaires ont été strictement contrôlées. Cette politique budgétaire et une application plus stricte du taux de réserves obligatoires sur les dépôts des banques a facilité le resserrement de la politique monétaire. Ces mesures ont commencé à donner des résultats positifs. Ainsi le franc guinéen s'est redressé depuis le début de l'année et le taux d'inflation est redescendu à 17 % à septembre 2007.

7. **Le gouvernement s'est aussi résolument engagé sur le chemin de l'amélioration de la transparence des actions de l'État et de la gouvernance, y compris dans le secteur-clé des industries extractives.** Nous avons décidé de revoir les contrats miniers existants en nous inspirant des meilleures pratiques internationales, notamment en matière de taxation minière. Le gouvernement a publié les résultats de l'audit des recettes minières de l'exercice 2005 (cf. site web www.laurore.info) dans le cadre de l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE). Il a décidé de poursuivre et même d'approfondir les vérifications sur l'exercice 2006 afin d'évaluer si les paiements effectués par les compagnies minières correspondent bien à leurs obligations contractuelles. Par ailleurs, une évaluation complète de notre gestion des finances publiques (PEFA) a été finalisée en 2007 et sera un point de départ important des réformes envisagées dans ce domaine. Enfin, des audits de gestion dans toutes les administrations publiques sont en cours.

8. **La BCRG a commencé également à corriger des déficiences sérieuses dans la gouvernance et les politiques relevées par l'audit externe des états financiers de 2006 et par la commission d'experts nommés par le premier ministre.** Des erreurs comptables graves sont en train d'être corrigées et un plan de renforcement du contrôle interne des opérations de la Banque centrale a été adopté. Le paiement pour le compte de l'État ou d'autres entités publiques en dehors des procédures budgétaires approuvées et notamment sans autorisation préalable du ministre des finances et son imputation dans des comptes de liaison ou de régularisation ont été proscrits. Conformément à la loi, les états financiers de la BCRG pour 2006 ont été transmis le 30 novembre 2007 pour publication au Journal Officiel.

III. CADRE MACROÉCONOMIQUE À MOYEN TERME

9. **Pour inverser la tendance à la hausse de la pauvreté du début de la décennie, nous entendons promouvoir une croissance économique plus forte.** Notre objectif est de ramener l'incidence de la pauvreté à 49 % en 2010, contre 54 % en 2005. Pour cela nous devons réaliser une croissance moyenne annuelle du PIB réel de 5,3 % sur la période 2008–2010 contre 2,6 % sur 2004–06, ce qui permettra une augmentation moyenne du revenu par habitant de 2,3 % par an. Cet objectif de croissance ne sera durable que si nous rétablissions la stabilité des prix (l'inflation sera ramenée à 15 % d'ici la fin 2007 et progressivement à 5 % d'ici la fin 2010) et renforçons notre position extérieure (l'accumulation des réserves de change brutes devra atteindre l'équivalent de 3 mois d'importations de biens et services d'ici la fin 2010). Nous entendons atteindre ces objectifs grâce à des politiques macroéconomiques rigoureuses, à l'amélioration des conditions du développement du secteur privé et à la mise en œuvre d'importants programmes d'infrastructures pour éliminer les principaux goulots d'étranglement de la croissance.

10. **Sur le plan des finances publiques les objectifs principaux seront d'accroître les recettes de l'État et de réorienter les dépenses en faveur des secteurs prioritaires définis dans notre stratégie, dans les limites compatibles avec la stabilité macroéconomique et la réduction de l'endettement public.** Cause principale de la fragilité des finances

publiques, le poids du service de la dette publique dans les dépenses publiques devrait pouvoir être ramené à un niveau soutenable. Cela suppose d'abord une stratégie de la dette prudente, fondée sur l'élimination des arriérés extérieurs et intérieurs, le recours exclusif à des sources de financement concessionnel pour faire face aux besoins de financement extérieur, l'allègement massif escompté de notre dette extérieure, et la restructuration de la dette du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale. Nous comptons également amener le solde primaire de base à plus de 4 % du PIB sur la période. À cet effet, le gouvernement vise une augmentation de la pression fiscale d'au moins 2 points de PIB en trois ans à 15,5 % en 2010, principalement par l'élargissement de la base taxable et le renforcement du recouvrement, y compris dans le secteur minier. Pour parvenir à cet objectif, le gouvernement continuera à réduire les exonérations fiscales et douanières, en particulier par la révision en profondeur du code des investissements, la modernisation de la gestion des régies financières de l'État et le renforcement de leur suivi sur la base de contrats de performance.

11. Les marges dégagées par la baisse escomptée des charges de la dette et par l'appui des bailleurs seront principalement utilisées pour augmenter les dépenses des secteurs prioritaires, en particulier celles qui ont une incidence sur l'accès des pauvres aux services sociaux de base (éducation et santé) et sur la protection sociale des couches vulnérables de la population. Ces dépenses passeront graduellement de 35,5 % des dépenses primaires en 2006 à 42 % en 2010. Un programme pour l'emploi des jeunes sera lancé et le développement des infrastructures publiques sera accéléré.

12. La politique monétaire continuera à être dictée par l'objectif de maîtriser la croissance de la base monétaire. Une telle politique fournira à l'économie un bon point d'ancrage nominal pour maîtriser l'inflation. Elle sera grandement facilitée par la suppression de tout financement du Trésor public par la Banque centrale, de telle sorte qu'une marge suffisante sera ménagée pour le développement du financement bancaire à l'économie. De nouvelles facilités permanentes de dépôt et de refinancement seront introduites et les taux d'intérêt directeurs de la banque centrale seront régulièrement ajustés pour les besoins de la politique monétaire. Quant à la politique de change, nos priorités seront de préserver le régime de change flottant actuel tout en continuant à restaurer la confiance dans notre monnaie. Cela suppose de reconstituer graduellement nos réserves de change et d'améliorer les mécanismes de marché qui fondent la détermination de la valeur de notre monnaie.

13. Au vu du fort potentiel minier en Guinée, c'est sur la mise en place d'un cadre transparent et stable pour favoriser les investissements dans ce secteur que repose notre principale perspective de croissance soutenue à moyen et long terme. La réforme du code minier et l'adoption de conventions minières type seront les principaux éléments de ce cadre. Plusieurs grands projets d'investissement directs sont envisagés pour augmenter la capacité de production de bauxite et d'alumine, et valoriser le minerai de fer. Ces investissements devraient s'étaler sur les huit prochaines années, pour un montant total estimé à 27 milliards de dollars E.U., dont environ la moitié pendant la durée du programme. Même si

l'exploitation de ces projets débutera après 2010, leur construction devrait contribuer de manière significative à la croissance des trois prochaines années.

14. **Le maintien d'un régime commercial ouvert est un élément important de notre stratégie de croissance et de diversification des exportations.** Le gouvernement a déjà aligné son tarif sur le tarif extérieur commun de l'UEMOA en 2005 et participe activement aux autres initiatives d'intégration régionale des échanges. En particulier, il soutient la mise en place rapide d'une zone de libre échange dans les pays de la CEDEAO. Le gouvernement entend aussi donner suite aux recommandations de l'étude diagnostique sur l'intégration commerciale (EDIC) afin de réduire les obstacles aux échanges au niveau national et international. L'EDIC a identifié l'agriculture, la pêche et le tourisme comme des secteurs de diversification des exportations. Le développement des productions agricole et halieutique à l'exportation offrira des opportunités d'emploi et de revenu aux populations rurales où la pauvreté est la plus répandue. Dans ce contexte, nous rétablirons la liberté totale d'exportation de ces produits et des produits forestiers dès la fin 2007. L'effort portera aussi sur le développement d'infrastructures adéquates et d'installations d'entreposage, une meilleure desserte du pays, ainsi que la promotion des prestations de services aux exportateurs. Le Gouvernement mettra en œuvre une stratégie d'exploitation forestière apte à la fois à promouvoir une industrie efficace dans la filière bois et à sauvegarder l'environnement.

15. **Les objectifs de notre programme ne peuvent être réalisés sans une amélioration de la gouvernance et de la qualité des politiques de l'État et de la Banque centrale.** Cette amélioration passe d'abord par l'application et la clarification des textes en vigueur. Elle concerne en tout premier lieu la gestion des finances publiques (y compris toutes les phases de la recette et de la dépense) et de la banque centrale (y compris le rétablissement d'une comptabilité exacte et d'un contrôle interne strict et un fonctionnement transparent du marché des changes). Avec l'assistance du FMI et de nos partenaires au développement, des plans de réforme et de modernisation seront mis en œuvre dès la première année du programme dans ces deux domaines, ainsi qu'en matière de lutte contre la corruption, et de réforme de la fonction publique, et des entreprises publiques (en particulier EDG et SEG), et de la justice.

16. **Le gouvernement poursuivra l'assainissement de la gestion de la fonction publique en vue de maîtriser la masse salariale, d'instaurer des règles d'éthique et de promouvoir la culture de la performance.** Il s'emploiera à lutter contre les emplois fictifs. Une politique de redéploiement du personnel sera mise en place afin de remédier aux sureffectifs constatés dans certains services et satisfaire les besoins des secteurs prioritaires. Dans le cadre de la modernisation de la gestion des ressources humaines, les instruments d'une gestion prévisionnelle des compétences et des emplois (cadres organiques) seront mis en place et des efforts plus soutenus seront déployés en faveur de la formation du personnel. Un système de rémunération incitatif sera élaboré et mis en place, de manière à promouvoir la culture du mérite et de la performance.

17. **Le gouvernement compte rétablir la viabilité des entreprises publiques en difficulté, notamment dans les secteurs de l'électricité, et dans une moindre mesure de l'eau et des télécommunications.** Il s'agit d'abord de réhabiliter les infrastructures existantes et d'améliorer la qualité du service tout en éliminant les subventions publiques implicites ou explicites dont elles ces entreprises bénéficient. Sur la base des audits en cours, des contrats plans seront adoptés ou mis à jour pour ces trois entreprises. Ils prévoient le retour à l'équilibre financier, y compris par la lutte contre la fraude et des ajustements tarifaires.

18. **La relance de notre programme de privatisation permettra d'accroître la participation du secteur privé au développement économique et social.** Le secteur public demeure très présent dans l'économie : l'État détient des participations dans 45 entreprises publiques. Sur la période 2007–10 il est prévu de privatiser les participations de l'État dans environ 25 entreprises. Enfin, l'État détient une part importante du patrimoine bâti public et non bâti, ce qui représente un frein important à l'accès des entreprises et des particuliers aux terrains. La gestion du patrimoine bâti sera centralisée et placée sous l'autorité directe du ministre en charge du portefeuille. Un inventaire sera effectué et les tarifs des baux seront révisés à la hausse pour refléter la valeur de marché. Par ailleurs, le programme de vente de ce patrimoine sera réactivé en toute transparence et l'ensemble des recettes de la vente d'actifs de l'État sera, conformément à la loi, déposé sur le compte du Trésor public.

19. **Conscient du rôle indispensable d'une bonne justice, pour la réalisation de la stratégie de réduction de la pauvreté et la promotion du secteur privé dans l'économie, le Gouvernement approfondira les réformes déjà engagées, avec l'assistance de ses partenaires au développement.** Ceci concerne notamment la mise en application effective des actes uniformes du traité de l'OHADA, en particulier celui afférant au droit bancaire. Par ailleurs, la justice sera saisie des cas de détournement avérés lors des audits susvisés.

20. **La stabilité et le développement de l'intermédiation financière sont des éléments cruciaux pour la réalisation du programme.** Aujourd'hui, le système de paiement n'est pas moderne, l'accès des entreprises au crédit est quasiment limité au financement des importations de produits pétroliers et de riz, il n'y a pas de prêts à moyen terme, notamment pour les PME, et le microcrédit touche une faible proportion de la population et est déconnecté du système bancaire. Outre la réorganisation de la Banque centrale, nous comptons développer au plus tôt un plan de réformes du secteur financier. A cette fin, nous avons demandé la participation au programme d'évaluation de la stabilité financière (PESF) géré par la Banque mondiale et le Fonds monétaire.

IV. PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER POUR LA PÉRIODE JUILLET 2007–JUN 2008

21. **Les priorités pour la première année du programme seront la mise en œuvre du programme d’urgence et l’élaboration et la mise en route de plans d’actions dans les domaines-clefs précités.** En premier lieu, il s’agira de consolider les progrès accomplis en matière de stabilisation économique et de renforcer l’autorité de l’État dans tous les domaines. Nous allons retourner sans délai à de bonnes pratiques en matière de gouvernance, basées sur l’application des lois, règlements et décisions judiciaires, et, si besoin est, la consolidation des textes existants. Nous lancerons également des programmes spécifiques financés en grande partie par les partenaires de développement pour réhabiliter des équipements et les infrastructures publiques détruits lors des mouvements sociaux du début 2007 et rétablir un accès minimum à l’eau et à l’électricité.

22. **Nous prévoyons une reprise de la croissance (au début 2008), en parallèle avec la poursuite de nos efforts de stabilisation macroéconomique.** Au cours du second semestre de 2007, le rythme de croissance restera relativement faible à cause de l’ajustement fiscal en cours et des restrictions sur l’exportation de certains produits. Au cours de 2008, la croissance devrait bénéficier de la reprise des investissements privés, en particulier dans le secteur minier, suite à l’amélioration attendue du climat des affaires et à l’assainissement du cadre macroéconomique. Notre programme prévoit ainsi que le taux de croissance pourrait s’approcher des 5 % en 2008. Le taux d’inflation, que nous comptons ramener à 15 % à fin 2007, devrait continuer à baisser pour atteindre au plus 10 % à fin 2008. Enfin les réserves de la BCRG seront progressivement portées à 1,0 mois de couverture d’importations d’ici la fin 2008. Les politiques appliquées au cours de la première année du programme en matière de finances publiques, de politique monétaire et de change, ainsi que de réformes structurelles et de gouvernance sont décrites comme indiqué ci-après.

A. Politique des finances publiques

23. **L’exécution stricte de la loi de finances 2007, votée par l’Assemblée nationale en juillet 2007 est centrale pour la consolidation budgétaire.** Le budget prévoit une réduction du déficit global (hors dons, sur une base engagement) de 4,3 % du PIB en 2006 à 1,37 % du PIB en 2007, un ajustement budgétaire cohérent avec notre objectif de stabilisation macroéconomique. Le surplus de la balance primaire de base (hors dons, intérêts sur la dette et dépenses financées sur ressources extérieures) sera de 3,0 % du PIB, avec un niveau de recettes totales équivalent à 12,9 % du PIB et un niveau de dépenses primaires courantes équivalent à 8,57 % du PIB.

24. **Le budget repose sur des mesures de renforcement des recettes, en particulier dans le secteur non minier.** Les contrôles fiscaux ont été renforcés notamment pour les entreprises qui déclaraient des pertes successives depuis plusieurs années. L’utilisation de l’identifiant unique des contribuables a été systématisé, notamment aux Douanes. Les exonérations fiscales et douanières accordées dans le cadre du code des investissements et

d'autres conventions ne sont plus prorogées sans l'accord préalable du Ministre des finances et leur conformité avec la législation en vigueur est examinée en cours d'examen. Toutes les exonérations qui ne sont pas conformes seront éliminées au plus tard à la fin juin 2008.

25. **Les dépenses du budget 2007 traduisent les priorités du gouvernement.** Les dépenses pour les secteurs prioritaires ont été accrues de 3,6 % du PIB en 2006 à 3,7 % du PIB dans le budget 2007. Le budget prévoit aussi des allocations plus réalistes pour les dépenses de souveraineté et de consommation d'eau et d'électricité, ainsi qu'une provision destinée à couvrir une partie du coût des élections législatives prévues en 2008 (73 milliards de francs guinéens (FG) dont 58 milliards sur ressources extérieures).

26. **Le budget 2007 ne prévoit pas de recours supplémentaire aux avances de la Banque centrale, conformément aux intentions des autorités de proscrire ce financement dans les statuts de la Banque centrale.** Les avances et les créances de la Banque centrale sur l'État au 30 juin 2007 ont été consolidées et titrisées en août 2007. L'accord de titrisation prévoit le remboursement sur une durée maximum de 20 ans des titres qui ne correspondent pas aux pertes de change. Le budget envisage un recours modéré à des émissions nettes de bons du trésor à destination des banques pour faciliter le remboursement de la dette intérieure qui a déjà fait l'objet de rééchelonnement et le remboursement des arriérés intérieurs. De même, le budget prévoit le traitement de tous les arriérés extérieurs.

27. **L'exécution du budget 2007 sera en gros conforme à la loi de finances initiale.** Pour faire face aux augmentations des prix internationaux et pour remplir les engagements du précédent gouvernement avec les partenaires sociaux, le gouvernement a mis en place un programme limité dans le temps de subventions des prix de plusieurs produits de première nécessité, y compris le riz et le sucre pour un montant d'environ 20 milliards de FG, financé par le redéploiement d'autres subventions et transferts de l'État. Par ailleurs, l'État compte engager pour l'équivalent de GNF 83,3 milliards de dépenses supplémentaires d'ici la fin de l'année 2007 dans le cadre du programme d'urgence décidé en mai dernier, entièrement financées par des concours extérieurs. L'exécution du budget continue de faire l'objet d'un suivi mensuel strict dans le cadre des réunions du comité de trésorerie sous l'égide du premier ministre. Comme le réaffirme la loi de finances 2007, les engagements sur les crédits ont été arrêtés au 30 novembre 2007 pour éviter les ordonnancements au-delà de l'année civile. Le gouvernement maintiendra le stock des instances de paiements du trésor, y compris les remboursements en instance de crédits de TVA et les arriérés de paiement sur la dette intérieure, en dessous d'un plafond correspondant à environ deux mois de dépenses primaires de base hors salaires.

28. **Le budget 2008 que nous avons soumis à l'assemblée nationale le 11 octobre 2007 prolongera les efforts d'ajustement engagés en 2007, avec un solde primaire de base en hausse à 3,3 % du PIB.** L'accroissement prévu des recettes facilitera le redéploiement des dépenses vers les secteurs prioritaires et l'absence de rendra sans objet le

recours au financement de la Banque centrale, ceci afin de ne pas compromettre notre objectif de stabilisation macroéconomique.

- Côté recettes, nous prévoyons une légère progression des recettes minières (de 3,4 % du PIB en 2007 à 3,6 % du PIB en 2008) grâce à l'effet décalé sur les recettes de la hausse des cours mondiaux de la bauxite et de l'alumine. Par mesure de prudence, nous ne prévoyons aucun effet en 2008 de l'impact hypothétique de la révision souhaitée de certaines conventions minières. En revanche, l'ensemble des mesures de productivité des régies financières et d'élargissement de la base taxable que nous allons prendre devraient permettre une progression des recettes non minières de l'ordre de 1,1 points de PIB.
- Côté dépenses, le budget prévoit une forte hausse des dépenses d'investissement et, dans les dépenses courantes, une baisse des subventions et des dépenses militaires au profit des secteurs prioritaires, en tout premier l'éducation. Une large partie de l'augmentation des salaires sera consacrée à la refonte du système de primes et d'incitations, notamment pour les cadres afin de réduire l'écart considérable avec le secteur privé. Nous honorerons également les engagements pris par l'État en 2007 en ce qui concerne l'intégration dans la fonction publique de contractuels et l'amélioration de la condition des enseignants.

B. Administration fiscale et gestion des dépenses publiques

29. **Le gouvernement compte accélérer la modernisation des administrations fiscale et douanière sur la base des recommandations des missions d'assistance technique du Fonds.** Une liste d'indicateurs de performance sera décidée d'ici la fin décembre 2007 avec chacune des régies financières ; des objectifs trimestriels seront arrêtés et les moyens nécessaires seront mis à leur disposition. Les incitations financières des agents seront renforcées. En outre, une collaboration effective entre les deux administrations sera établie et l'informatisation des différents services fiscaux sera accélérée. En matière de recettes non fiscales, le gouvernement passera en revue toutes les affectations existantes de recettes dont bénéficient les entreprises publiques et relogera au Trésor public les affectations qui ne se justifient pas. L'encadré 1 présente le détail des mesures-clés envisagées.

Encadré 1. Guinée — Mesures-clés en matière de recettes publiques pour 2007–08

- Adoption de contrats de performance des régies financières avec le Ministre des finances pour l'année 2008 basés sur des indicateurs d'activité dans le domaine du contrôle fiscal et du recouvrement pour la DNI et la maîtrise des exonérations et l'efficacité du recouvrement pour la DND (décembre 2007).
- Renforcement des procédures de recouvrement, y compris par l'application effective de l'avis à tiers détenteur pour les débiteurs récalcitrants.
- Revue de la conformité des agréments avec la législation en vigueur et renforcement de leur suivi (annulation lorsque les entreprises ne respectent pas les engagements souscrits) (juin 2008).
- Modification du code des Douanes pour l'adapter aux meilleures pratiques internationales et pour refléter l'adoption du nouveau tarif douanier basé sur le tarif extérieur commun de l'UEMOA (Article 24) ; adoption des textes d'application en particulier ceux qui se rapportent aux exemptions conventionnelles et exceptionnelles (juin 2008).
- Mise aux normes internationales des procédures de dédouanement sous le régime du transit et renforcement du contrôle des marchandises sous ce régime et celui des régimes suspensifs (décembre 2007).
- Élimination des valeurs de référence pour le riz, la farine, le sucre et les cigarettes (avec modification des accises et du classement tarifaire pour ajuster le prélèvement global en conséquence) et application de la valeur transactionnelle dans le dédouanement des marchandises, selon les dispositions de l'article VII de l'accord de l'OMC sur l'évaluation en douane (loi de finances 2008).
- Mise en place d'un accès informatique direct de la DNI aux fichiers individuels de dédouanement (juin 2008).
- Adoption de l'arrêté fixant les attributions du service des moyennes entreprises de la DNI (décembre 2007).
- Suivi par la DNI des résultats des audits de gestion programmés pour les comptes des entreprises minières sur la période 2000–06.

30. **Le gouvernement veut rompre définitivement avec les pratiques passées et appliquer les normes internationales de base en matière de gestion des finances publiques (GFP).** Pour ce faire, une stratégie de réforme et un plan d'actions prioritaires sur trois ans 2008–10 pour l'amélioration de la GFP sera finalisé d'ici décembre 2007. Ce plan sera élaboré et suivi par un comité de pilotage et une cellule d'appui dans le cadre d'un

partenariat international. Il couvrira toute la chaîne de la dépense, depuis l'élaboration du budget jusqu'à la présentation de la loi de règlement à l'assemblée nationale, en passant par l'exécution, les procédures de contrôle et d'audit, et la communication des informations.

31. Sans attendre, des mesures dans le domaine de la GFP seront prises, notamment pour renforcer la préparation et l'exécution du budget et l'activité des corps de contrôle. La direction du Budget élaborera des cadres de dépenses à moyen terme dès la préparation du budget 2009 pour améliorer la prise en compte des objectifs de la SRP-2 dans le budget. L'introduction d'une nomenclature budgétaire fonctionnelle permettra une meilleure identification et un meilleur suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté. La procédure normale d'exécution des dépenses publiques qui ne représente plus aujourd'hui qu'une fraction négligeable de la dépense sera réhabilitée et l'emploi des procédures exceptionnelles sera limité ; en particulier, la procédure simplifiée appliquée aux marchés publics sera éliminée. Par ailleurs la déconcentration en cours de l'ordonnancement de la dépense au niveau des ministères sectoriels sera achevée en 2007. La transparence de la comptabilité publique et de la balance du Trésor sera améliorée. Les corps de contrôle et notamment le contrôle financier, l'inspection des finances (IGF) et l'inspection générale d'État (IGE) verront leurs tâches précisées et encadrées et le suivi de leur performance renforcé. Dans le budget 2008, nous avons doté l'IGF et l'IGE des moyens leur permettant de mieux assumer leur mission. Nous veillerons aussi au suivi des conclusions et recommandations de leurs rapports et nous publierons leur rapport annuel d'activité. Les mesures spécifiques dont la mise en œuvre est prévue en 2007-08 sont résumées dans l'encadré 2.

32. Nous poursuivrons par ailleurs la réforme du régime des marchés publics avec l'appui de la Banque mondiale. La réforme vise à rationaliser le cadre juridique, à habiliter les échelons décentralisés et déconcentrés de l'administration dans le processus de passation des marchés publics et à faire en sorte que les structures actuelles impliquées dans le processus de passation des marchés (DNMP et ACGP) ne conservent qu'un pouvoir de contrôle de la régularité de la passation des marchés, et de l'effectivité de l'exécution des contrats. Un code des marchés publics révisé sera soumis à l'Assemblée nationale d'ici fin juin 2008. Afin d'améliorer la transparence, nous comptons publier les résultats de tous les appels d'offres relatifs aux marchés publics dans un délai de 30 jours après la fin de chaque mois à compter de janvier 2008 et un rapport d'audit trimestriel portant sur les marchés publics les plus importants selon une méthode d'échantillonnage convenue avec la Banque mondiale (dans un délai de trois mois à partir du premier trimestre 2008). Cela nous permettra d'observer un des déclencheurs restants pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

Encadré 2. Guinée—Mesures-clés en matière de gestion des dépenses publiques pour 2007–08

Élaboration du budget

- Réviser la nomenclature budgétaire afin de la rendre conforme à la classification recommandée dans le manuel de statistiques des finances publiques du FMI et identifier les dépenses de pauvreté sur cette base (mars 2008).
- Préparer un cadre budgétaire à moyen terme global et des cadres de dépenses pour les secteurs de la santé et de l'éducation reliant les crédits budgétaires aux objectifs et programmes sectoriels à temps pour la préparation du budget 2009 (mars 2008). L'élaboration des cadres de dépenses pour les autres secteurs prioritaires sera échelonnée sur la période 2009–10.

Exécution du budget

- Proscrire toute dépense extrabudgétaire.
- Fixer par arrêté les dépenses éligibles aux procédures simplifiées, et celles sans ordonnancement préalable (décembre 2007).
- Mettre en service un lien informatique sécurisé entre le Trésor et la BCRG pour accroître la transparence et le traitement sans délai des opérations financières (fin janvier 2008).
- Achever la déconcentration du processus budgétaire dans sa phase administrative de la dépense (fin décembre 2007).
- Rétablir l'unité de trésorerie en rapatriant au Trésor public les comptes des démembrements de l'État et des établissements publics administratifs actuellement domiciliés dans les banques commerciales et à la Banque centrale, y compris les comptes de projet qui gèrent les contreparties du budget national de développement (juin 2008).
- Interdire les découverts sur tous les comptes du Trésor, excepté ceux des comptables publics principaux (sur une base continue).

Comptabilité, audit du budget et information financière afférente au budget

- Achever la mise à jour du plan comptable de l'État (juin 2008).
- Normaliser les comptes de la balance du Trésor (juin 2008).
- Nivelier mensuellement les soldes des comptes de régie de recettes à la BCRG (sur une base continue).
- Rapprocher mensuellement dans un délai d'un mois les soldes des comptes de l'État auprès de la BCRG avec la balance du Trésor (sur une base continue).

Cadre juridique

- Adapter la loi organique relative aux lois de finances et le règlement général de comptabilité publique aux réformes en cours (juin 2008).

33. **Nous prendrons également des mesures pour renforcer les systèmes de gestion de la dette intérieure.** Les principales mesures dans ce domaine porteront sur : a) le renforcement du suivi de la dette publique intérieure et des arriérés ; b) la réalisation d'audits des créances intérieures sur l'État qui font l'objet d'un contentieux, si besoin est avec

l'assistance de cabinets d'audit qualifiés ; etc.) la mise à jour de l'audit 2005 des arriérés intérieurs et la mise en œuvre d'un plan d'apurement de ces arriérés.

34. L'État veut dégager des économies importantes par une gestion plus stricte de son personnel et dégager par la même des marges pour le recrutement d'agents dans les secteurs prioritaires. Les mesures suivantes seront prises à cet effet :

- Assainissement du fichier du personnel par la mise en concordance du fichier de la fonction publique avec celui du service de la solde (mars 2008).
- Élimination des emplois fictifs, par le rapprochement périodique entre le listing des effectifs réels en fonction, certifié par chaque ministère, et l'effectif pris en charge par le service de la solde (décembre 2008).

C. Politique monétaire et de change

Politique monétaire

35. L'objectif de désinflation sera poursuivi par une maîtrise ferme par de la Banque centrale sur l'expansion de la base monétaire. En 2007 notre but sera de maintenir la croissance de la masse monétaire bien en dessous de celle du PIB nominal, afin de contenir les pressions inflationnistes et pour compenser la liquidité excessive accumulée au cours de 2006. L'objectif pour 2008 est d'aligner grosso modo la croissance de la masse monétaire avec celle du PIB nominal. A taux de change constant, la masse monétaire M2 augmenterait de 21,4 % en 2007 et de 13,7 % à fin 2008. L'objectif d'expansion de la base monétaire est fixé à 20 % en 2007, et, compte tenu de la désinflation et de la reprise de l'activité économique attendues en 2008, à 14,5 % à fin 2008. L'atteinte de ces objectifs sera facilitée par notre décision d'éliminer définitivement toute avance nouvelle de la BCRG à l'État. Compte tenu de notre objectif modeste de la reconstitution graduelle des avoirs extérieurs nets de la Banque centrale, les projections du programme prévoient une marge d'augmentation suffisante (environ 36,1% en 2007) pour le crédit net au secteur privé.

36. Pour atteindre les objectifs de politique monétaire, nous comptons dynamiser notre gestion de la liquidité et renforcer les instruments indirects de politique monétaire existants et la coordination de la Banque centrale et du Trésor public. La BCRG s'efforcera de gérer la liquidité bancaire, principalement par l'émission de titres de régulation monétaire et (en fonction des besoins du Trésor public) de bons du Trésor. A cet effet, elle réactivera le comité de suivi de la liquidité bancaire et veillera à maintenir ses taux directeurs à des niveaux compatibles avec ses objectifs monétaires. La BCRG veillera également à ce que les banques commerciales continuent à respecter scrupuleusement le coefficient de réserves obligatoires (actuellement à 9,5 %) et appliquera les sanctions prévues le cas échéant. Elle consultera les services du FMI au cas où des ajustements de ce coefficient ou des taux d'intérêts directeurs s'avèreraient nécessaires.

37. **Avec l'assistance du FMI, la BCRG va parachever le dispositif de contrôle monétaire indirect.** Deux facilités permanentes de dépôts et de refinancement seront mises en place afin d'instaurer un espace de fluctuation pour la détermination des taux d'intérêt des adjudications de bons du Trésor et des TRM. Le plafonnement des taux d'intérêt créditeurs et débiteurs appliqués par les banques commerciales sera éliminé à fin décembre 2007.

Politique de change

38. **Les autorités veulent ancrer la détermination du taux de change sur des mécanismes de marché tout en minimisant la volatilité de ce taux.** Jusqu'en avril 2007, le relâchement de la politique monétaire et les achats de devises de la Banque centrale en dehors du secteur bancaire contribuaient à la dépréciation de la monnaie nationale et à l'augmentation de la prime de change sur le marché parallèle. Au début de l'année, la devise nationale s'est fortement appréciée, soutenue par la pénurie momentanée de billets de banques, l'espoir de réformes économiques incarné par le changement politique, et au deuxième trimestre la réduction drastique des achats de devises par la Banque centrale. Aujourd'hui, la banque centrale cherche à reconstituer progressivement ses réserves de change à travers des interventions transparentes sur le marché officiel.

39. **La Banque centrale va s'attaquer aux dysfonctionnements du marché officiel des changes et s'efforcer de réduire la prime de change importante entre le taux officiel et le taux du marché parallèle.** En premier lieu elle va publier les détails du calcul du taux de change officiel et de son usage. Les transactions de la banque centrale (y compris avec le gouvernement) seront effectuées dans la limite de 1 % autour du taux moyen quotidien pratiqué par les banques commerciales. Par ailleurs, elle va lancer un marché des changes interbancaire. Une convention de place a été signée en septembre 2007 par toutes les banques pour la conduite des opérations de change entre elles. Un cadre pour la conduite efficace et transparente des opérations de change de la Banque centrale sur ce marché sera mis en place prochainement avec l'appui du FMI. La diminution de la prime du marché parallèle et l'application plus rigoureuse de la réglementation des changes, notamment en matière de transactions en capital, devraient permettre d'enrayer la tendance à la dollarisation de notre économie, de domicilier une proportion plus importante des recettes d'exportations dans les banques et donc de développer le marché interbancaire. Dès que possible, la détermination du taux de change officiel se fera sur la base des transactions de ce marché.

Supervision bancaire

40. **La Banque centrale renforcera ses missions de surveillance des banques et des assurances.** Elle va renforcer le contrôle sur pièces et l'inspection sur place des établissements bancaires. Le nouveau plan comptable bancaire entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Un plan d'action pour l'assainissement du secteur des assurances et la refonte du code des assurances sera élaboré d'ici juin 2008. Un suivi quotidien de la position de change des banques sera organisé.

41. **Le développement de la micro-finance sera encouragé.** Avec l'assistance technique d'AFRITAC, la banque centrale mènera à bien une nouvelle enquête de localisation des institutions de micro-finance à l'échelle du territoire national, améliorera son système de communication de l'information financière, renforcera les capacités du service de la direction de la supervision de ce secteur et élaborera les textes d'application de la nouvelle loi sur la micro-finance.

D. Réforme de la gouvernance de la Banque centrale

42. **S'appuyant sur les travaux de la commission d'experts nommés par le premier ministre et avec l'assistance du FMI, le gouvernement a entrepris une réforme complète de la Banque centrale.**¹ Cette réforme portera en particulier sur le statut de la Banque centrale, sur son organisation administrative, sur ses procédures comptables et de contrôle interne et externe, et sur la transparence de l'information qu'elle produit. A cet effet, un ensemble de mesures sera pris durant la première année du programme :

- Mise aux normes internationales de la gestion de la supervision et du suivi comptable des réserves de changes et réorganisation de la Direction des changes de la Banque centrale (janvier 2008).
- Mise en œuvre des recommandations de l'audit externe sur les états financiers de la BCRG à fin 2006 pour traiter les erreurs comptables et réformer les procédures de contrôle interne (fin 2007).
- Mise en place d'un système d'audit interne fiable sous le contrôle du conseil d'administration de la Banque centrale, par l'adoption d'une charte d'audit interne, et la mise en place effective du comité d'audit (octobre 2007).
- Dépôt d'un projet de loi au parlement portant modification des statuts de la Banque centrale afin de préciser ses missions, garantir son indépendance, assurer la transparence de ses opérations et interdire tout financement de l'État (juin 2008).
- Finalisation de l'audit des états financiers de 2007 et publication sur Internet des états financiers et des rapports d'audit pour 2006 et 2007 (août 2008).
- Mise en place d'une politique d'audits externes qui prévoit des audits annuels des états financiers de la Banque centrale, en cohérence avec les normes internationales d'audit (ISA). Préparation d'un plan d'actions pour la mise en œuvre des normes internationales d'information financière (IFRS) comme cadre de communication financière de la Banque centrale (juin 2008).

¹ Cette réforme vise en particulier à mettre en œuvre les recommandations d'une mission récente d'évaluation des sauvegardes des ressources du FMI.

E. Autres réformes structurelles

43. L'accent sera mis sur les secteurs de l'électricité et de l'eau, les télécommunications, le secteur minier, la privatisation des entreprises publiques, la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

44. **Avec l'appui de nos partenaires extérieurs, nous comptons dès 2008 commencer l'assainissement de la situation financière d'EDG et de SEG tout en améliorant la gestion et la qualité du service rendu.** Les deux entreprises arrêteront avant la fin 2007 avec leur ministère de tutelle et le ministère en charge des finances des objectifs chiffrés pour l'année 2008 en matière de déficit opérationnel, de réduction des pertes techniques et commerciales, et de recouvrement. La répression de l'usage frauduleux de l'eau et de l'électricité sera renforcée. Des allocations suffisantes ont été programmées dans le budget de l'État pour le paiement des consommations d'eau et d'électricité et des instructions seront données pour le paiement en temps voulu des factures. La situation des arriérés croisés avec l'État à fin juin 2007 sera mise à jour et un plan d'apurement sera adopté dans le cadre du budget 2008. Si besoin est, des ajustements tarifaires d'urgence seront apportés dès le début de 2008 pour que les entreprises puissent parvenir à leurs objectifs financiers. Par ailleurs, l'étude en cours sur la politique tarifaire globale des secteurs de l'électricité et de l'eau sera achevée d'ici juin 2008 afin de rationaliser la structure tarifaire d'ici la fin 2008.

45. **Le cadre légal qui régit l'exploration et la production dans le secteur minier sera révisé.** Des conventions d'investissement type basées sur les meilleures pratiques internationales seront finalisées avec l'assistance de la Banque mondiale avant la fin avril 2008. Elles permettront d'encadrer les exceptions, prévues dans le cadre du code minier de 1995, pour les projets dépassant 50 millions de dollars E.U. Le gouvernement cherchera à réviser les conventions existantes pour les harmoniser et les aligner sur les normes internationales, sur la base de ces conventions-type. La fiscalité du secteur minier sera revue et corrigée en concertation avec le FMI et la Banque mondiale.

46. **Le gouvernement souhaite finaliser plusieurs cessions d'actifs durant la première année du programme.** L'État compte amener au point de vente une partie ou la totalité des participations dans au moins quatre sociétés : GHI (Novotel), l'Union guinéenne d'assurance et de réassurance (UGAR), la Société mixte de carburant aéronautique de Guinée (SOMCAG), et la Société de production de produit chimique (SOPROCHIM). L'État compte vendre également l'Hôtel Niger, l'Hôtel Camayen et le bloc immobilier incluant l'Hôtel Kaloum. La vente d'une partie des participations de l'État dans la Banque Populaire Maroc-Guinéenne (BPMG) et dans la Société des ciments de Guinée sont également prévues pour 2008. Par ailleurs, la Société de production d'allumette de Guinée (SOPAG) sera liquidée avant fin décembre 2007.

47. **Le gouvernement rétablira par étapes d'ici à fin juin 2008 le mécanisme d'ajustement mensuel des prix des produits pétroliers selon une formule basée en**

fonction des prix internationaux. Ce mécanisme d'ajustement des prix contribuera à la normalisation de l'approvisionnement et du régime fiscal applicable aux produits pétroliers. La dette accumulée par l'État vis-à-vis des compagnies de distribution jusqu'en 2006 sera arrêtée au plus tôt et apurée conformément à l'accord convenu entre l'État et les sociétés pétrolières les deux parties. Dans l'hypothèse d'une hausse des cours mondiaux. Si nécessaire, le mécanisme sera assorti d'une marge destinée à permettre d'apurer en 2008 les éventuelles pertes des sociétés pétrolières compagnies de distribution en 2007 dues au maintien des prix.

48. Les mesures suivantes seront prises pour améliorer la transparence et la gouvernance et la lutte contre la corruption :

- Publication des rapports audités dans le cadre de l'ITIE pour l'exercice 2006 (avant fin juin 2008).
- Pour promouvoir les règles d'éthique, mise en vigueur d'une charte de déontologie à l'usage de la fonction publique et de chartes spécifiques pour les agents des Impôts (juin 2008).
- Dépôt au Parlement d'un projet de loi anti-corruption, instaurant notamment une déclaration obligatoire de patrimoine pour certaines catégories de hauts responsables (juin 2008).
- Promulgation des décrets relatifs aux attributions et fonctionnement de la Chambre des Comptes et au statut de ses magistrats ; cette institution sera également dotée des moyens nécessaires et son autonomie financière sera confirmée (courant 2008).
- Achèvement des audits en cours dans tous les départements ministériels et publication du rapport de synthèse, y compris la liste des dossiers transmis à la justice (début 2008).
- Promulgation des conventions de l'ONU et de l'Union Africaine contre la corruption (courant 2008).
- Promulgation de la loi anti-blanchiment de capitaux votée par l'Assemblée nationale en 2006 et mise en place de l'unité de renseignements financiers prévue dans cette loi (courant 2008).
- Publication du rapport d'activité de l'agence nationale de lutte contre la corruption (mars 2008).

F. Financement extérieur

49. **Le gouvernement prendra toutes les dispositions nécessaires pour honorer ses obligations vis-à-vis des créanciers extérieurs selon l'échéancier prévu et traiter tous les arriérés de paiement existants.** En ce qui concerne le service de la dette vis-à-vis du FMI, la BCRG poursuivra les versements trimestriels effectués sur son compte DTS pour couvrir tous les paiements à échoir durant le trimestre suivant.

50. **Le gouvernement sollicitera de tous ses créanciers extérieurs des mesures généreuses d'allègement de sa dette pour lui permettre de financer son programme.** Nous avons demandé aux créanciers membres du Club de Paris la reprise de l'allègement du service de la dette et la négociation d'un apurement des arriérés extérieurs (y compris les arriérés sur la dette post-date butoir) dans le contexte de ce programme. Nous avons aussi demandé aux autres créanciers bilatéraux un allègement de la dette à des conditions au moins comparables. Le gouvernement demande aussi la reprise de l'assistance intérimaire accordée par le FMI dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. Le gouvernement demande la troisième tranche d'assistance intérimaire PPTE pour un montant de 4,848 millions de DTS.

51. **Pour couvrir les besoins de financement du programme sans risquer de compromettre à nouveau la viabilité de notre dette extérieure, le gouvernement contractera exclusivement des concours sous forme de dons et de ressources concessionnelles à partir du dernier trimestre 2007.** Les concours non concessionnels que la Guinée a dû mobiliser au troisième trimestre 2007 pour financer des importations vitales pour le pays ne seront pas renouvelés. Si nos hypothèses de rééchelonnement/allègement de la dette mentionnées plus haut sont confirmées, la première année du programme, couvrant la période jusqu'à fin juin 2008, est entièrement financée. Nous espérons que les écarts de financement des deux dernières années du programme seront financés par des concours supplémentaires des donateurs une fois que ce programme sera approuvé et par des allègements supplémentaires de la dette extérieure lorsque nous aurons atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

G. Amélioration des statistiques économiques

52. **Le suivi du programme exige des meilleures statistiques, notamment dans le domaine de la comptabilité nationale, de la balance des paiements et des données monétaires.** Avec l'appui du FMI et d'AFRITAC, les comptes nationaux en nouvelle base seront publiés jusqu'à l'année 2005 d'ici la fin 2008. Dans le cadre du nouveau SRP-2, le gouvernement adoptera un plan global visant à apporter des améliorations notables à la qualité des statistiques macroéconomiques et à élaborer des indicateurs appropriés sur la pauvreté. Nous comptons approcher les bailleurs de fonds pour le financement de ce plan.

H. Les risques

53. **La réalisation des objectifs du programme peut être affectée par la vulnérabilité de l'économie guinéenne à des chocs exogènes tels que les fluctuations des termes de l'échange ou le retour des conflits armés dans les pays limitrophes.** Le gouvernement considère que la mise en œuvre du présent programme renforcera sa capacité à (i) répondre d'une façon adéquate à ces chocs, par le renforcement des garde-fous monétaire et budgétaire et de la position extérieure du pays et (ii) mobiliser des ressources extérieures supplémentaires. Par ailleurs, comme indiqué dans la SRP-2 (section sur les risques), le gouvernement s'attachera à renforcer le consensus des acteurs politiques et sociaux autour de sa stratégie de réduction de la pauvreté et des objectifs de ce programme, afin d'assurer son entière réalisation, quelque soient les résultats électoraux à venir.

I. Suivi du programme

54. **Le gouvernement compte achever les actions indiquées dans le tableau 1 ci-joint en préalable à l'examen, par le Conseil d'administration du FMI, de la demande de la Guinée visant à conclure un accord triennal au titre de la FRPC.** A ce jour toutes les actions préalables sauf une ont été achevées.

55. **La mise en œuvre du programme au cours de la première année de l'accord FRPC sera suivie grâce à des indicateurs quantitatifs et structurels** qui figurent respectivement dans les tableaux 2 et 3 ci-joints. Les définitions de variables pertinentes sont contenues dans le protocole d'accord technique (PAT, pièce jointe II). La mise en œuvre du programme et les résultats économiques obtenus par rapport aux objectifs programmés feront l'objet de deux revues annuelles, la première devant être conclue d'ici la fin avril 2008 (suivant les critères de réalisation fixés au 31 décembre 2007) et la seconde au plus tard à la fin octobre 2008 (selon le critère de réalisation au 30 juin 2008). Une cellule chargée du suivi de la mise en œuvre du programme a été instituée ; elle comprend de hauts cadres du MEFP et de la Banque centrale.

56. **Il est entendu que le premier décaissement au titre de l'accord FRPC sera disponible, à la demande du gouvernement guinéen, immédiatement après l'approbation de l'accord par le Conseil d'administration.** Le deuxième décaissement sera subordonné à l'observation des critères de réalisation fixés au 31 décembre 2007 et à la conclusion de la première revue. Le troisième décaissement sera subordonné à l'observation des critères de réalisation fixés au 30 juin 2008 et à la conclusion de la deuxième revue. Des critères de réalisation et des repères structurels supplémentaires pourraient être établis en concertation avec les services du Fonds au moment de la première revue. Le calendrier, les revues et autres conditions dont seront assortis les décaissements au titre de la deuxième année seront fixés durant la deuxième revue de l'accord.

57. **Durant la première année de mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC, le gouvernement guinéen s'abstiendra :**

- a. d'imposer de nouvelles restrictions de change ou d'intensifier les restrictions en vigueur ;
- b. d'instaurer des pratiques de taux de change multiples et de modifier les pratiques existantes ;
- c. d'imposer ou d'intensifier des restrictions à l'importation pour des motifs liés à la balance des paiements ;
- d. de conclure des accords de paiements bilatéraux contraires à l'article VIII des Statuts du FMI.

Tableau 1. Statut des actions préalables pour la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

| I. Repères quantitatifs | Statut de la mesure |
|--|---------------------------------|
| • Fin juillet. | Observés |
| • Fin août. | Observés |
| II. Banque centrale | |
| • Achever le rapport d'audit externe des opérations financières de la Banque centrale en 2006. | Fait |
| • Signer un accord entre le Trésor et la Banque centrale concernant le niveau actuel des créances de la Banque centrale vis-à-vis du gouvernement et le calendrier de remboursement, y compris un engagement que la Banque centrale ne fera aucun paiement pour le compte du gouvernement sans l'accord préalable du Ministre des Finances ou de son délégué officiel. | Fait |
| • Procéder à une vérification indépendante par un auditeur externe des données du bilan de la Banque centrale à fin juin 2007 qui seront utilisées pour le calcul des critères quantitatifs de performance (c'est-à-dire, les réserves internationales nettes et les avoirs intérieurs nets de la Banque centrale) | Fait |
| • Adopter un plan de mise en œuvre des recommandations de l'audit externe des opérations financières de la Banque centrale en 2006. | Fait |
| • Reconduire KPMG France pour l'audit des opérations financières de la Banque centrale en 2007. | Fait |
| • Établir un compte séparé à la Banque des règlements internationaux (BRI) pour la gestion des décaissements à venir au titre de la FRPC. Des contrôles sur ce compte seront mis en place afin de garantir que les retraits sur ce compte fassent l'objet d'une autorisation interne et d'une vérification indépendante par l'auditeur externe. | Partiellement fait ¹ |
| III. Finances publiques | |
| • Proscrire toute exonération ad hoc fiscale et douanière. | Observé |
| • Proscrire toute dépense extrabudgétaire. ² | Observé |

¹ La Banque centrale a demandé l'ouverture d'un compte à la BRI et a préparé un projet de réglementation sur les contrôles de ce compte. Cette réglementation sera bientôt soumise au Conseil d'administration de la Banque centrale.

² Les dépenses extrabudgétaires sont définies comme des dépenses de l'administration centrale pour lesquelles il n'y a ni allocation budgétaire ni autorisation légale.

Tableau 2. Guinée: Critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs pour 2007-08 du programme soutenu par la FRPC ¹
(variation cumulée à compter de fin juin 2007 pour les objectifs de 2007, et à compter de fin-décembre 2007 pour les objectifs de 2008)
(En milliards de francs guinéens, sauf indications contraires)

| | 2007 | | | 2008 | | |
|---|-----------------------|---------|-------------------|-------|-------------------|--|
| | fin-juin ² | sept. | déc. ³ | mars | juin ³ | |
| | Est. | Prélim. | Proj. | Proj. | Proj. | |
| Objectifs quantitatifs | | | | | | |
| Solde fiscal primaire de base (plancher) | 431,7 | 83,7 | 173,7 | 147,0 | 345,0 | |
| Avoirs intérieurs nets de la Banque centrale (plafond) ^{4,5} | 2.085,2 | -121,4 | -45,2 | 67,0 | 61,9 | |
| Réserves internationales nettes de la BCRG (plancher) ; millions de dollars E.U. ^{4,5} | -90,2 | 4,3 | 20,9 | 6,1 | 32,8 | |
| Instances de paiement au trésor (plafond) ^{6,7} | 295,0 | 0,0 | 0,0 | 5,0 | 5,0 | |
| Nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen ou long terme contractée ou garantie par l'Etat ou la Banque centrale (plafond), millions de dollars E.U. | s.o. | 28,5 | 28,5 | 0,0 | 0,0 | |
| Encours de la dette extérieure à court terme, due ou garantie par l'État ou la Banque centrale (plafond), en millions de dollars E.U. | 0,0 | 25,0 | 15,0 | -15,0 | -15,0 | |
| Nouveaux arriérés de paiement extérieurs (plafond continu) ; millions de dollars E.U. ⁸ | 77,8 | 89,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | |
| Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) ^{6,9} | 257,7 | 255,1 | 482,1 | 240,0 | 493,3 | |
| Base monétaire (plafond) ^{5,6} | 2.002,3 | -113,0 | -37,1 | 80,1 | 157,3 | |
| <i>Pour mémoire:</i> | | | | | | |
| Taux de change, franc guinéen pour un dollar (programme) | 3.360,0 | | | | | |

Sources: Autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

¹ Pour les définitions et les facteurs d'ajustement, voir le protocole d'accord technique (PAT).

² Flux au cours des six premiers mois de 2007 pour les critères fiscaux et encours à fin-juin 2007 pour les données monétaires et pour la dette extérieure.

³ Critère de réalisation, sauf indications contraires.

⁴ Ajustés à la hausse ou à la baisse pour l'aide budgétaire extérieure, tel que spécifiés dans le PAT.

⁵ Calculé en utilisant le taux de change du programme.

⁶ Repère indicatif.

⁷ Y compris instances de paiements, remboursements de crédits TVA dus, et arriérés sur dette intérieure reconnus par l'État.

⁸ Pas de nouveaux arriérés de paiement à partir de la présentation au Conseil.

⁹ Y compris santé publique, éducation, urbanisme, environnement, énergie, et justice. Voir le PAT pour une définition détaillée.

| Tableau 3. Conditionnalité structurelle pour la première année du programme | |
|--|------------------------|
| | Date d'exécution |
| I. Critères de réalisation structurels | |
| <ul style="list-style-type: none"> Vérification indépendante par un auditeur externe des données du bilan de la banque centrale qui serviront à calculer les critères quantitatifs de performance (c'est-à-dire, les réserves internationales nettes et les avoirs intérieurs nets) à fin décembre 2007. | 31 mars 2008 |
| <ul style="list-style-type: none"> Versement des décaissements de la FRPC dans un compte séparé à la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Les retraits de ce compte feront l'objet d'une autorisation expresse du Gouverneur ou du Vice-gouverneur de la Banque centrale. | Sur une base continue. |
| <ul style="list-style-type: none"> Aucun paiement par la banque centrale au profit du gouvernement sans signature préalable du Ministre de l'économie, des finances, et du plan ou de son délégué officiel. | Sur une base continue. |
| <ul style="list-style-type: none"> Les exonérations ad hoc fiscales et douanières sont proscrites. | Sur une base continue. |
| <ul style="list-style-type: none"> Les dépenses extrabudgétaires sont proscrites. | Sur une base continue. |
| <ul style="list-style-type: none"> Déposer un projet de loi au Parlement portant modification des statuts de la banque centrale afin de renforcer son indépendance et de limiter le financement du budget de l'État par la banque centrale. | 30 juin 2008 |
| <ul style="list-style-type: none"> Lever l'interdiction des exportations de produits agricoles, forestiers et halieutiques. | 31 décembre 2007 |
| <ul style="list-style-type: none"> Remettre en application le mécanisme de fixation mensuelle des prix des produits pétroliers en fonction des prix internationaux. | 30 juin 2008 |
| II. Repères Structurels | |
| <ul style="list-style-type: none"> Publier sur le site Internet de la banque centrale ses états financiers pour les années 2006 et 2007 audités et accompagnés de l'opinion de l'auditeur externe. | 31 août 2008 |
| <ul style="list-style-type: none"> Mettre aux normes internationales la surveillance, la gestion et le suivi comptable des réserves de changes conformément aux recommandations du rapport sur les mesures de sauvegardes. | 31 janvier 2008 |
| <ul style="list-style-type: none"> Fermer tous les comptes des entités publiques non-autonomes dans les banques commerciales, à l'exception de ceux explicitement requis par les bailleurs de fonds. | 29 février 2008 |
| <ul style="list-style-type: none"> Fixer par arrêté ministériel les dépenses éligibles aux procédures simplifiées et sans ordonnancement préalable. | 31 décembre 2007 |
| <ul style="list-style-type: none"> Adopter en conseil des ministres un modèle de contrat minier type fondé sur les meilleures pratiques internationales. | 30 avril 2008 |
| <ul style="list-style-type: none"> Adopter une classification budgétaire basée sur le manuel de statistiques des finances publiques du FMI de 2001 (notamment les classifications économique et fonctionnelle), et définir les dépenses visant à réduire la pauvreté selon la classification fonctionnelle. | 30 juin 2008 |
| <ul style="list-style-type: none"> Finaliser et publier les résultats de l'audit des recettes et dépenses du secteur des mines en 2006 dans le contexte de l'initiative de transparence dans les industries extractives. | 30 juin 2008 |
| <ul style="list-style-type: none"> Adopter une stratégie globale et une politique tarifaire pour le secteur de l'électricité. | 31 décembre 2008 |
| <ul style="list-style-type: none"> La BCRG veillera au respect par les banques commerciales du coefficient de réserves obligatoires sur leur dépôts et du régime de sanctions prévu à cet effet. | Sur une base continue. |

PIÈCE JOINTE III. GUINÉE : PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Le 4 décembre, 2007

I. INTRODUCTION

1. Ce protocole d'accord fixe l'entendement entre les autorités guinéennes et les services du Fonds monétaire international (FMI) sur les définitions des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs pour le programme soutenu par l'accord au titre de la FRPC, ainsi que la nature des données à transmettre au FMI.
2. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les dates butoirs sont précisés au tableau 2 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF).

II. DÉFINITIONS PRINCIPALES

A. Critères de réalisation quantitatifs

3. Le **solde budgétaire primaire de base** est calculé comme la différence entre les **recettes de l'État, hors dons**, et les **dépenses primaires de base de l'État**. Les définitions des termes en gras ci-dessus sont cohérentes avec les définitions du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) dont la méthode de calcul est décrite dans la section V suivante.
4. Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCRG sont, par définition, égaux à la différence entre la base monétaire (définie ci-après) et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG, tous deux calculés au taux de change du programme comme indiqué plus bas. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCRG, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et les engagements extérieurs de la BCRG (autrement dit, $AIN = \text{base monétaire} - AEN$, sur la base du bilan de la BCRG).
5. Les **réserves internationales nettes** (RIN) de la BCRG sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCRG (c'est-à-dire les avoirs extérieurs dont la BCRG a la disposition immédiate et le contrôle, conformément à la cinquième édition du *Manuel des statistiques de la balance des paiements* du FMI) et les engagements en devises de la BCRG envers les résidents et non-résidents (y compris les dépôts en devises des banques locales à la BCRG). Dans le contexte du programme, les avoirs de réserves en or de la BCRG seront évalués au cours du 29 juin 2007 (650,50 \$E.U. l'once) pour le deuxième semestre 2007 et au cours du 31 décembre 2007 pour 2008. Aux dates d'évaluation, la contrevaletur en dollars E.U. des autres avoirs de réserve et des engagements en devises sera calculée aux taux de change du programme, à savoir : pour le deuxième semestre 2007, aux cours de change du 29 juin 2007 entre le dollar E.U. et le franc guinéen (3.360 FG/\$E.U.), le DTS (1,51557 \$E.U./DTS), l'euro (1,3505\$E.U./€) et les autres devises publiées dans *International Financial Statistics* ; et pour 2008, au cours de change du 31 décembre 2007.

6. **La dette extérieure à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État ou la banque centrale** est définie par le montant de la **dette extérieure** (voir section C ci-dessous) contractée par l'État ou la banque centrale d'une durée d'un an ou plus pendant la période sous revue. La dette est considérée comme **concessionnelle** si elle comprend un élément don représentant 35% ou plus en utilisant le taux d'intérêt commercial de référence (TICR) pour la devise du prêt et suivant la méthodologie décrite dans les documents des services du Fonds.¹ Cette définition ne s'applique pas aux financements accordés par le FMI.

7. **La dette extérieure à court terme due ou garantie par l'État ou la banque centrale** est définie comme l'encours à la date spécifiée de la **dette extérieure** due ou garantie par l'État ou la banque centrale d'une durée contractuelle initiale inférieure à un an. Les crédits fournisseurs normaux liés aux importations sont exclus de cette définition pour les besoins du programme, de même que les dépôts en devises étrangères à la banque centrale.

8. **Les arriérés extérieurs de l'État ou de la BCRG** comprennent toutes les obligations échues et non payées du service de la dette extérieure (principal et intérêt) résultant des prêts contractés ou garantis par l'État ou par la BCRG, les pénalités non payées à échéance et les charges d'intérêt découlant de ces prêts. Pour les besoins de ce critère de réalisation, une obligation échue et non payée après 30 jours sera considérée un arriéré.

9. **Les dépenses extrabudgétaires** sont définies comme des dépenses de l'administration centrale pour lesquelles il n'y a ni allocation budgétaire ni autorisation légale.

B. Objectifs indicatifs

10. Les **instances de paiement** correspondent à l'encours des dépenses prises en charge par le Trésor (voir définition ci-dessous) et non encore payées, y compris les remboursements de crédits TVA dus, et l'encours des arriérés de la dette intérieure reconnus par l'État.

11. Les **dépenses des secteurs prioritaires** représentent les dépenses des titres 2 (salaires), 3 (biens et services), 4 (transferts et subventions), et 5 (investissements financés sur ressources intérieures) par les Ministères (i) de la justice et des droits de l'homme, (ii) de l'agriculture, élevage, environnement, eaux et forêts, (iii) de la pêche et aquaculture, (iv) des travaux publics, urbanisme, et habitat, (v) de la santé publique, (vi) des affaires sociales, condition féminine et enfance, (vii) de l'éducation et recherches scientifiques, et (viii) de l'énergie et l'hydraulique. Ces dépenses incluent également les dépenses du titre 6 (investissement financiers et transferts en capital) par le Ministère de la santé publique, ainsi

¹ Des précisions sur le concept de concessionnalité et un instrument de calcul de l'élément don d'un concours financier sont disponibles sur le site Internet du FMI à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/index.htm>.

que les dépenses communes de consommation en eau, électricité et téléphone (titre 3 des ministères énumérés ci-dessus). Elles excluent par contre les dépenses des titres 4 et 6 afférant à l'enseignement universitaire.

12. La **base monétaire** comprend les dépôts des banques locales et du secteur privé auprès de la BCRG (y compris les réserves obligatoires des banques) libellé en francs guinéens ou en devises, la monnaie fiduciaire en circulation en francs guinéens et les encaisses de banques locales en francs guinéens. Les montants en devises seront convertis en francs guinéens aux taux de change du programme (tels que définis dans le paragraphe relatif aux réserves internationales nettes).

C. Dette extérieure

13. Comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, pour les besoins du programme, le terme «dette» sera compris comme engagement non lié (c'est-à-dire, non-contingent) matérialisé par un accord contractuel de fourniture de valeurs sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou de services, et qui implique des obligations de procéder à un moment donné à un ou des paiements sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou en services ; ces paiements destinés à couvrir l'amortissement et/ou les intérêts résultant du contrat libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La **dette extérieure** peut recouvrir différentes formes dont principalement :

- **les prêts** : c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit acheteurs, crédit-fournisseur) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats, accords officiels d'échange, swaps, ou crédits bail) ;
- **les crédits fournisseurs** : c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et
- **les accords de crédit-bail**, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

14. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordés par voie de justice suite au défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

III. AJUSTEMENTS DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

15. Les objectifs du programme pour les RIN et pour les AIN sont calculées sur la base des montants projetés d'**assistance internationale nette**. Aux fins du programme, l'assistance internationale nette est définie comme la différence entre : a) le cumul des appuis (dons et prêts) budgétaires et de l'impact des allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs après le 30 juin 2007 ; et b) le cumul des paiements au titre du service de la dette extérieure du après allègement déjà acquis. L'impact des allègements futurs de dette exclut tout allègement de la dette au titre des initiatives PPTE (y compris l'assistance intérimaire) et IADM.

16. Le plancher des RIN et le plafond des AIN seront simultanément ajustés si les décaissements au titre de l'assistance internationale nette (telle que définie plus haut) diffèrent des prévisions du programme. Le plancher des RIN sera ajusté à la hausse (baisse) et le plafond des AIN sera ajusté à la baisse (hausse) d'un montant égal à l'excédent (insuffisance) de l'assistance internationale nette effective par rapport à l'assistance internationale nette attendue. Aux fins du calcul de l'ajustement des AIN, le montant de l'assistance internationale nette sera converti en francs guinéens au taux de change du programme. En cas d'insuffisance de l'assistance internationale nette, l'ajustement cumulatif à la baisse des AIN sera plafonné à l'équivalent de 20 millions de dollars E.U. au taux de change du programme.

IV. INFORMATIONS À COMMUNIQUER POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

17. Les informations concernant la mise en œuvre et/ou l'exécution des repères structurels du programme (indiquées au tableau 3 du MPEF) seront communiquées au Département Afrique du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en œuvre. L'état de la mise en œuvre des autres mesures structurelles inscrites dans le programme sera transmis dans les 30 jours après la fin de chaque mois.

18. Les autorités transmettront au Département Afrique du FMI les informations récapitulées au tableau 1 et dans les délais définis dans ce tableau. En l'absence d'indication contraire, les informations doivent être présentées sous une forme convenue entre les autorités et le FMI. Les autorités fourniront au FMI toute information additionnelle demandée par ses services dans le cadre du suivi du programme.

V. LES DÉFINITIONS POUR LE TOFE

19. Sauf indication contraire, **l'État** est défini comme étant l'administration centrale de la République de Guinée, ce qui exclut les collectivités décentralisées, la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG), ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome, y compris les établissements publics administratifs.

20. **Les recettes** de l'État comprennent les recettes fiscales et les recettes non fiscales. Elles ne comprennent pas les dons extérieurs et le produit des privatisations (enregistrés en financement). Les recettes fiscales et non fiscales sont définies sur une base caisse, en conformité avec le *Manuel de statistiques des finances publiques (SFP)* du FMI publié en 1986 dans sa section IV.A.I, selon la catégorisation ci-après. Pour les recettes fiscales, les principales catégories sont les impôts sur les revenus, les profits et les dividendes (Titre 1) ; les impôts sur la propriété (Titre 2) ; les taxes sur le commerce international (Titre 3), y compris les droits sur les importations, les droits sur les exportations (droit fiscal de sortie), la surtaxe sur la consommation, la redevance de liquidation et les pénalités sur le commerce international ; les taxes sur les biens et services (Titre 4), y compris les taxes sur le commerce général, sur la valeur ajoutée sur le commerce intérieur et sur les importations, la taxe unique sur les véhicules (TUV), la taxe sur les affaires financières, la taxe sur les produits pétroliers, et les taxes à l'exportation des produits miniers, y compris les taxes sur les produits miniers, les taxes sur le diamant et la taxe sur les métaux précieux. Les autres recettes fiscales (Titre 5) sont les droits et timbres et les recettes d'enregistrement. Les recettes fiscales comprennent également les taxes supportées par l'État sur l'achat de biens d'investissement financés par l'extérieur. Les recettes non fiscales sont constituées des redevances et dividendes (excluant les recettes de la vente de licences de téléphone), des droits et frais administratifs et des amendes et confiscations (Titre 6), des autres recettes non fiscales (titre 7), y compris les recettes accidentelles, et des recettes en capital (titre 8). Les recettes en capital comprennent les produits de la vente des actifs de l'État, à l'exclusion des recettes des privatisations.

21. À partir de 2008, **les dépenses** de l'État sont mesurées au stade de la prise en charge par le Trésor, quelle que soit la procédure d'exécution utilisée. S'il s'agit des procédures normale ou de délégation de crédit simplifiée, les dépenses seront prises en charge par le Trésor juste après leur ordonnancement ; dans le cas de des procédures simplifiée et délégations de crédit ou de paiements sans ordonnancement préalable, la prise en charge se fait fera au moment due la mise en paiement, et dans ce dernier cas, aucune dépense ne sera enregistrée sur la base des mandatements de régularisation au moment des régularisations sur la base des ordonnancements. En ce qui concernent les remboursements de crédit de TVA, la prise en charge se fait fera au moment de la transmission à l'instruction donnée par le Directeur national du Trésor impôts des demandes de remboursements formulées par la Direction Nationale des Impôts. Pour 2007, les dépenses de l'État sont mesurées sur base engagement. Les dépenses de l'État comprennent l'ensemble des dépenses de l'administration centrale, y compris les subventions et transferts aux entités publiques autonomes, et les prêts consentis ou rétrocédés par l'État aux entreprises publiques et aux autres secteurs de l'économie, nets des remboursements faits sur ces prêts.

22. **Les dépenses primaires de base** sont définies comme les dépenses budgétaires totales moins les dépenses au titre de la charge d'intérêts sur la dette intérieure et extérieure et celles financées par des prêts ou des dons extérieurs ou par des fonds de contrepartie.

23. **Le financement bancaire** comprend i) **le financement de la banque centrale au Trésor**, c'est-à-dire la variation de la position nette du Trésor à la banque centrale (PNT1) y compris le compte PPTE mais excluant la variation de la position nette des comptes publics dits «satellites» auprès de la banque centrale ; et ii) **le financement des banques commerciales au Trésor**, qui comprend la variation de l'encours de bons du Trésor détenus par les banques et exclue la variation de la position nette des comptes publics dits «satellites» logés dans les banques commerciales.

24. **Le financement non bancaire** comprend i) les montants payés aux résidents détenteurs de titres d'État ; ii) les montants dus aux détenteurs de titre d'État et rééchelonnés sur base d'un accord signé par les deux parties ; iii) les recettes de privatisation, y compris le produit de vente des licences de téléphone ; iv) les avances de recettes minières reçues (avec signe positif) ou remboursés (avec signe négatif) ; v) les crédits fournisseurs de plus de trois mois reçues (avec signe positif) ou remboursés (avec signe négatif) ; et vi) l'amortissement d'autres dettes intérieures.

25. **Le financement extérieur** comprend i) les décaissements de prêts extérieurs ; ii) le principal dû sur la dette extérieure de l'État iii) les allègements et rééchelonnements obtenus sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTE obtenue des institutions multilatérales qui sont considérés comme faisant partie des dons ; et iv) la variation des arriérés extérieurs.

Tableau 1. Guinée : Données à communiquer

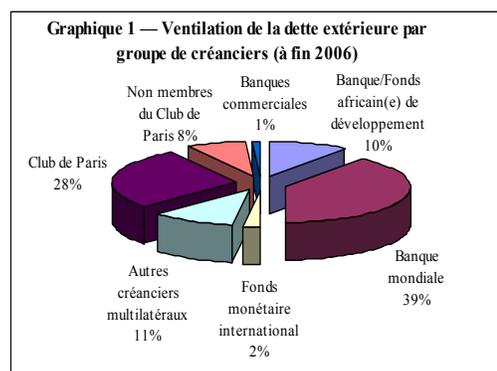
| Type de données | Tableau/Rapport | Fréquence | Date butoir |
|---------------------------|---|--|--|
| Financières et monétaires | Bilan de la banque centrale, bilan consolidé des banques commerciales | Mensuelle | Le 30 du mois pour les données du mois précédent |
| | bilan, situation monétaire (au taux de change courant ainsi que celui du programme) | | |
| | Position nette du Trésor (PNT) et position nette de l'État (PNE) détaillées | Mensuelle | Le 30 du mois pour les données du mois précédent |
| | Taux d'intérêt et encours des titres publics et de ceux de la banque centrale (BDT et TRM) | Mensuelle | Le 30 du mois pour les données du mois précédent |
| | Indicateurs prudentiels des banques commerciales | Trimestrielle | Un mois après la fin du trimestre |
| Finances publiques | Budget en devises | Mensuelle | Le 30 du mois pour les données du mois précédent |
| | Tableau de bord comportant un état détaillé des recettes, des dépenses et des opérations de trésorerie | Mensuelle | Le 30 du mois pour les données du mois précédent |
| | Balances générales du Trésor | Mensuelle | Le 30 du mois pour les données du mois précédent |
| | Plan de trésorerie | Mensuelle | Le 30 du mois pour les données du mois précédent |
| | TOFE mensuel | Mensuelle | Le 30 du mois pour les données du mois précédent |
| | État des dépenses de ministères selon le circuit de la dépense (<i>chaîne des dépenses</i>) | Mensuelle | Le 30 du mois pour les données du mois précédent |
| | Exécution des dépenses budgétaires des ressources PPTTE et des autres dépenses prioritaires | Mensuelle | Le 30 du mois pour les données du mois précédent |
| | Encours des dépenses en cours, des crédits TVA à rembourser, et des arriérés sur la dette intérieure. | Mensuelle | Le 30 du mois pour les données du mois précédent |
| | Financement non bancaire, indiquant les opérations qui sont en francs guinéens et celles qui sont en devises. | Mensuelle | Le 30 du mois pour les données du mois précédent |
| | Secteur réel | Indice des prix à la consommation, Conakry | Mensuelle |
| Comptes nationaux | | Annuelle | Estimations sommaires: trois mois après la fin de l'exercice |
| Balance des paiements | Importations par emploi et exportations par principaux produits, balance commerciale | Mensuelle | Trois mois après la fin du trimestre |
| | Indices des prix et des volumes des importations et des exportations | Trimestrielle | Trois mois après la fin du trimestre |
| | Estimations consolidées de la balance des paiements | Annuelle | Estimations sommaires: six mois après la fin de l'exercice |
| Dette extérieure | Service de la dette exigible avant et après allègement | Mensuelle | Le 30 du mois pour les données du mois précédent |
| | Service payé de la dette | Mensuelle | Le 30 du mois pour les données du mois précédent |
| | Tableau de rapprochement du service de la dette | Mensuelle | Le 30 du mois pour les données du mois précédent |
| | Encours de la dette et stock d'arriérés | Mensuelle | Le 30 du mois pour les données du mois précédent |
| | Tirages au titre de nouveaux emprunts | Mensuelle | Le 30 du mois pour les données du mois précédent |
| Dons et prêts extérieurs | Décaissements | Trimestrielle | Le 30 du dernier mois du trimestre pour les données du Trimestre précédent |
| | Transferts mensuels des montants d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTTE, par créateur | Mensuelle | Le 30 du mois pour les données du mois précédent |

PIÈCE JOINTE IV. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE RÉALISÉE PAR LES SERVICES DU FMI ET DE LA BANQUE MONDIALE

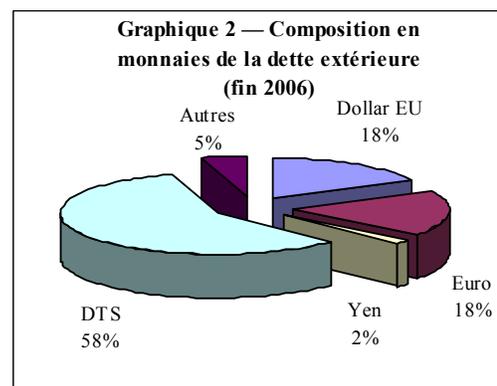
La Guinée est surendettée, et resterait fortement exposée au risque de surendettement à moyen terme, si le pays ne franchissait pas le point d'achèvement de l'initiative PPTE et ne bénéficiait pas du dispositif de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Si le point d'achèvement est franchi à la fin 2008, la charge de la dette extérieure serait dès lors ramenée à un niveau soutenable. Il ressort des résultats de l'AVD du secteur public que la dette intérieure de la Guinée est lourde mais qu'elle devrait décroître avec le temps¹.

A. Contexte général

1. **Cette analyse de viabilité de la dette (AVD) met à jour l'analyse de la dette publique extérieure de la Guinée effectuée en 2005².** Elle repose sur la méthodologie du cadre de viabilité de la dette (CVD) des pays à faible revenu mise au point par le FMI et la Banque mondiale. Selon ce cadre, l'AVD compare la trajectoire prévue des indicateurs de la dette aux seuils fixés pour les pays dont le cadre politique et institutionnel est faible (tableau 1)³.



2. **La Guinée a atteint le point de décision de l'initiative PPTE renforcée en décembre 2000 et est devenue admissible à bénéficier d'un allègement de 545 millions de dollars EU (en VAN).** En 2001–02, un allègement intérimaire a été fourni par les principaux créanciers, y compris le FMI, l'IDA, la Banque africaine de développement (BAD) et les membres du Club de Paris. À la suite du dérapage du programme FRPC constaté à la fin 2002, plusieurs créanciers dont la majeure partie des membres du Club de Paris, ont suspendu l'allègement intérimaire. La BAD a poursuivi l'allègement intérimaire mais a en définitive épuisé les ressources qu'elle avait prévu à cet effet. Seuls l'IDA et deux créanciers membres du Club de Paris ont continué à fournir l'allègement intérimaire jusqu'à présent. En raison des dérapages des politiques et de la



¹ L'AVD a été réalisée conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale. L'exercice budgétaire de la Guinée va du 1^{er} janvier au 31 décembre.

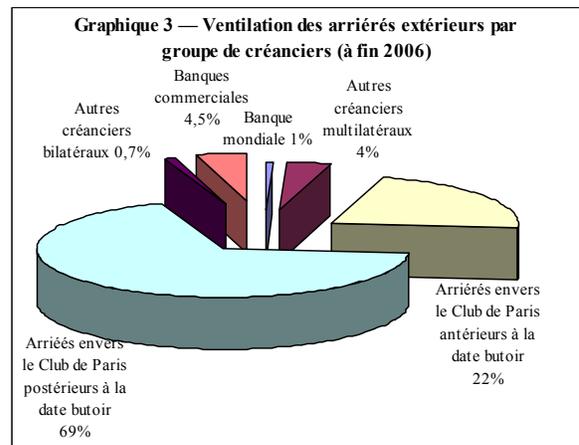
² Appendice V du rapport n° 06/37, janvier 2006 du FMI sur la Guinée.

³ La Guinée a obtenu la note moyenne de 2,9 dans le cadre de l'évaluation des politiques et des institutions des pays (CPIA) pour 2004–06.

contraction de l'allègement, la Guinée a éprouvé des difficultés à assurer le service de sa dette extérieure à partir de 2003.

3. **À la fin 2006, la dette extérieure publique et garantie par l'État de la Guinée s'élevait à 3.188 millions de dollars EU soit 101,5 % du PIB.** Les créanciers multilatéraux détenaient 63 % du total des créances, l'IDA et le groupe de la BAfD représentant plus des quatre cinquièmes de la part des institutions multilatérales (graphique 1). Les créanciers membres du Club de Paris détenaient 28 % des créances, le reste étant représenté par les pays non membres du Club de Paris et les créanciers commerciaux. Comme nombre de PPTE, la composition en monnaies de la dette extérieure guinéenne la rend vulnérable aux variations du taux de change du dollar EU par rapport aux principales devises. Avec 78 % de sa dette extérieure libellée en euro, en yen et en DTS (graphique 2), la dépréciation du dollar EU par rapport aux principales devises observée depuis le passage du point de décision a augmenté la valeur de cette dette en dollars EU.

4. **Les arriérés au titre du service de la dette ont atteint près de 191 millions de dollars EU à la fin 2006** (graphique 3). Les arriérés étaient liés à 90 % aux créances des membres du Club de Paris et à 5 % respectivement à celle des créanciers commerciaux et des institutions multilatérales, y compris 1 % vis-à-vis de l'IDA (il n'y avait pas d'arriérés au titre des obligations envers le FMI)⁴. Les arriérés envers les membres du Club de Paris portaient sur la dette tant antérieure que postérieure à la date-butoir. La première partie représente surtout des arriérés couverts par l'assistance intérimaire PPTE qui a été suspendue par la plupart des créanciers après le dérapage du programme FRPC constaté à la fin 2002.



B. Analyse de viabilité de la dette extérieure

Scénario de référence

5. Le cadre macroéconomique de référence qui sous-tend l'AVD table sur la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines et des réformes structurelles privilégiant celles qui visent à améliorer la gouvernance. L'hypothèse de croissance moyenne (5 % sur la période 2008–27) repose également sur l'adoption de mesures destinées à éliminer les

⁴ Les arriérés se définissent comme les paiement restant dus après la date d'exigibilité. Ceci peut être différent des définitions retenues par les créanciers.

entraves à l'épanouissement de l'initiative privée, la réalisation d'investissement dans les infrastructures, la promotion de la fourniture de l'électricité et d'autres services de base. L'exécution des grands projets miniers devrait par ailleurs entraîner un accroissement progressif de la production minière à partir de 2010 (encadré 1)⁵.

6. **Conformément aux directives en vigueur⁶, le scénario de référence ne tient compte que des flux d'assistance intérimaire pour 2008.** Il est prévu que certains créanciers fournissent une assistance intérimaire PPTE en fonction du point de décision de l'initiative PPTE et des accords d'allègement de dette conclus par la suite avec les membres du Club de Paris.

7. **Sous le scénario de référence, la Guinée est surendettée** (tableau 1, graphique 4). À la fin 2006, les

indicateurs de la charge de la dette se situaient bien au-dessus des seuils indicatifs fondés sur les politiques mises en œuvre. La Guinée a aussi accumulé des montants significatifs d'arriérés de dette extérieure au cours des dernières années. Dans

| | Ratios de la Guinée | | | | | | | | |
|---|---------------------|-----------------------|------|------|------|----------------------|------------------------|------|----------------------|
| | Seuils ¹ | Scénario de référence | | | | | Scénarios PPTE et IADM | | |
| | | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2008–27 ² | 2008 | 2009 | 2008–27 ² |
| VAN de la dette en pourcentage de : | | | | | | | | | |
| Exportations | 100 | 186 | 160 | 157 | 146 | 107 | 59 | 60 | 67 |
| PIB | 30 | 65 | 41 | 43 | 41 | 29 | 16 | 17 | 18 |
| Recettes ³ | 200 | 530 | 364 | 313 | 282 | 187 | 119 | 115 | 115 |
| Service de la dette en pourcentage des : | | | | | | | | | |
| Exportations | 15 | 19 | 16 | 8 | 13 | 8 | 8 | 5 | 5 |
| Recettes ³ | 25 | 53 | 37 | 15 | 24 | 14 | 15 | 10 | 8 |

¹ Les seuils indicatifs fondés sur les politiques sont utilisés par le FMI et la Banque mondiale pour l'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu pour des résultats médiocres de mise en œuvre des politiques. La qualité des politiques et des institutions est mesurée par le CPIA de la Banque mondiale.

² Moyenne simple.

³ Recettes, dons exclus.

le scénario de référence, plusieurs indicateurs de la charge de la dette devraient rester au-dessus de ces seuils pour les dix à douze prochaines années⁷. Le ratio VAN de la dette/exportations en particulier est estimé à 186 % à fin 2006, soit un niveau bien supérieur au seuil indicatif de 100 % et ne devrait pas, d'après les projections, passer sous ce seuil avant 2020. Toutefois, les ratios du service de la dette aux exportations et aux recettes publiques peuvent tomber sous les seuils indicatifs dès 2008, en raison de la reprise attendue

⁵ Le scénario de référence est conforme au cadre macroéconomique prévu pour la période 2007–10 au titre du programme susceptible d'être appuyé par un accord FRPC et aux résultats des consultations de 2007 au titre de l'article IV des Statuts du FMI. Toutefois, ces derniers reflètent l'impact des opérations de réduction de l'encours de la dette au titre des initiatives PPTE et IADM qui résulteraient du franchissement du point d'achèvement par la Guinée. Le passage du point d'achèvement de l'initiative PPTE et l'allègement de dette au titre de l'IADM figurent ici sous le scénario alternatif.

⁶ « Directives sur l'application du cadre conjoint FMI-Banque mondiale de viabilité de dette pour les pays à faible revenu », www.imf.org, et document n° 39748 de l'IDA.

⁷ Les seuils sont fondés sur le constat empirique selon lequel les pays à faible revenu dotés de politiques et d'institutions robustes présentent une plus grande capacité d'endettement. Voir IDA et IMF, "Cadre opérationnel des analyses de viabilité de la dette dans les pays à faible revenu — autres considérations" (IDA/R2005–0056), avril 2005.

de l'allègement de dette intérimaire au titre de l'initiative PPTE par certains créanciers et de l'augmentation prévue des recettes budgétaires (encadré 1).

8. **Les projections du cadre macroéconomique de référence s'accompagnent de risques significatifs.** Un relâchement des politiques budgétaire et monétaire ou un retard prolongé du renforcement de la banque centrale et des finances publiques, ou encore dans la mise en œuvre de cadres réglementaire et fiscaux efficaces et incitatifs pour les secteurs économiques clés remettraient en question les hypothèses de croissance, d'appuis extérieurs et d'accumulation des réserves officielles. Ceci augmenterait par ailleurs la vulnérabilité extérieure de la Guinée.

9. **Les indicateurs de la charge de la dette de la Guinée sont particulièrement sensibles aux chocs exogènes et à un éventuel retour aux tendances historiques.** Les analyses de sensibilité montrent que les indicateurs de référence de la charge de la dette sont très sensibles à des chocs exogènes sur la croissance des exportations et à une dépréciation ponctuelle du franc guinéen par rapport au dollar EU. Sous les tests de résistance extrêmes, les ratios de la dette augmentent sensiblement et sont lents à retrouver le niveau des seuils fondés sur les politiques (voir le scénario le plus extrême, graphique 4). La sensibilité aux hypothèses de taux de change apparaît aussi dans un scénario où les variables macroéconomiques clés restent à leurs moyennes historiques à partir de 2007. Sous ce scénario, les ratios de la dette extérieure de la Guinée évolueraient en boule de neige, reflétant surtout la poursuite supposée de la forte dépréciation du taux de change réel que la Guinée a connue durant la décennie écoulée.

Encadré 1. Guinée — Hypothèses sous-jacentes de l'AVD

La croissance du PIB réel devrait, selon les projections, passer de 3 ½ % en moyenne durant la dernière décennie, à une moyenne annuelle de 5 % sur la période de projection. Le relèvement de la croissance repose sur la politique gouvernementale prévue visant à consolider la stabilité macroéconomique, à moderniser et accroître les infrastructures publiques et à renforcer la gouvernance. De même, plusieurs grands projets miniers actuellement en phase d'exécution devraient doper la capacité de production à partir de 2010.

Le taux d'**inflation** annuel moyen, mesuré par l'IPC, devrait ralentir fortement et tomber de 35 % en 2006 et du niveau inattendu de 23 % en 2007 à moins de 10 % en 2009 puis se stabiliser à 5 % à partir de 2011. Ces projections correspondent à l'engagement des autorités à ne pas recourir au financement monétaire du déficit budgétaire et à renforcer la capacité de la banque centrale à utiliser des instruments de politique pour contrôler les agrégats monétaires.

Le **déflateur du PIB** devrait être globalement conforme à l'inflation mesurée par l'IPC tandis que le déflateur du PIB exprimé en dollars EU tiendra compte de l'inflation aux États-Unis qui devrait se maintenir autour de 2–3 % d'après les projections. Cela signifie une stabilisation du taux de change réel à partir de 2008. Pour 2007 toutefois, le scénario de référence prévoit une forte augmentation du PIB nominal exprimé en dollars EU, ce qui est conforme à l'appréciation de la monnaie locale au cours des dix premiers mois de l'année.

La croissance des **exportations** devrait se situer en moyenne autour de 7 % par an sur la période 2007–10 puis à 8 % environ de 2011 à 2027. Les projections à moyen terme concernant les exportations sont tributaires des investissements massifs du secteur minier. Hors transferts officiels, le **déficit extérieur courant** devrait être porté de 6,5 % du PIB en 2006 à 15,2 % en 2011 avant de diminuer progressivement pour tomber à 13 % vers 2027, dénotant l'augmentation prévue des importations liées à l'IDE sur cette période.

L'**excédent budgétaire primaire** (dons inclus) devrait rester positif à moyen terme, diminuer progressivement en passant de 2,4 % du PIB en 2007 à 1,2 % en 2010 puis 0,7 % en moyenne sur la période 2011–27. L'élargissement de la base d'imposition envisagée et le renforcement des administrations douanière et fiscale contribuerait à un accroissement des recettes publiques d'environ 3 points de PIB sur les cinq années à venir. Dans le même temps, les dépenses publiques devront être augmentées pour répondre aux importants besoins sociaux et en infrastructures du pays.

Les appuis des **donateurs** devraient s'accroître, en supposant que les autorités appliquent la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté selon le calendrier prévu. De nouveaux dons et prêts concessionnels devraient être mobilisés en proportions égales, en supplément des financements engagés qui se composent en grande partie de prêts. Pour les nouveaux prêts, la composante moyenne de dons devrait rester significativement supérieure au seuil de 35 % pendant la durée de l'éventuel nouvel accord FRPC (2007–10) avant de diminuer lentement par la suite.

Scénarios alternatifs intégrant le passage du point d'achèvement PPTE et l'IADM

10. **Un scénario simulant le bénéfice de l'allègement de dette des dispositifs PPTE et IADM montre une forte réduction du risque de surendettement au passage du point d'achèvement PPTE envisagé** (graphique 4, scénario PPTE/IADM). L'allègement PPTE réduirait des trois-quarts environ, le service de la dette projeté envers les créanciers membres du Club de Paris⁸. En franchissant le point d'achèvement PPTE, la Guinée serait ainsi admissible à bénéficier de l'allègement au titre de l'IADM, ce qui annulerait ses obligations envers l'IDA jusqu'à fin 2003, et envers le FMI et la BAfD jusqu'à fin 2004⁹. L'application des dispositifs d'allègements PPTE et IADM à fin 2008 effacerait environ 60 % de l'encours de la dette extérieure de la Guinée à fin 2008 (en valeur actualisée nette). Cela réduirait proportionnellement les ratios de la dette extérieure de la Guinée à fin 2008, qui resteraient par la suite nettement inférieurs aux seuils fondés sur les politiques mises en œuvre (tableau 1).

11. **Même après le passage du point d'achèvement, la viabilité de la dette de la Guinée demeurerait vulnérable aux chocs exogènes néfastes — liés en particulier aux fluctuations des taux de change — et à l'inversion des politiques mises en œuvre.** Ceci souligne combien il importe d'atteindre rapidement le point d'achèvement, de pérenniser l'application de politiques budgétaires, monétaires et structurelles saines, ainsi qu'une stratégie d'endettement prudente qui suppose de contracter exclusivement des prêts à des conditions concessionnelles.

C. Analyse de viabilité de la dette du secteur public

12. **La Guinée a une dette intérieure considérable qui devrait diminuer avec le temps.** À fin 2006, la dette publique intérieure identifiée s'élevait à 15 % du PIB environ, constituée aux trois-quarts d'avances de la banque centrale, le reste représentant les bons du Trésor détenus par les banques commerciales (6 %) et les arriérés titrisés envers le secteur privé (20 %). Le scénario macroéconomique de référence table sur une réduction du niveau de la dette intérieure résultant de l'assainissement budgétaire prévu et de l'élimination du financement du déficit budgétaire par la banque centrale.

13. **L'analyse de viabilité de la dette fait apparaître une amélioration assez rapide des indicateurs de la dette du secteur public** (tableau 4). Suivant les projections, la VAN de la dette du secteur public qui équivalait à plus 80 % du PIB à fin 2006, devrait être réduite de moitié d'ici 2012. De même, le ratio service de la dette/recettes devrait être ramené de 78 % environ des recettes publiques en 2006 à 31 % en 2012. L'analyse de sensibilité montre

⁸ L'estimation de l'allègement de dette au point d'achèvement PPTE établie par les services du FMI est basée sur les données fournies par les autorités et sont sujettes à la vérification des données de prêts et à une confirmation par l'analyse de viabilité de la dette précédant le point d'achèvement (AVD PPTE).

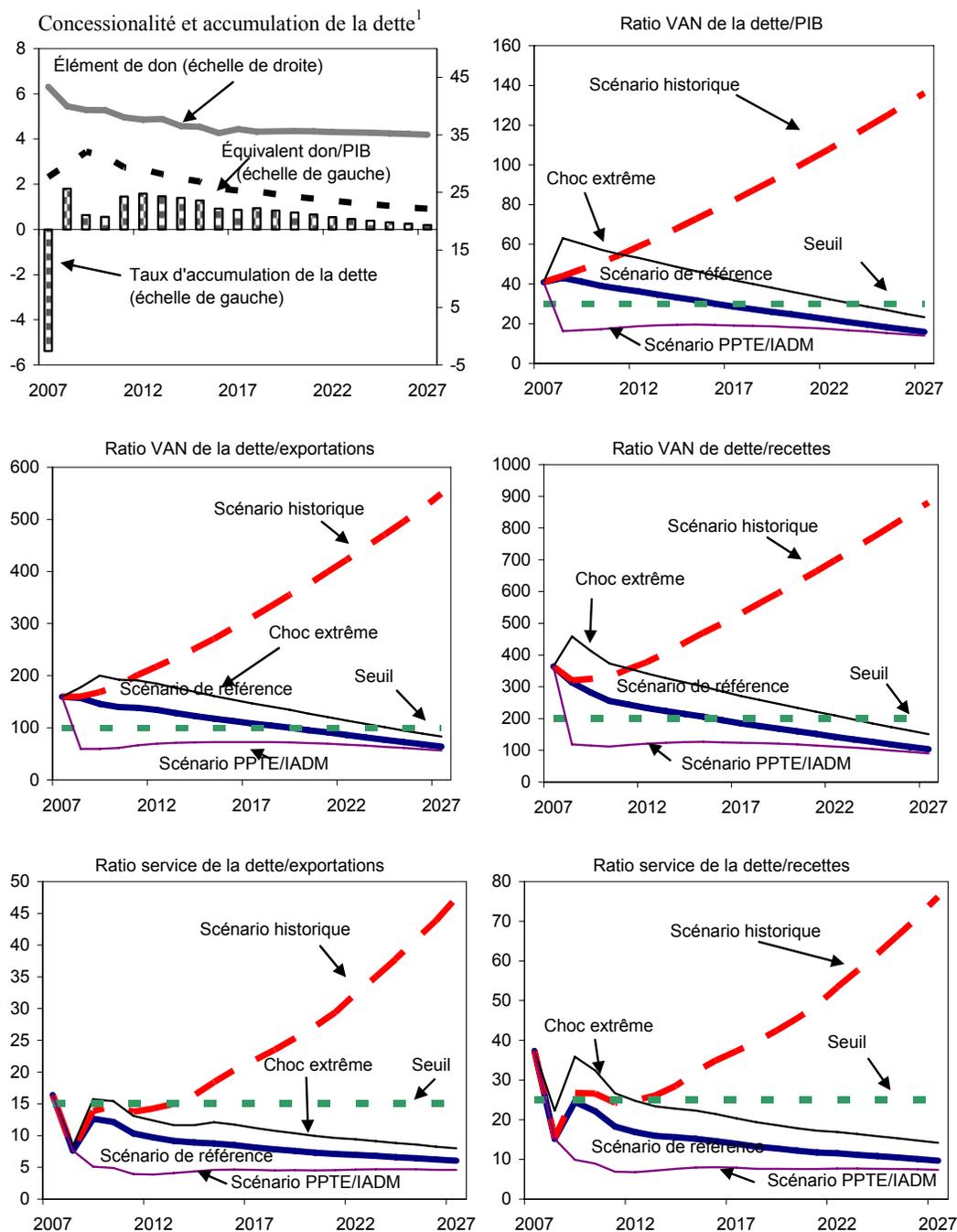
⁹ L'IADM n'a pas d'effet sur la dette envers les créanciers multilatéraux après ces dates.

toutefois que le rythme de réduction de la dette peut être considérablement influencé en cas d'inversion des politiques ou de chocs exogènes, ce qui accroîtrait le risque de surendettement à moyen terme. Sous le scénario sans réformes où le solde budgétaire primaire est maintenu à son niveau de 2006, les indicateurs de la charge de la dette restent bien au-dessus du scénario de référence, bien qu'ils continuent de s'améliorer au fil du temps. Une dépréciation ponctuelle de 30 % du franc guinéen en termes réels et la croissance du PIB réel à son niveau historique diminué d'un écart type en 2008–09 (test de résistance le plus extrême) entraînerait une forte augmentation des niveaux des indicateurs de la charge de la dette (graphique 5).

D. Conclusion

14. **En conclusion, il ressort de l'analyse de viabilité de la dette que sous le scénario de référence, la Guinée resterait soumise à un risque de surendettement élevé à moyen terme**, si le pays ne bénéficiait pas des dispositifs de l'initiative PPTE renforcée et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Sous le scénario alternatif tablant sur le passage du point d'achèvement de l'initiative PPTE à fin 2008, la charge de la dette extérieure tomberait à un niveau viable à partir de ce point. Toutefois, même après avoir bénéficié de l'initiative PPTE et de l'IADM, la viabilité de la dette de la Guinée resterait vulnérable aux chocs exogènes néfastes et aux inversions de politique. Ces conclusions soulignent combien il importe d'atteindre rapidement le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE, de pérenniser la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et structurelles saines, et l'application d'une stratégie d'endettement prudente. Les résultats de l'AVD du secteur public indiquent que le niveau de la dette intérieure de la Guinée est élevé mais devrait diminuer au fil du temps. L'analyse de viabilité montre cependant que le rythme de réduction de la dette publique peut être affecté de manière significative par une inversion des politiques mises en œuvre et par des chocs exogènes.

Graphique 4. Guinée — Indicateurs de la dette extérieure publique ou garantie par l'État
Sous différents scénarios, 2007–27



Sources : projections et simulations des services du FMI et de la Banque mondiale.

¹ Degré de concessionnalité des nouveaux emprunts et accumulation de dette prévus sous le scénario de référence.

Tableau 2. Guinée — Cadre de viabilité de la dette extérieure ; scénario de référence, 2007-27¹
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

| | Effectif | | Projections | | | | | | | | | | Moyenne | |
|---|----------|---------------------------------|-------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------|-----------------|--|
| | 2006 | Moyenne historique ⁷ | Écart type ⁷ | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2017 | 2027 | Moyenne 2007-12 | Moyenne 2013-27 | |
| Dette extérieure (nominale)¹ | 101,5 | | | 65,7 | 67,8 | 65,5 | 62,6 | 59,7 | 57,1 | 42,9 | 22,5 | | | |
| dont : dette publique et garantie par l'État (DPGE) | 101,5 | | | 65,7 | 67,8 | 65,5 | 62,6 | 59,7 | 57,1 | 42,9 | 22,5 | | | |
| Variation de la dette extérieure | 3,4 | | | -35,8 | 2,1 | -2,3 | -2,9 | -2,5 | -2,5 | -2,6 | -1,7 | | | |
| Flux générateurs de dette identifiés | 4,5 | | | -0,1 | -0,5 | -2,9 | -2,3 | -1,6 | -1,3 | -1,2 | -1,6 | | | |
| Déficit extérieur courant hors paiements d'intérêts | 4,5 | 4,1 | 2,5 | 8,4 | 12,1 | 10,3 | 11,7 | 14,3 | 14,3 | 13,6 | 12,3 | 13,3 | | |
| Déficit de la balance des biens et services | 4,6 | | | 8,8 | 12,1 | 11,1 | 12,5 | 15,0 | 14,9 | 14,0 | 12,4 | | | |
| Exportations | 34,9 | | | 25,6 | 27,5 | 28,2 | 28,0 | 27,1 | 27,1 | 26,4 | 24,8 | | | |
| Importations | 39,6 | | | 34,5 | 39,5 | 39,4 | 40,5 | 42,1 | 42,0 | 40,4 | 37,2 | | | |
| Transferts courants nets (signe négatif = entrées) | -0,1 | -0,2 | 0,6 | -0,2 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | | |
| dont : transferts officiels | -0,6 | | | -0,5 | -0,3 | -0,1 | -0,1 | -0,1 | -0,1 | -0,1 | -0,1 | | | |
| Autres flux du compte courant (négatif = entrées nettes) | -0,1 | | | -0,2 | 0,2 | -0,2 | -0,8 | -0,7 | -0,7 | -0,5 | -0,2 | | | |
| IDE net (signe négatif = entrées) | -5,1 | -1,3 | 2,0 | -8,5 | -10,1 | -10,7 | -11,5 | -13,3 | -13,3 | -13,2 | -13,1 | -13,2 | | |
| Dynamique endogène de la dette² | 5,1 | | | 0,0 | -2,8 | -2,4 | -2,6 | -2,6 | -2,3 | -1,6 | -0,8 | | | |
| Contribution du taux d'intérêt nominal | 1,4 | | | 1,0 | 0,5 | 0,9 | 0,8 | 0,7 | 0,7 | 0,5 | 0,3 | | | |
| Contribution de la croissance du PIB réel | -2,2 | | | -1,1 | -3,2 | -3,3 | -3,4 | -3,3 | -3,0 | -2,1 | -1,1 | | | |
| Contribution des variations des prix et des taux de change ³ | 6,0 | | | -30,6 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | | |
| Résidual (3-4)⁴ | -1,1 | | | -5,1 | 2,6 | 0,6 | -0,6 | -1,3 | -1,2 | -1,5 | -0,1 | | | |
| dont : financements exceptionnels | 0,0 | | | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | | |
| VAN de la dette extérieure ⁵ | 64,9 | | | 41,0 | 43,1 | 41,2 | 39,1 | 37,6 | 36,3 | 28,6 | 16,0 | | | |
| Pourcentage des exportations | 185,7 | | | 159,8 | 156,9 | 145,9 | 139,9 | 136,6 | 134,1 | 108,5 | 64,4 | | | |
| VAN de la dette extérieure (DPGE) | 64,9 | | | 41,0 | 43,1 | 41,2 | 39,1 | 37,6 | 36,3 | 28,6 | 16,0 | | | |
| Pourcentage des exportations | 185,7 | | | 159,8 | 156,9 | 145,9 | 139,9 | 136,6 | 134,1 | 108,5 | 64,4 | | | |
| Pourcentage des recettes publiques | 530,0 | | | 383,7 | 313,4 | 282,1 | 255,0 | 244,8 | 233,3 | 185,2 | 103,3 | | | |
| Ratio service de la dette/exportations (pourcentage) | 18,6 | | | 16,4 | 7,6 | 12,7 | 12,2 | 10,3 | 9,7 | 8,1 | 6,0 | | | |
| Ratio DPGE/exportations (pourcentage) | 18,6 | | | 16,4 | 7,6 | 12,7 | 12,2 | 10,3 | 9,7 | 8,1 | 6,0 | | | |
| Ratio DPGE/recettes (pourcentage) | 53,2 | | | 37,3 | 15,2 | 24,5 | 22,2 | 18,2 | 16,9 | 13,9 | 9,7 | | | |
| Total du besoin de financement brut (milliards de dollars EU) | 0,2 | | | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,1 | | | |
| Déficit extérieur courant hors paiement d'intérêts à effet stabilisateur sur le ratio de la dette | 1,1 | | | 44,2 | 10,3 | 12,6 | 14,6 | 17,2 | 16,8 | 16,3 | 14,0 | | | |
| Principales hypothèses macroéconomiques | | | | | | | | | | | | | | |
| Croissance du PIB réel (pourcentage) | 2,2 | 3,4 | 1,2 | 1,5 | 4,9 | 5,2 | 5,5 | 5,7 | 5,4 | 5,0 | 5,0 | | | |
| Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage) | -5,7 | -4,9 | 9,1 | 43,2 | -5,4 | 0,8 | 1,3 | 2,1 | 2,3 | 3,0 | 3,4 | | | |
| Taux d'intérêt effectif (pourcentage) ⁶ | 1,4 | 0,9 | 0,7 | 1,5 | 0,7 | 1,4 | 1,3 | 1,2 | 1,2 | 1,2 | 1,5 | | | |
| Croissance des exportations de biens et services (dollars EU, %) | 18,7 | 4,2 | 7,1 | 6,6 | 6,3 | 9,2 | 5,7 | 4,7 | 7,7 | 7,2 | 7,6 | | | |
| Croissance des importations de biens et services (dollars EU, %) | 21,1 | 3,2 | 9,3 | 26,6 | 13,7 | 5,7 | 9,9 | 12,2 | 7,6 | 12,6 | 7,6 | | | |
| Élément don des emprunts du secteur public (pourcentage) | ... | ... | ... | 43,4 | 40,0 | 39,3 | 39,3 | 38,1 | 37,7 | 36,0 | 35,1 | | | |
| Flux d'aide (millions de dollars EU) ⁹ | 109,1 | | | 146,0 | 219,4 | 195,2 | 228,4 | 209,4 | 216,6 | 219,8 | 231,7 | | | |
| dont : Dons | 39,9 | | | 79,4 | 71,5 | 66,9 | 70,9 | 72,6 | 73,1 | 76,3 | 88,2 | | | |
| Composante don des financements (pourcentage du PIB) ⁹ | ... | | | 2,3 | 2,9 | 3,4 | 3,2 | 2,7 | 2,6 | 1,7 | 0,9 | | | |
| Composante don des financements (pourcentage des financements extérieurs) ⁹ | ... | | | 75,6 | 59,7 | 52,2 | 53,0 | 54,1 | 52,9 | 52,5 | 50,8 | | | |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | | | | | | | |
| PIB nominal (milliards de dollars EU) ³ | 3,1 | | | 4,6 | 4,5 | 4,8 | 5,1 | 5,5 | 6,0 | 9,0 | 20,1 | | | |
| (VAN-VANT-1)/PIBT-1 (pourcentage) | | | | -5,4 | 1,8 | 0,6 | 0,6 | 1,5 | 1,6 | 0,9 | 0,2 | | | |

Source : simulations des services du FMI et de la Banque mondiale.

¹ Comprend la dette extérieure publique et privée.

² Méthode de calcul : $[(g - r(1+g))/(1+g+r+gr)]$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente; r = taux de croissance du PIB réel, et r = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars.

³ La forte appréciation de la monnaie nationale intervenue en 2007 a dopé le PIB nominal exprimé en dollars EU, ce qui a fortement contribué à la réduction du ratio de la dette extérieure au PIB.

⁴ Y compris financement exceptionnel (variation des avoirs extérieurs bruts et réévaluations). Les projections incluent aussi la contribution des variations des prix et du taux de change.

⁵ La VAN de la dette privée est supposée égale à sa valeur faciale.

⁶ Charges d'intérêts courantes divisées par l'encours de la dette de la période précédente.

⁷ Les moyennes historiques et les écarts types sont calculés sur les dix années précédentes.

⁸ Représentant les dons, les prêts concessionnels et l'allègement de la dette.

⁹ La composante de dons des financements comprend les dons fournis directement à l'État et par le biais des nouveaux prêts (différence entre la valeur faciale et la VAN de la nouvelle dette contractée).

Tableau 3. Guinée — Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2007–27
(Pourcentage)

| | Projections | | | | | | | |
|--|-------------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2017 | 2027 |
| Ratio VAN de la dette/PIB | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 41 | 43 | 41 | 39 | 38 | 36 | 29 | 16 |
| A. Autres scénarios | | | | | | | | |
| A1. Variables clés à leurs moyennes historiques sur la période 2008–27 ¹ | 41 | 44 | 48 | 51 | 55 | 59 | 82 | 136 |
| A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables sur la période 2008–27 ² | 41 | 44 | 43 | 42 | 41 | 40 | 34 | 23 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2008–09 | 41 | 44 | 44 | 41 | 40 | 38 | 30 | 17 |
| B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins 1 écart type, 2008–09 ³ | 41 | 45 | 46 | 44 | 42 | 41 | 32 | 17 |
| B3. Déflateur du PIB en dollars à sa moyenne historique moins 1 écart type, 2008–09 | 41 | 47 | 53 | 50 | 49 | 47 | 37 | 21 |
| B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins 1 écart type, 2008–09 ⁴ | 41 | 50 | 55 | 53 | 51 | 49 | 37 | 18 |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs de ½ écart type | 41 | 47 | 54 | 51 | 49 | 48 | 37 | 20 |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2008 ⁵ | 41 | 63 | 60 | 57 | 55 | 53 | 42 | 23 |
| Ratio VAN de la dette/exportations | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 160 | 157 | 146 | 140 | 139 | 134 | 108 | 64 |
| A. Autres scénarios | | | | | | | | |
| A1. Variables clés à leurs moyennes historiques sur la période 2008–27 ¹ | 160 | 160 | 168 | 181 | 202 | 218 | 311 | 549 |
| A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables sur la période 2008–27 ² | 160 | 159 | 151 | 149 | 150 | 148 | 130 | 92 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2008–09 | 160 | 157 | 146 | 140 | 139 | 134 | 108 | 64 |
| B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins 1 écart type, 2008–09 ³ | 160 | 178 | 200 | 193 | 191 | 185 | 147 | 83 |
| B3. Déflateur du PIB en dollars à sa moyenne historique moins 1 écart type, 2008–09 | 160 | 157 | 146 | 140 | 139 | 134 | 108 | 64 |
| B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins 1 écart type, 2008–09 ⁴ | 160 | 182 | 196 | 189 | 188 | 181 | 140 | 74 |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs de ½ écart type | 160 | 169 | 180 | 173 | 171 | 166 | 133 | 76 |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2008 ⁵ | 160 | 157 | 146 | 140 | 139 | 134 | 108 | 64 |
| Ratio VAN de la dette/recettes | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 364 | 313 | 282 | 255 | 245 | 233 | 185 | 103 |
| A. Autres scénarios | | | | | | | | |
| A1. Variables clés à leurs moyennes historiques sur la période 2008–27 ¹ | 364 | 320 | 325 | 331 | 356 | 378 | 531 | 880 |
| A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables sur la période 2008–27 ² | 364 | 318 | 293 | 271 | 265 | 257 | 222 | 148 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2008–09 | 364 | 322 | 298 | 269 | 259 | 246 | 196 | 109 |
| B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins 1 écart type, 2008–09 ³ | 364 | 324 | 315 | 285 | 274 | 261 | 204 | 108 |
| B3. Déflateur du PIB en dollars à sa moyenne historique moins 1 écart type, 2008–09 | 364 | 345 | 364 | 329 | 316 | 301 | 239 | 133 |
| B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins 1 écart type, 2008–09 ⁴ | 364 | 364 | 379 | 345 | 331 | 316 | 239 | 118 |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs de ½ écart type | 364 | 341 | 369 | 334 | 321 | 306 | 240 | 130 |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2008 ⁵ | 364 | 459 | 413 | 373 | 358 | 342 | 271 | 151 |

Tableau 3. Guinée — Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2007–27 (fin)
(Pourcentage)

| | Projections | | | | | | | |
|---|-------------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2017 | 2027 |
| Ratio service de la dette/exportations | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 16 | 8 | 13 | 12 | 10 | 10 | 8 | 6 |
| A. Autres scénarios | | | | | | | | |
| A1. Variables clés à leurs moyennes historiques sur la période 2008–27 ¹ | 16 | 8 | 14 | 15 | 14 | 14 | 22 | 47 |
| A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables sur la période 2008–27 ² | 16 | 8 | 13 | 13 | 11 | 10 | 9 | 8 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2008–09 | 16 | 8 | 13 | 12 | 10 | 10 | 8 | 6 |
| B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins 1 écart type, 2008–09 ³ | 16 | 8 | 16 | 15 | 13 | 12 | 11 | 8 |
| B3. Déflateur du PIB en dollars à sa moyenne historique moins 1 écart type, 2008–09 | 16 | 8 | 13 | 12 | 10 | 10 | 8 | 6 |
| B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins 1 écart type, 2008–09 ⁴ | 16 | 8 | 13 | 13 | 11 | 11 | 11 | 7 |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs de ½ écart type | 16 | 8 | 15 | 14 | 12 | 11 | 10 | 7 |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2008 ⁵ | 16 | 8 | 13 | 12 | 10 | 10 | 8 | 6 |
| Ratio service de la dette/recettes | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 37 | 15 | 24 | 22 | 18 | 17 | 14 | 10 |
| A. Autres scénarios | | | | | | | | |
| A1. Key variables at their historical averages in 2008–27 ¹ | 37 | 15 | 27 | 27 | 24 | 25 | 37 | 76 |
| A2. New public sector loans on less favorable terms in 2008–27 ² | 37 | 15 | 25 | 23 | 20 | 18 | 15 | 13 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| A1. Variables clés à leurs moyennes historiques sur la période 2008–27 ¹ | 37 | 16 | 26 | 23 | 19 | 18 | 15 | 10 |
| A2. Nouveaux emprunts publics assortis de conditions moins favorables sur la période 2008–27 ² | 37 | 16 | 26 | 23 | 19 | 18 | 15 | 10 |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2008–09 | 37 | 16 | 26 | 23 | 19 | 18 | 15 | 10 |
| B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins 1 écart type, 2008–09 ³ | 37 | 15 | 25 | 23 | 19 | 17 | 16 | 10 |
| B3. Déflateur du PIB en dollars à sa moyenne historique moins 1 écart type, 2008–09 | 37 | 17 | 32 | 29 | 24 | 22 | 18 | 12 |
| B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins 1 écart type, 2008–09 ⁴ | 37 | 15 | 25 | 24 | 20 | 19 | 19 | 12 |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs de ½ écart type | 37 | 16 | 30 | 27 | 23 | 21 | 18 | 12 |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2008 ⁵ | 37 | 22 | 36 | 32 | 27 | 25 | 20 | 14 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | |
| Élément-don supposé sur le financement résiduel (financement requis au-delà du niveau du scénario de référence, par exemple) ⁶ | 38 | 38 | 38 | 38 | 38 | 38 | 38 | 38 |

Source : projections et simulations établies par les services du FMI et de la Banque mondiale.

¹ Variables : croissance du PIB réel, croissance du déflateur du PIB (en dollars EU), solde extérieur courant hors intérêts en % du PIB et flux non générateurs d'endettement.

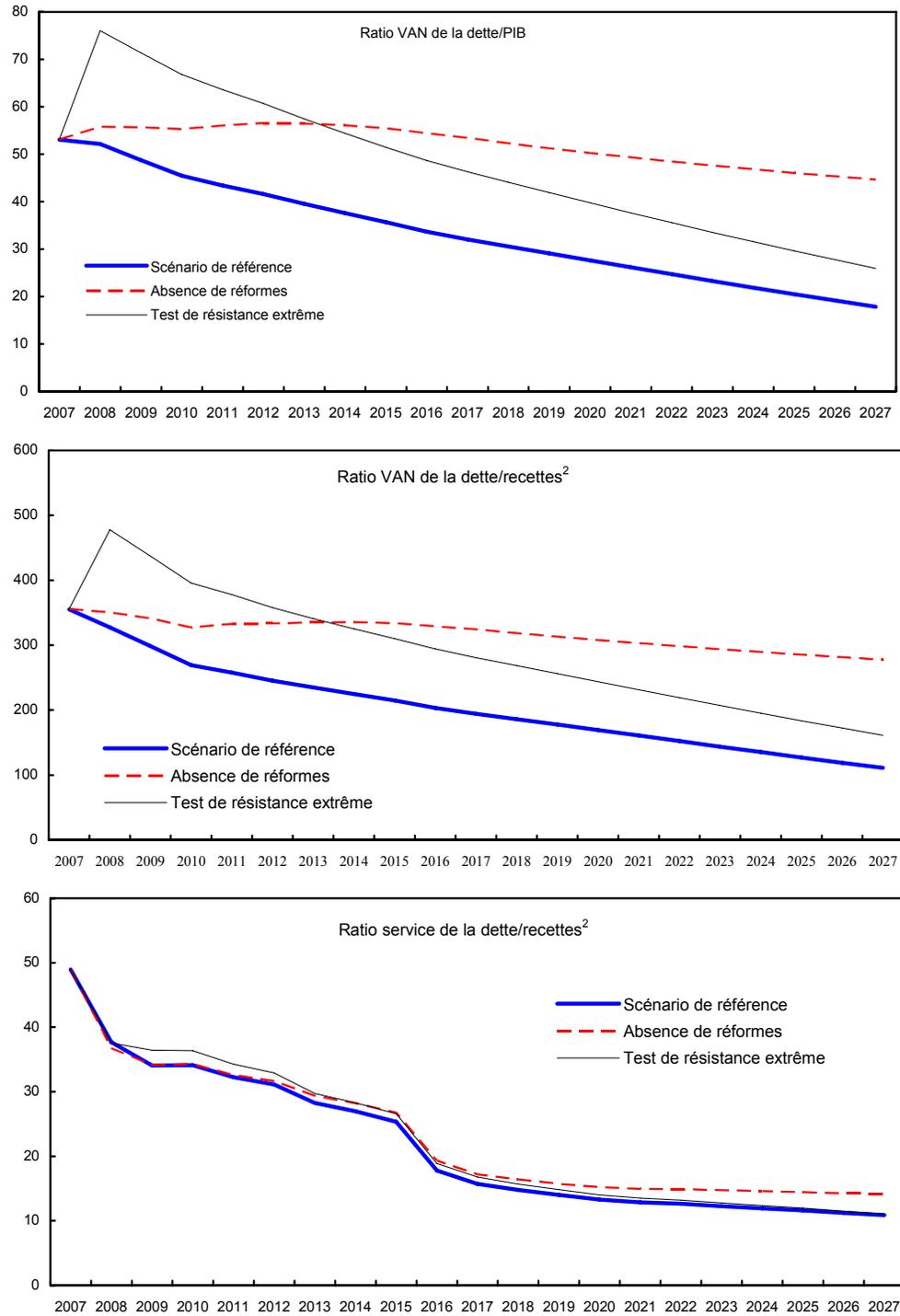
² Taux d'intérêt des nouveaux emprunts supérieur de 2 points au niveau de référence, mêmes échéance et différé d'amortissement.

³ La valeur des exportations reste au niveau inférieur, mais le ratio solde extérieur courant/PIB revient au niveau de référence après les chocs (ce qui suppose implicitement un ajustement compensatoire du niveau des importations).

⁴ Transferts officiels et privés et IDE.

⁵ Par dépréciation, on entend un pourcentage de baisse du taux dollar/monnaie nationale ne dépassant jamais 100 %.

⁶ Applicable à tous les tests de résistance, sauf A2 (financement assorti de conditions moins favorables), voir note 2.

Graphique 5. Guinée — Indicateurs de la dette publique sous différents scénarios, 2007–27¹

Source : projections et simulations des services du FMI et de la Banque mondiale.

¹ Le scénario extrême est celui qui donne les ratios les plus élevés en 2017.

² Recettes, dons inclus.

Tableau 4. Guinée — Cadre d'analyse de la viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2006–27
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

| | Effectif | | Projections | | | | | | | | | | |
|--|----------|---------------------------------|-------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------|-------|-------|-----------------|
| | 2006 | Moyenne historique ⁵ | Ecart type ⁵ | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2007–12 Moyenne | 2017 | 2027 | 2013–27 Moyenne |
| Dette du secteur public¹ | 116,8 | | | 77,8 | 76,9 | 73,0 | 68,9 | 65,5 | 62,4 | 62,4 | 46,3 | 24,3 | |
| dont : dette extérieure | 101,5 | | | 65,7 | 67,8 | 65,5 | 62,6 | 59,7 | 57,1 | 57,1 | 42,9 | 22,5 | |
| Variation de la dette du secteur public | -16,6 | | | -39,0 | -1,0 | -3,9 | -4,1 | -3,5 | -3,0 | -3,0 | -2,8 | -1,8 | |
| Flux générateurs d'endettement identifiés | -23,5 | | | -37,0 | -2,0 | -4,6 | -4,7 | -5,3 | -4,8 | -4,8 | -3,2 | -2,3 | |
| Déficit primaire | -0,4 | 1,4 | 1,7 | -2,4 | -1,1 | -1,2 | -1,2 | -1,4 | -1,2 | -1,2 | -0,3 | -0,7 | -0,5 |
| Recettes et dons | 14,7 | | | 14,9 | 15,9 | 16,3 | 16,9 | 16,8 | 17,0 | 17,0 | 16,5 | 16,1 | |
| dont : dons | 1,4 | | | 2,0 | 1,6 | 1,4 | 1,4 | 1,3 | 1,2 | 1,2 | 0,9 | 0,4 | |
| Dépenses primaires (hors intérêts) | 14,3 | | | 12,6 | 14,8 | 15,1 | 15,7 | 15,4 | 15,7 | 15,7 | 16,2 | 15,4 | |
| Dynamique automatique de la dette | -19,2 | | | -32,4 | 1,0 | -3,3 | -3,5 | -3,8 | -3,6 | -3,6 | -2,9 | -1,6 | |
| Contribution de l'écart entre les taux d'intérêt et de croissance | -5,7 | | | -4,6 | -3,9 | -4,0 | -3,9 | -3,7 | -3,4 | -3,4 | -2,5 | -1,3 | |
| dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen | -2,9 | | | -2,8 | -0,2 | -0,2 | -0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | -0,1 | 0,0 | |
| dont : contribution du taux de croissance du PIB réel | -2,8 | | | -1,7 | -3,6 | -3,8 | -3,8 | -3,7 | -3,3 | -3,3 | -2,3 | -1,3 | |
| Contribution de la dépréciation du taux de change réel | -13,5 | | | -27,9 | 4,8 | 0,7 | 0,4 | -0,1 | -0,2 | -0,2 | ... | ... | |
| Autres flux générateurs d'endettement identifiés | -3,9 | | | -2,2 | -1,9 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | |
| Produit des privatisations (négligé) | -1,7 | | | -0,9 | -0,5 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | |
| Comptabilisation des engagements implicites ou conditionnels | 0,0 | | | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | |
| Allègement de la dette (PTE ou autres) | -2,2 | | | -1,3 | -1,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | |
| Autres (préciser, p.ex. recapitalisation bancaire) | 0,0 | | | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | |
| Reliquat, y compris variation des actifs | 6,9 | | | -2,0 | 1,1 | 0,7 | 0,6 | 1,8 | 1,8 | 1,8 | 0,4 | 0,4 | |
| VAN de la dette du secteur public | 80,2 | | | 53,0 | 52,1 | 48,7 | 45,4 | 43,4 | 41,6 | 41,6 | 32,0 | 17,8 | |
| dont : dette extérieure | 64,9 | | | 41,0 | 43,1 | 41,2 | 39,1 | 37,6 | 36,3 | 36,3 | 28,6 | 16,0 | |
| VAN des engagements conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public) | ... | | | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | |
| Besoin de financement brut ² | 12,5 | | | 6,9 | 6,5 | 5,7 | 6,0 | 5,4 | 5,3 | 5,3 | 3,2 | 1,5 | |
| Ratio VAN de la dette du secteur public/recettes (%) ³ | 546,1 | | | 355,0 | 327,5 | 298,6 | 289,1 | 257,6 | 245,3 | 245,3 | 194,3 | 111,0 | |
| dont : extérieure | 441,9 | | | 274,1 | 270,7 | 252,6 | 231,6 | 223,4 | 214,2 | 214,2 | 173,8 | 99,4 | |
| Ratio service de la dette/recettes (%) ^{3,4} | 78,2 | | | 48,9 | 37,7 | 34,1 | 34,1 | 32,3 | 31,1 | 31,1 | 15,7 | 10,9 | |
| Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB | 16,2 | | | 36,6 | -0,2 | 2,6 | 2,9 | 2,1 | 1,8 | 1,8 | 2,5 | 1,1 | |
| Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires | | | | | | | | | | | | | |
| Croissance du PIB réel (%) | 2,2 | 3,4 | 1,2 | 1,5 | 4,9 | 5,2 | 5,5 | 5,7 | 5,4 | 4,7 | 5,0 | 5,0 | |
| Taux d'intérêt nominal moyen de la dette en devises (%) | 1,9 | 1,5 | 0,3 | 1,2 | 0,8 | 1,5 | 1,3 | 1,2 | 1,2 | 1,2 | 1,2 | 1,3 | |
| Taux d'intérêt réel moyen de la dette en monnaie nationale (%) | -12,2 | -1,7 | 7,0 | -9,2 | 4,4 | 0,8 | 4,0 | 6,1 | 6,6 | 2,1 | 5,4 | 6,1 | |
| Dépréciation du taux de change réel (%), + = dépréciation) | -11,5 | 8,6 | 16,6 | -28,3 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | |
| Déflateur du PIB (%) | 34,7 | 12,1 | 11,9 | 19,8 | 13,1 | 6,8 | 4,3 | 4,1 | 4,4 | 8,7 | 5,1 | 5,3 | |
| Croissance des dépenses primaires réelles (corrigees par le déflateur du PIB, %) | 17,3 | 3,6 | 12,9 | -10,8 | 23,6 | 7,1 | 9,9 | 3,8 | 7,3 | 6,8 | 6,4 | 4,4 | |

Sources : autorités guinéennes; estimations et simulations des services du FMI et de la Banque mondiale.

¹ La dette du secteur public couvre uniquement la dette de l'administration centrale.

² Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire, plus le service de la dette, plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

³ Recettes et dons.

⁴ Le service de la dette est la somme des intérêts et de l'amortissement du principal de la dette à moyen et à long terme.

⁵ Les moyennes historiques et les écarts types sont calculés sur les dix dernières années.

Tableau 5. Guinée — Analyse de sensibilité aux principaux indicateurs de la dette publique, 2007–27

| | Projections | | | | | | | |
|---|-------------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2017 | 2027 |
| Ratio VAN de la dette/PIB | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 53 | 52 | 49 | 45 | 43 | 42 | 32 | 18 |
| A. Autres scénarios | | | | | | | | |
| A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leurs moyennes historiques | 53 | 55 | 55 | 55 | 56 | 57 | 54 | 44 |
| A2. Pas de variation du solde primaire par rapport à 2006 | 53 | 56 | 56 | 55 | 56 | 57 | 53 | 45 |
| A3. Croissance du PIB inférieure de façon permanente ¹ | 53 | 52 | 49 | 46 | 45 | 43 | 36 | 24 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2008–09 | 53 | 54 | 53 | 50 | 49 | 48 | 40 | 26 |
| B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2008–09 | 53 | 56 | 56 | 52 | 50 | 47 | 36 | 20 |
| B3. Combinaison de B1-B2 avec des chocs de ½ écart type | 53 | 56 | 57 | 53 | 51 | 48 | 37 | 20 |
| B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2008 | 53 | 76 | 71 | 67 | 64 | 61 | 46 | 26 |
| B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2008 | 53 | 62 | 57 | 53 | 50 | 48 | 37 | 20 |
| Ratio VAN de la dette/recettes² | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 355 | 328 | 299 | 269 | 258 | 245 | 194 | 111 |
| A. Autres scénarios | | | | | | | | |
| A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leurs moyennes historiques | 356 | 347 | 337 | 323 | 329 | 331 | 322 | 272 |
| A2. Pas de variation du solde primaire par rapport à 2006 | 356 | 350 | 341 | 328 | 333 | 334 | 324 | 278 |
| A3. Croissance du PIB inférieure de façon permanente ¹ | 356 | 330 | 302 | 275 | 266 | 256 | 215 | 149 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2008–09 | 356 | 338 | 322 | 296 | 289 | 280 | 241 | 164 |
| B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2008–09 | 356 | 353 | 346 | 310 | 295 | 280 | 219 | 123 |
| B3. Combinaison de B1-B2 avec des chocs de ½ écart type | 356 | 354 | 349 | 314 | 300 | 284 | 224 | 126 |
| B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2008 | 356 | 478 | 437 | 396 | 378 | 358 | 281 | 161 |
| B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2008 | 356 | 387 | 350 | 314 | 299 | 283 | 222 | 124 |
| Ratio service de la dette/recettes² | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 49 | 38 | 34 | 34 | 32 | 31 | 16 | 11 |
| A. Autres scénarios | | | | | | | | |
| A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leurs moyennes historiques | 49 | 37 | 35 | 36 | 35 | 34 | 19 | 16 |
| A2. Pas de variation du solde primaire par rapport à 2006 | 49 | 37 | 34 | 34 | 33 | 32 | 17 | 14 |
| A3. Croissance du PIB inférieure de façon permanente ¹ | 49 | 37 | 34 | 34 | 32 | 31 | 15 | 11 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2008–09 | 49 | 38 | 35 | 36 | 34 | 32 | 16 | 11 |
| B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins 1 écart type en 2008–09 | 49 | 37 | 34 | 34 | 32 | 31 | 15 | 10 |
| B3. Combinaison de B1-B2 avec des chocs de ½ écart type | 49 | 37 | 35 | 36 | 34 | 32 | 16 | 10 |
| B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2008 | 49 | 38 | 36 | 36 | 34 | 33 | 17 | 11 |
| B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2008 | 49 | 37 | 35 | 34 | 32 | 31 | 15 | 10 |

Sources : autorités guinéennes; estimations et simulations établies par les services du FMI et de la Banque mondiale.

¹ Le taux de croissance du PIB réel serait égal au niveau de référence moins 1 écart type, divisé par la racine carrée de 20 (nombre d'années de la période de projection).

² Recette et dons.

Déclaration du représentant des services du FMI sur la Guinée
21 décembre 2007

1. La présente déclaration fait le point sur l'évolution de la situation — en ce qui concerne notamment l'unique mesure préalable restante — depuis la publication du rapport des services du FMI pour les consultations de 2007 au titre de l'article IV et les demandes de programme appuyé par la FRPC et d'assistance transitoire supplémentaire au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE. L'évaluation des services du FMI reste inchangée dans ses grandes lignes.
2. Le 13 décembre, la Banque centrale a ouvert à la Banque des règlements internationaux un compte sur lequel seront versés les décaissements au titre de la FRPC. Cela signifie que les autorités ont maintenant pris toutes les mesures préalables à l'approbation de l'accord FRPC. Le 17 décembre, le Conseil d'administration de la Banque centrale a ratifié les contrôles a priori et a posteriori sur l'utilisation de ce compte.
3. Selon les dernières informations disponibles, l'économie continue de se stabiliser. En glissement annuel, le taux d'inflation était de 15,3 % à la fin novembre et devrait s'établir à 15 % à la fin de l'année conformément aux projections. Depuis début novembre, le taux de change utilisé dans les transactions des banques commerciales a fluctué entre 4.150 et 4.400 francs guinéens pour un dollar EU — soit environ 30 % au dessus du niveau observé l'année précédente durant la même période. La prime sur le marché des changes parallèle est tombée aux alentours de 2 à 3 %.
4. Aux chapitres budgétaire et monétaire, il semble que les objectifs de 2007 seront atteints. Selon des données préliminaires en date d'octobre, il apparaît que les recettes étaient inférieures de 0,2 point de PIB aux projections des autorités, les recettes minières ayant été moins élevées que prévu. Les dépenses courantes ont été ajustées en conséquence et le déficit s'est révélé plus faible que prévu. Conformément à la loi, les engagements de dépenses ont été interrompus à la fin novembre. La Guinée serait ainsi mieux à même d'atteindre son objectif de solde budgétaire primaire de base cette année. La monnaie centrale s'est accrue de 10,2 % durant les dix premiers mois de 2007, chiffre conforme aux projections.
5. Le 7 décembre, le Parlement a adopté la loi de finances de 2008. Les projections budgétaires sont conformes aux objectifs du programme pour 2008, en ce qui concerne notamment le solde budgétaire primaire de base et le total des dépenses hors intérêts. La forte hausse des investissements publics qui avait été projetée dans le projet de loi de finances a été légèrement réduite (d'environ 0,1 point de PIB), afin de dégager l'espace nécessaire à un accroissement des achats de biens et services par l'État, fortement compressés en 2007.
6. Le 5 décembre, le Président de la Guinée a signé un décret portant réorganisation des ministères et autres organismes publics. Cette mesure supprime un obstacle majeur à la réforme des opérations et à l'amélioration de la gestion des affaires publiques. Le décret

maintient la Banque centrale sous l'autorité administrative de la Présidence, conformément à la législation en vigueur. Les autorités ont l'intention de présenter au Parlement une nouvelle loi visant à accroître l'indépendance de la Banque centrale — critère de réalisation structurel de la fin juin 2008.



INTERNATIONAL MONETARY FUND

Public Information Notice

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Note d'information au public (NIP) n° 08/05
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
17 janvier 2008

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, DC 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI conclut les consultations de 2007
au titre de l'article IV avec la Guinée**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu, le 21 décembre 2007, les consultations au titre de l'article IV avec la Guinée¹.

Informations générales

Un gouvernement réformateur a pris fonction en mars 2007, après les grèves générales et les manifestations de masse qui ont paralysé l'activité économique au début 2007.

Le changement de gouvernement est intervenu après une période de ralentissement de la croissance, de poussée de l'inflation et d'aggravation de la pauvreté en Guinée, malgré le vaste potentiel économique dont recèle le pays dans le secteur des industries extractives, de l'agriculture, de la pêche et de l'exploitation forestière. Le taux de croissance réel moyen est tombé à 2,9 % en 2000–05, contre 4,9 % en 1995–99 ; l'inflation a été à deux chiffres et l'incidence de la pauvreté a été portée de 49 à 54 %.

La dérive de l'économie s'est poursuivie en 2006. Le taux de croissance réel est tombé à 2,2 % et l'inflation a augmenté, atteignant près de 40 %. Le déficit budgétaire global, hors dons, s'est creusé de près de 2 % du PIB et le déficit global de la balance des paiements s'est détérioré dans les mêmes proportions. Le financement monétaire du déficit budget par la Banque centrale a entraîné une expansion de la masse monétaire supérieure à 80 %, ce qui a alimenté l'inflation et contribué à la dépréciation du franc guinéen. La dette extérieure demeurant à des niveaux insoutenables, l'accumulation des arriérés de paiement vis-à-vis de plusieurs créanciers extérieurs s'est poursuivie.

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, en général tous les ans, à des consultations bilatérales avec ses États membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des informations économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et de la politique économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

Dès son installation, le nouveau gouvernement a rétabli les contrôles financiers, mis en place des mesures de stabilisation rigoureuses visant à réduire le déficit budgétaire, éliminé progressivement le financement du déficit par la Banque centrale et ramené l'expansion monétaire en dessous du taux de croissance du PIB nominal. Le gouvernement a en outre lancé un plan de redressement économique et une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté, afin d'améliorer la transparence et la gouvernance (Banque centrale comprise) et de renforcer la gestion des ressources publiques.

Le rétablissement de la discipline des finances publiques et le regain de confiance envers la monnaie devraient permettre de ramener l'inflation à 15 % à fin 2007. L'activité économique devrait se remettre lentement de l'impact des grèves, avec une croissance du PIB réel de près de 5 % en 2008 selon les prévisions, contre 1½ % en 2007, à la faveur de l'amélioration des perspectives du secteur minier. Cette projection part de l'hypothèse de la poursuite des réformes comme prévu, assortie d'une levée rapide de l'interdiction des exportations de produits alimentaires, halieutiques et forestier. À mesure que la stabilisation économique se poursuivra, la situation extérieure de la Guinée devrait s'améliorer à partir de 2008 comme ses chances de bénéficier de l'allègement de sa dette extérieure.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs félicitent le nouveau gouvernement d'avoir réussi un impressionnant recadrage des politiques mises en œuvre au cours des huit derniers mois afin d'épauler la stabilisation macroéconomique et d'avoir inversé la détérioration des résultats économiques et de la gouvernance constatée en 2006. Les administrateurs notent que l'amélioration récente de la discipline économique, illustrée notamment par le rétablissement du contrôle de l'exécution budgétaire et l'absence de financement monétaire du déficit, a contribué à la diminution rapide de l'inflation et au renforcement du franc guinéen. Ils estiment que le maintien de l'application rigoureuse des politiques permettrait de promouvoir la croissance économique et aiderait à stabiliser la situation extérieure.

Les administrateurs conviennent de la pertinence des priorités que se fixent les autorités dans la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté. Le succès de la mise en œuvre de la stratégie dépendra de plans d'action convenablement hiérarchisés ainsi que d'un suivi et d'une coordination étroits. Ils soulignent que le renforcement de la stabilisation macroéconomique, l'assainissement du climat des affaires, la mise en valeur des industries extractives alignée sur les meilleures pratiques internationales et des investissements bien ciblés en matière d'infrastructures seront autant de facteurs essentiels à la réalisation des objectifs de croissance. Les administrateurs soulignent combien il importe de moderniser les services d'utilité publique. Ils se félicitent de la décision des autorités de se conformer au cadre de l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE).

Les administrateurs signalent qu'une politique de rigueur budgétaire adéquate s'impose pour affermir la stabilisation de l'économie et renforcer la position extérieure de la Guinée. Pour atteindre les objectifs ambitieux fixés en matière de recettes non minières, le recouvrement des recettes publiques devra être amélioré et la base d'imposition élargie. Le rétablissement de

l'orthodoxie budgétaire sera déterminant pour asseoir le contrôle des dépenses publiques et l'élimination des dépenses extrabudgétaires.

Les administrateurs estiment qu'une politique monétaire restrictive est indispensable pour contenir les tensions inflationnistes et améliorer la position extérieure de la Guinée. La reconstitution des réserves officielles qui en résultera permettra d'absorber les chocs exogènes, de lisser les fluctuations quotidiennes du taux de change volatile et d'épauler le lancement du marché interbancaire de devises qui fait tant défaut. L'utilisation d'instruments de politique monétaire indirects et une étroite coordination avec le Trésor constitueront le socle nécessaire à limiter l'expansion monétaire.

Les administrateurs soulignent combien il importe de combler les profondes lacunes mises en évidence par le récent audit externe des comptes de la Banque centrale et la dernière mise à jour de l'évaluation de son dispositif de sauvegardes. Ils accueillent avec satisfaction les vigoureuses mesures conservatoires prises et encouragent les autorités à poursuivre leur plan d'action visant à traiter les vulnérabilités qui subsistent dans ce dispositif. Le Conseil d'administration attend avec intérêt la participation de la Guinée au PESF qui permettra d'accompagner le renforcement du secteur financier.

Les administrateurs souscrivent à l'analyse de viabilité de la dette effectuée par les services du FMI et de la Banque mondiale, qui montre que la fourniture de l'allègement de la dette au titre des initiatives PPTTE et IADM peut ramener la dette extérieure à des niveaux viables. Ils encouragent les autorités à prendre les mesures nécessaires pour franchir rapidement le point d'achèvement afin d'être admis à bénéficier des deux initiatives. Les administrateurs insistent sur le fait que la Guinée doit poursuivre ses efforts pour renouer avec tous ses créanciers extérieurs et obtenir des non membres du Club de Paris, un allègement de dette aux conditions PPTTE. Ils se félicitent par ailleurs de l'intention des autorités d'éviter les emprunts extérieurs à des conditions non concessionnelles.

Les administrateurs considèrent le niveau actuel du taux de change approprié, eu égard aux perspectives d'allègement de la dette et au potentiel largement inexploité de croissance des exportations et de la productivité. Ils engagent les autorités à lever rapidement d'ici la fin de l'année, les interdictions qui continuent de frapper les exportations de produits agricoles, forestiers et halieutiques, afin d'affermir la position extérieure de la Guinée et d'accroître les possibilités d'emploi offertes aux populations démunies. Les administrateurs appellent à l'élimination des pratiques actuelles de taux de change multiples.

Les administrateurs soulignent qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts visant à améliorer la communication des données économiques et financières, en particulier celles de comptabilité nationale et de balance des paiements.

Les Notes d'information au public (NIP) s'inscrivent dans le cadre des efforts que déploie le FMI pour promouvoir la transparence de ses prises de position et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées avec le consentement des pays concernés, à l'issue de l'examen par le Conseil d'administration des rapports sur les consultations au titre de l'article IV avec les pays, la surveillance de l'évolution économique à l'échelle régionale, le suivi post-programme et les évaluations *a posteriori* des programmes mis en œuvre par les pays membres qui font intervenir un engagement à plus long terme. Les NIP sont aussi diffusées à l'issue de l'examen des questions de politique générale par le Conseil d'administration, sauf si le Conseil en décide autrement.

Guinée — Principaux indicateurs économiques

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|--|--------|--------|--------|--------|
| | Est. | Est. | Proj. | Proj. |
| (Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire) | | | | |
| Revenu | | | | |
| PIB à prix constants | 3,3 | 2,2 | 1,5 | 4,9 |
| PIB à prix courants | 32,9 | 37,6 | 21,6 | 18,6 |
| Déflateur du PIB | 28,6 | 34,7 | 19,8 | 13,1 |
| Prix à la consommation | | | | |
| Moyenne | 31,4 | 34,7 | 23,4 | 13,8 |
| Fin de période | 29,7 | 39,1 | 15,0 | 10,0 |
| Secteur extérieur | | | | |
| Exportations, f. à b. (en dollars EU) | 12,4 | 20,2 | 6,8 | 6,2 |
| Importations, f. à b. (en dollars EU) | 4,7 | 24,8 | 27,0 | 14,2 |
| Termes de l'échange | -6,8 | 5,0 | -6,1 | -11,3 |
| Taux de change effectif nominal (dépréciation = -) | -38,0 | -31,4 | ... | ... |
| Taux de change effectif réel (dépréciation = -) | -21,3 | -10,1 | ... | ... |
| Monnaie et crédit | | | | |
| Avoirs extérieurs nets ¹ | 5,2 | 10,4 | 0,7 | 3,6 |
| Avoirs intérieurs nets ¹ | 32,0 | 49,0 | 5,1 | 10,1 |
| Créances nettes sur l'État ¹ | 7,9 | 42,7 | 5,6 | 2,9 |
| Crédit au secteur privé ¹ | 15,2 | 12,8 | 3,3 | 4,7 |
| Masse monétaire au sens large | 37,2 | 59,4 | 5,8 | 13,7 |
| Base monétaire | 25,0 | 84,1 | 11,9 | 14,5 |
| (Pourcentage du PIB, sauf indication contraire) | | | | |
| Finances publiques | | | | |
| Recettes totales et dons | 13,7 | 14,7 | 14,9 | 15,9 |
| Recettes | 13,1 | 13,3 | 12,9 | 14,3 |
| <i>dont</i> : recettes autres que minières | 9,9 | 9,2 | 9,5 | 10,7 |
| Dons ² | 0,6 | 1,4 | 2,0 | 1,6 |
| Dépenses de fonctionnement | 11,0 | 13,4 | 10,8 | 11,6 |
| <i>dont</i> : paiements au titre d'intérêts | 2,8 | 3,3 | 2,1 | 2,3 |
| Dépenses d'équipement et prêts nets | 4,3 | 4,2 | 3,9 | 5,6 |
| Solde budgétaire global | | | | |
| Dons inclus (engagements) | -1,5 | -2,9 | 0,3 | -1,2 |
| Dons exclus (engagements) | -2,1 | -4,3 | -1,7 | -2,8 |
| Solde budgétaire primaire de base | 3,2 | 1,3 | 3,0 | 3,3 |
| Investissement brut | 14,1 | 13,7 | 15,0 | 20,3 |
| Public (formation de capital fixe) | 3,4 | 3,3 | 3,1 | 4,4 |
| Privé | 10,7 | 10,4 | 11,9 | 15,9 |
| Épargne intérieure | 10,9 | 9,1 | 6,1 | 8,2 |
| Publique | 4,7 | 3,4 | 4,2 | 4,7 |
| Privée | 6,2 | 5,7 | 1,9 | 3,6 |
| Solde extérieur courant | | | | |
| Transferts officiels compris | -4,5 | -5,9 | -9,5 | -12,8 |
| Transferts officiels exclus | -4,9 | -6,5 | -10,0 | -13,1 |
| Solde global de la balance des paiements | -0,9 | -2,7 | -1,3 | -1,7 |
| Dette extérieure publique (% des exportations de BSNF) | 346,1 | 290,6 | 249,9 | 223,7 |
| PIB nominal (milliards de francs guinéens) | 11.869 | 16.330 | 19.852 | 23.552 |

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Pourcentage de l'agrégat monétaire large en début de période.

² Dépenses de restructuration comprises.



Communiqué de presse n° 07/309
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
21 décembre 2007

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord FRPC
d'un montant de 75,2 millions de dollars EU et un complément
d'assistance intérimaire au titre de l'initiative PPTE en faveur de la Guinée**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a approuvé ce jour, un accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) d'un montant de 48,195 millions de DTS (environ 75,2 millions de dollars EU) en faveur de la Guinée, à l'appui du programme économique du gouvernement guinéen. Cette décision permet le décaissement immédiat d'un montant équivalent à 6,885 millions de DTS (soit environ 10,7 millions de dollars EU) à la Guinée.

Le Conseil d'administration a aussi approuvé un décaissement de 4,848 millions de DTS (7,6 millions de dollars EU environ) au titre de l'assistance intérimaire dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

La FRPC constitue le guichet de financement concessionnel du FMI pour les pays à faible revenu. Les programmes financés sur les ressources de la FRPC sont fondés sur les stratégies de réduction de la pauvreté dont les pays se dotent au terme d'un processus de concertation participatif avec la société civile et les partenaires de développement, exposées dans un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Le but visé est de veiller à la cohérence des programmes appuyés par les FRPC avec un cadre exhaustif de politiques macroéconomiques, structurelles et sociales destiné à promouvoir la croissance et à faire reculer la pauvreté. Les prêts accordés au titre de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 0,5 % et sont remboursables sur 10 ans avec un différé d'amortissement de 5 ans ½ pour le remboursement du principal.

À l'issue des travaux du Conseil, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint, a fait la déclaration suivante en qualité de président par intérim du Conseil d'administration :

«Le gouvernement guinéen a opéré, depuis mars 2007, un impressionnant recadrage des politiques mises en œuvre sur la stabilisation macroéconomique, parvenant ainsi à inverser la dégradation des résultats économiques et de la gouvernance constatée en 2006. Ce recadrage a déjà contribué à une forte baisse de l'inflation et à l'appréciation du franc guinéen. La poursuite de la mise en œuvre de politiques vertueuses permettra de promouvoir la croissance économique et contribuera à améliorer la position extérieure de la Guinée.

Le programme de politiques économiques et financières des autorités vise à affermir la stabilisation économique et à renforcer la position extérieure de la Guinée. Ceci implique le maintien des politiques budgétaires et monétaires rigoureuses, notamment l'absence de tout nouveau recours au financement du budget de l'État par la Banque centrale. La réalisation de ces résultats et des objectifs ambitieux de recettes non minières que se fixe le gouvernement suppose une amélioration de la mobilisation des recettes et l'élargissement de la base d'imposition. Le rétablissement de l'orthodoxie budgétaire sera déterminant pour une meilleure gestion de la dépense publique.

La mise en œuvre de la politique monétaire sera facilitée par l'adoption d'instruments indirects. Un accroissement ciblé des réserves officielles permettra d'amortir les chocs extérieurs, de lisser les fluctuations quotidiennes pour atténuer la volatilité du taux de change et d'épauler le lancement du marché interbancaire de changes qui fait grandement défaut. La prompt application du plan d'actions de la Banque centrale visant à renforcer le contrôle interne et à mettre à niveau les méthodes de base de comptabilisation contribuera à traiter les profondes vulnérabilités de son dispositif de sauvegardes.

Les autorités ont placé la gouvernance au centre de leurs priorités, ce qui, ajouté aux autres réformes destinées à améliorer le climat des affaires, est crucial pour libérer le potentiel de croissance de la Guinée et atteindre les objectifs ambitieux de réduction de la pauvreté. La volonté des autorités guinéennes d'aligner le Code minier sur les meilleures pratiques internationales et l'application constante des principes de l'Initiative pour la transparence des industries extractives sont autant de pas dans la bonne direction, au même titre que la remise en état des services publics.

Une fois réunies les conditions requises pour le passage du point d'achèvement de l'initiative PPTE, la Guinée bénéficiera de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM (Initiative d'allègement de la dette multilatérale), permettant ainsi de ramener sa dette extérieure à des niveaux viables. Parallèlement, les pourparlers avec tous les autres créanciers extérieurs se poursuivront, notamment en vue de l'allègement de la dette envers les créanciers non membres du Club de Paris aux conditions de l'initiative PPTE. Le retour à la viabilité de la dette sera également déterminé par une stricte limitation des financements aux dons et aux emprunts extérieurs concessionnels.»

Évolution économique récente

Malgré l'abondance de ses ressources naturelles — le pays dispose des troisièmes réserves mondiales de bauxite et d'importantes réserves d'or, de diamant, de fer et d'uranium — la Guinée reste l'un des pays les plus pauvres au monde. Sa fragilité a été exacerbée par les problèmes de gouvernance et des facteurs exogènes comme les conflits dans les pays voisins.

La croissance du PIB s'est ralentie en 2006 ; en fin d'année, l'inflation atteignait 39 %, se situant au deuxième rang des niveaux d'inflation les plus élevés en Afrique subsaharienne. L'accélération de l'inflation s'est accompagnée d'une dépréciation rapide du franc guinéen. Le renchérissement des importations a creusé le déficit extérieur courant malgré la hausse du cours de la bauxite et de l'alumine. D'après les estimations, le solde global s'est détérioré de près de 2 % du PIB, dénotant l'accroissement des obligations au titre de la dette extérieure et la baisse des décaissements liés aux investissements financés sur ressources extérieures. Le relâchement des efforts budgétaires, conjugué à une politique monétaire laxiste, a été la principale cause de la détérioration de la situation économique.

Condensé du programme

Le nouveau programme économique gouvernemental vise à consolider la stabilisation macroéconomique et à renforcer le cadre institutionnel et politique afin de créer les conditions d'une croissance forte et durable ainsi que d'une réduction effective de la pauvreté. Une fois les mécanismes de contrôle essentiels en place, le programme ciblera l'approfondissement des réformes, en visant en particulier celles qui sont destinées à améliorer la qualité des services et des politiques publiques, ainsi qu'à promouvoir le bon fonctionnement des marchés.

L'orientation budgétaire prudente sera maintenue en 2008. Le gouvernement prévoit une augmentation du solde budgétaire primaire de base atteignant 3,3 % du PIB, contre 1,3 % en 2006 et 3,0 % en 2007. La politique monétaire complètera cette orientation en alignant globalement l'expansion de la base monétaire sur la croissance du PIB. Le programme vise en outre à renforcer rapidement la position extérieure de la Guinée par des appuis extérieurs et l'allègement de la dette.

La réalisation de l'objectif ambitieux de recettes exige la modernisation des directions des impôts et des douanes, ainsi que l'élargissement de la base d'imposition. Les autorités prendront des mesures pour renforcer l'élaboration et l'exécution du budget, améliorer la comptabilité, l'audit et les données financières des comptes publics ainsi que pour réviser le cadre réglementaire. Il est tout aussi crucial de créer un marché interbancaire de devises et de renforcer la capacité de la Banque centrale à gérer les avoirs extérieurs et les réserves de change. Les autres réformes structurelles sont axées sur l'amélioration de la gestion du secteur minier et la promotion de la bonne gouvernance.

Guinée — Principaux indicateurs économiques

| | 2005 Est. | 2006 Est. | 2007 Proj. | 2008 Proj. |
|--|--------------|--------------|---------------|---------------|
| (Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire) | | | | |
| Revenu | | | | |
| PIB à prix constants | 3,3 | 2,2 | 1,5 | 4,9 |
| PIB à prix courants | 32,9 | 37,6 | 21,6 | 18,6 |
| Déflateur du PIB | 28,6 | 34,7 | 19,8 | 13,1 |
| Prix à la consommation | | | | |
| Moyenne | 31,4 | 34,7 | 23,4 | 13,8 |
| Fin de période | 29,7 | 39,1 | 15,0 | 10,0 |
| Secteur extérieur | | | | |
| Exportations, f. à b. (en dollars EU) | 12,4 | 20,2 | 6,8 | 6,2 |
| Importations, f. à b. (en dollars EU) | 4,7 | 24,8 | 27,0 | 14,2 |
| Termes de l'échange | -6,8 | 5,0 | -6,1 | -11,3 |
| Taux de change effectif nominal (dépréciation = -) | -38,0 | -31,4 | ... | ... |
| Taux de change effectif réel (dépréciation = -) | -21,3 | -10,1 | ... | ... |
| Monnaie et crédit | | | | |
| Avoirs extérieurs nets ¹ | 5,2 | 10,4 | 0,7 | 3,6 |
| Avoirs intérieurs nets ¹ | 32,0 | 49,0 | 5,1 | 10,1 |
| Créances nettes sur l'État ¹ | 7,9 | 42,7 | 5,6 | 2,9 |
| Crédit au secteur privé ¹ | 15,2 | 12,8 | 3,3 | 4,7 |
| Masse monétaire au sens large | 37,2 | 59,4 | 5,8 | 13,7 |
| Base monétaire | 25,0 | 84,1 | 11,9 | 14,5 |
| (Pourcentage du PIB, sauf indication contraire) | | | | |
| Finances publiques | | | | |
| Recettes totales et dons | 13,7 | 14,7 | 14,9 | 15,9 |
| Recettes | 13,1 | 13,3 | 12,9 | 14,3 |
| <i>dont</i> : recettes non minières | 9,9 | 9,2 | 9,5 | 10,7 |
| Dons | 0,6 | 1,4 | 2,0 | 1,6 |
| Dépenses de fonctionnement | 11,0 | 13,4 | 10,8 | 11,6 |
| <i>dont</i> : paiements d'intérêts | 2,8 | 3,3 | 2,1 | 2,3 |
| Dépenses d'équipement et prêts nets | 4,3 | 4,2 | 3,9 | 5,6 |
| Solde budgétaire global | | | | |
| Dons inclus (engagements) | -1,5 | -2,9 | 0,3 | -1,2 |
| Dons exclus (engagements) | -2,1 | -4,3 | -1,7 | -2,8 |
| Solde budgétaire primaire de base | 3,2 | 1,3 | 3,0 | 3,3 |
| Investissement brut | | | | |
| Public (formation de capital fixe) | 3,4 | 3,3 | 3,1 | 4,4 |
| Privé | 10,7 | 10,4 | 11,9 | 15,9 |
| Épargne intérieure | | | | |
| Publique | 4,7 | 3,4 | 4,2 | 4,7 |
| Privée | 6,2 | 5,7 | 1,9 | 3,6 |
| Solde extérieur courant | | | | |
| Transferts officiels compris | -4,5 | -5,9 | -9,5 | -12,8 |
| Transferts officiels exclus | -4,9 | -6,5 | -10,0 | -13,1 |
| Solde global de la balance des paiements | -0,9 | -2,7 | -1,3 | -1,7 |
| Dettes extérieures publiques (% des exportations de BSNF) | 346,1 | 290,6 | 249,9 | 223,7 |
| PIB nominal (milliards de francs guinéens) | 11.869 | 16.330 | 19.852 | 23.552 |

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Pourcentage de l'agrégat monétaire large en début de période.

² Dépenses de restructuration comprises.

Déclaration de M. Laurean Rutayisire, Administrateur pour la Guinée
21 décembre 2007

I. Introduction

Les autorités guinéennes tiennent à remercier la direction et les services du FMI de leur appui aux efforts consentis par la Guinée pour mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et structurelles vigoureuses.

En janvier et février 2007, la Guinée a connu les grèves générales et les protestations massives les plus profondes de son histoire à cause de la détérioration continue du niveau de vie de la population. Les grèves ont pris fin avec la nomination d'un nouveau gouvernement dirigé par un nouveau Premier ministre, qui a été chargé de rétablir la bonne gouvernance, de mettre en œuvre des réformes économiques et financières et de rétablir la coopération avec la communauté internationale, notamment par le biais d'un programme appuyé par le FMI. Animées par une ferme détermination à redresser la situation économique et à remettre les réformes sur la bonne voie, les nouvelles autorités ont réalisé un programme de redressement économique d'urgence visant à juguler l'inflation, à contenir les dépenses publiques et à rétablir la confiance avec les bailleurs de fonds en vue d'intensifier la mobilisation des ressources pour le développement des infrastructures et la prestation des services de base. En particulier, un budget de trésorerie a été adopté, les dépenses extrabudgétaires ont été supprimées et la maîtrise des dépenses publiques a été renforcée par l'interdiction des crédits de la banque centrale. En conséquence, l'économie s'est stabilisée, comme en témoignent la reprise de l'activité économique et des importations, la forte baisse de l'inflation — de 40 % à la fin décembre 2006 à 17 % en septembre 2007 —, la limitation des dépenses publiques à l'enveloppe des recettes mensuelles, le retour de la confiance en la monnaie nationale et le lancement des pourparlers avec les services du FMI sur un nouveau programme appuyé par la FRPC. Je tiens également à signaler que toutes les mesures préalables de la FRPC convenues avec les services du FMI ont été réalisées.

En juillet de cette année, les autorités guinéennes ont organisé une conférence des bailleurs de fonds à Paris en vue de mobiliser le soutien de ces derniers en faveur du programme de redressement économique d'urgence (juillet–décembre 2007) et du deuxième DSRP pour la période 2007–10. L'issue de cette conférence a été satisfaisante, les bailleurs de fonds ayant pris des engagements substantiels pour combler les besoins de financement.

Pour intensifier leurs efforts destinés à rétablir la maîtrise des finances publiques, à améliorer la gouvernance et à exécuter les réformes structurelles nécessaires pour doper la croissance économique, les autorités guinéennes sollicitent un accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Elles sollicitent également la reprise de l'assistance intérimaire du FMI dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE et, en particulier, la troisième tranche de cette assistance. La solide analyse de viabilité de la dette a mis en évidence le surendettement de la Guinée. Les autorités espèrent qu'en menant à bien le nouveau programme au titre de la FRPC, elles pourront atteindre dans un avenir proche le point d'achèvement de l'initiative PPTE et bénéficier de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), ce qui ramènerait l'endettement extérieur du pays à des niveaux soutenables.

II. Évolution économique récente

L'absence de concours extérieurs, combinée au laxisme des politiques budgétaire et monétaire, a entraîné une détérioration profonde de la situation économique en 2006, contribuant à la grève générale du début de 2007. En 2006, la croissance du PIB réel a ralenti, le taux d'inflation a atteint 39 %, les réserves internationales brutes se sont établies à deux semaines d'importations, des arriérés intérieurs et extérieurs considérables se sont accumulés et le déficit extérieur courant s'est creusé malgré le renchérissement de la bauxite et de l'alumine. Sur le plan budgétaire, le déficit global s'est encore détérioré et a été financé pour l'essentiel par la banque centrale, ce qui a entraîné une forte inflation et une dépréciation du taux de change. Pour remédier à cette situation et relancer les réformes nécessaires, le nouveau gouvernement, fermement appuyé par toutes les parties prenantes, et surtout par les syndicats et les organisations de la société civile, a pris des mesures budgétaires et monétaires énergiques afin de stabiliser l'économie.

La ferme détermination des autorités guinéennes à promouvoir l'ajustement et les réformes pour rétablir la confiance des parties prenantes s'est traduite par des progrès considérables en matière budgétaire et monétaire et dans les réformes structurelles. À cause des contre-performances économiques antérieures et des grèves qui ont touché tous les secteurs, la reprise de la croissance du PIB réel devrait être inférieure à 2 % en 2007. En revanche, l'inflation a replié à 17 % en septembre, et la cible de 15 % fixée pour la fin de l'année sera atteinte. Les dépenses publiques sont contenues sous les plafonds imposés aux ministères dépensiers, les débits automatiques des comptes du Trésor par la banque centrale ont été interdits, de même que les dépenses extrabudgétaires et les exonérations spéciales d'impôts et de douane. Des audits financiers de la plupart des organismes publics, et notamment de la banque centrale, ont été lancés, en plus de la revue de plusieurs contrats miniers ayant pour but de vérifier leur conformité aux meilleures pratiques internationales et de garantir à l'État sa juste part des recettes minières.

En ce qui concerne la gestion de la banque centrale, les autorités s'emploient à appliquer les recommandations de l'audit externe et de la récente évaluation des sauvegardes par le FMI. Dans ce contexte, le Trésor et la banque centrale ont signé un accord de rapprochement des créances mutuelles et d'établissement du calendrier du service de la dette. Des mesures audacieuses sont prises pour renforcer la comptabilité et le contrôle interne de la banque centrale. Les autorités ont aussi demandé l'assistance technique du FMI dans ces domaines et pour la gestion des devises. Il convient en outre de signaler que les nouveaux organigrammes de tous les ministères ont été conçus et approuvés par décret présidentiel afin d'améliorer l'efficacité de l'administration publique. Ces organigrammes seront mis en place par de nouveaux cadres supérieurs voués à l'intégrité et au programme de réformes.

III. Programme à moyen terme et mesures prévues en 2008

Afin d'inverser la tendance de la pauvreté observée en 2002, les autorités ont adopté leur deuxième stratégie de réduction de la pauvreté (SRP-II) qui couvre la période 2007–10. Cette stratégie repose sur l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités, l'accélération d'une croissance économique durable et le développement des services de base. En particulier, les objectifs énoncés par les autorités guinéennes consistent à : réduire l'incidence de la pauvreté, de 54 % en 2005 à 49 % en 2010 ; réaliser,

sur la période 2008–10, une croissance moyenne du PIB supérieure à 5 % par an ; rétablir la stabilité des prix en ciblant un taux d'inflation de 15 % avant la fin de 2007 et de 5 % avant la fin de 2010 ; renforcer la position extérieure en accumulant des réserves internationales brutes équivalant à trois mois d'importations avant la fin de 2010. Par ailleurs, les autorités entendent mettre en œuvre les réformes structurelles nécessaires pour créer un environnement plus propice au développement du secteur privé et réaliser d'importants programmes d'infrastructures pour éliminer les principaux obstacles à la croissance économique.

1. Politique budgétaire et viabilité de la dette

Les autorités sont résolument engagées à renforcer la discipline budgétaire fraîchement rétablie. Afin de consolider cet acquis, elles ont l'intention d'accroître les recettes publiques et de réorienter les dépenses publiques vers des secteurs prioritaires tout en préservant la stabilité macroéconomique et la réduction de la dette publique. Dans ce contexte, elles porteront graduellement le solde budgétaire primaire à un niveau supérieur à 4 % du PIB. Ainsi, elles porteront les recettes fiscales à 15,5 % du PIB en 2010 en élargissant la base d'imposition, en améliorant le recouvrement des impôts, notamment dans le secteur minier, et en réduisant les exonérations fiscales et douanières. Plus précisément, les autorités entendent réviser le code des investissements, moderniser les services de recouvrement des recettes et assurer le contrôle de ces services en appliquant des contrats de performance.

En matière de dépenses, les autorités augmenteront les dépenses destinées aux secteurs prioritaires en fonction des ressources provenant de la réduction du service de la dette et de l'assistance des bailleurs de fonds. Un programme d'emploi des jeunes sera lancé et le développement des infrastructures publiques sera accéléré. Les autorités ont l'intention de réduire les subventions et les dépenses militaires tout en augmentant la masse salariale pour améliorer le système de primes accordées aux cadres supérieurs et pour réduire la grande disparité par rapport au secteur privé. L'exécution du budget continuera à faire l'objet d'un suivi mensuel rigoureux dans le cadre des réunions du comité budgétaire placé sous l'égide du Premier ministre. D'autre part, les autorités appliqueront les normes internationales de base à la gestion des finances publiques. Dans cette optique, la préparation d'une stratégie de réforme assortie d'un plan d'action prioritaire pour la période 2008–10 sera terminée avant la fin de 2007. Ce plan visera tout le circuit de la dépense, de la préparation du budget à la présentation de la loi de règlement à l'Assemblée nationale. Afin d'intégrer les objectifs du SRP-II au budget, un cadre des dépenses à moyen terme est en préparation et sera appliqué à partir de la loi de finances de 2009.

Les autorités se félicitent de l'analyse de viabilité de la dette. Elles conviennent avec les services du FMI que la Guinée restera surendettée si elle ne bénéficie pas de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM. En effet, l'accumulation persistante d'arriérés extérieurs et le faible niveau des réserves officielles témoignent de la fragilité de la position extérieure du pays, d'où l'importance d'atteindre rapidement le point d'achèvement de l'initiative PPTE, d'appliquer résolument des politiques macroéconomiques et structurelles saines et d'adopter une stratégie prudente en matière d'endettement. Les autorités espèrent qu'en obtenant des ressources PPTE et IADM à l'atteinte du point d'achèvement avant 2009, elles pourront ramener la dette extérieure à des niveaux soutenables. Elles sont donc déterminées à gérer la dette avec prudence en misant sur des dons et des prêts fortement concessionnels pour combler leurs

besoins de financement futurs. Elles demanderont également de l'aide pour renforcer leurs capacités de gestion de la dette publique.

2. Politiques monétaire, financière et de change

Le principal objectif de politique monétaire des autorités est de contenir l'inflation à un niveau très faible. À cette fin, la banque centrale est déterminée à maîtriser rigoureusement la croissance de la monnaie centrale. En 2008, les mesures visant à aligner la croissance de la masse monétaire sur celle du PIB nominal seront réalisées. Pour faciliter l'exécution de ces mesures, les autorités ont déjà interdit de nouvelles avances de la banque centrale au Trésor. De même, les instruments monétaires indirects existants seront renforcés, ainsi que la coordination entre la banque centrale et le Trésor. De plus, la banque centrale améliorera la gestion des liquidités en émettant des obligations de la banque centrale et du Trésor, outre l'activation du comité de suivi des liquidités. Le respect par les banques commerciales du ratio de réserves obligatoires sera strictement observé et, au besoin, le ratio ou le taux d'intérêt directeur seront ajustés.

Le régime de change flottant sera maintenu. À cet égard, les autorités sont déterminées à développer un marché interbancaire de devises et à renforcer la capacité de la banque centrale à gérer les devises et les réserves. Conformément aux recommandations des audits externes et de l'évaluation des sauvegardes, un plan d'action a été conçu pour renforcer la banque centrale dans ces domaines. Une vigoureuse assistance technique du FMI est nécessaire pour aider la banque centrale à renforcer davantage ses contrôles comptables et internes et pour soutenir la réforme de la politique monétaire et du marché des changes. Les autorités se félicitent du programme pluriannuel d'assistance technique du FMI à l'appui de leurs efforts. Elles sont en outre déterminées à promouvoir la transparence dans la détermination du taux de change et à éliminer la pratique actuelle des taux de change multiples.

Afin de promouvoir le développement du secteur financier et d'accroître sa contribution à la croissance, les autorités mettront au point une stratégie à moyen terme pour ce secteur. Elles entendent moderniser le système de paiements, résoudre les problèmes de dollarisation et établir des instruments financiers nécessaires à la promotion du secteur privé. Les autorités espèrent que le programme d'évaluation du secteur financier (PESF) qu'ils ont sollicité produira des informations utiles qui étayeront les réformes du secteur financier. Dans le même temps, elles mèneront vigoureusement le contrôle bancaire et la supervision des établissements de microfinance afin d'assurer leur conformité à la réglementation prudentielle.

3. Réformes structurelles

En 2008, les autorités guinéennes redoubleront d'efforts pour améliorer le climat des affaires et de l'investissement en favorisant la transparence et la bonne gouvernance et en réalisant les réformes structurelles nécessaires. En particulier, l'accent sera mis sur les secteurs de l'électricité et de l'eau, les télécommunications, le secteur minier, la privatisation des entreprises publiques et la lutte contre la corruption. Avec l'appui des partenaires au développement, la situation financière et la gestion des entreprises de services publics seront renforcées. Le cadre juridique régissant le secteur minier — et notamment sa fiscalité — est actuellement révisé avec l'assistance de la Banque mondiale, le but étant de l'harmoniser et de l'aligner sur les normes internationales. D'autre part, il est prévu de conclure plusieurs contrats

de privatisation pendant la première année du programme.

Par ailleurs, les autorités sont déterminées à rétablir progressivement le mécanisme — basé sur une formule — d'ajustement mensuel des prix des produits pétroliers pour mieux refléter l'évolution des cours mondiaux et alléger la charge qui pèse sur le budget. L'encours de la dette envers les compagnies pétrolières à la fin de 2006 sera rapproché et réglé aux conditions qui seront convenues avec les parties prenantes. Les mesures envisagées en matière de transparence, de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption concernent notamment la publication de rapports audités dans le cadre de l'ITIE pour 2006 ; l'adoption d'un code de déontologie de la fonction publique et de règles éthiques spécifiques pour les agents des services fiscaux ; l'achèvement des audits en cours dans tous les départements ministériels et la publication des rapports de synthèse énumérant les dossiers qui font l'objet de poursuites ; la promulgation des conventions des Nations Unies et de l'Union africaine sur la lutte contre la corruption, la promulgation de la loi anti-blanchiment de capitaux votée par l'Assemblée nationale en 2006 et la mise en place de l'unité de renseignement financier prévue par cette loi.

IV. Conclusion

Les autorités sont déterminées à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre des politiques saines et des réformes profondes en vue d'assurer une croissance économique soutenue et de combattre la pauvreté affectant la population. Grâce au programme de redressement d'urgence, la situation macroéconomique a été stabilisée. Une assistance vigoureuse et soutenue de la communauté internationale est nécessaire pour compléter les efforts des autorités. À cet égard, les autorités espèrent que les progrès accomplis jusqu'ici seront appuyés par un nouveau programme au titre de la FRPC, ce qui permettra à la Guinée d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des PPTE et de bénéficier de l'IADM. Les autorités sont reconnaissantes de la précieuse assistance technique du FMI et sont fermement engagées à appliquer les mesures énoncées dans le programme appuyé par la FRPC. Elles continuent à compter sur leurs partenaires au développement pour renforcer la stabilité macroéconomique et le processus de réformes et pour atteindre les OMD.